

SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES HAUTS-DE-SEINE



Rapport
annuel
2015





sommaire

| | |
|--|-----------|
| INTRODUCTION | 4 |
| 1. BILAN DES ACTIONS CONDUITES AU TITRE DE LA GESTION DU PATRIMOINE, DU FONCTIONNEMENT ET DES ACTIVITÉS INTERNES DE LA COLLECTIVITÉ | 7 |
| 1.1. L'OPTIMISATION DES DÉPLACEMENTS DES AGENTS ET DE LA FLOTTE AUTOMOBILE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL | 8 |
| 1.2. L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DANS LES BÂTIMENTS DE L'ADMINISTRATION | 10 |
| 1.3. LA MAITRISE DES CONSOMMABLES ET GESTION DES DÉCHETS..... | 11 |
| 1.4. LA COMMANDE PUBLIQUE RESPONSABLE | 17 |
| 1.5. DES FINANCES SAINES ET DURABLES..... | 19 |
| 1.6. LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES..... | 21 |
| 2. BILAN DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DES ACTIONS MISES EN ŒUVRE SUR LE TERRITOIRE | 26 |
| 2.1. LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE | 27 |
| 2.2. LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES | 34 |
| 2.3. LA TRANSITION VERS L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET LA PRÉSERVATION DES RESSOURCES..... | 39 |
| 2.4. L'ÉPANOUISSEMENT DES ALTO-SÉQUANAIS ET L'AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE | 42 |
| 2.5. LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GÉNÉRATIONS..... | 56 |
| 2.6. LES DYNAMIQUES DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLE | 72 |
| 3. DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES AU SERVICE DE L'ÉVALUATION, DE LA GOUVERNANCE ET DE LA TRANSVERSALITÉ | 80 |
| 3.1. L'ÉVALUATION DES POLITIQUES ET DES ACTIONS MENÉES | 81 |
| 3.2. LA GOUVERNANCE..... | 81 |
| 3.3. LA TRANSVERSALITÉ | 83 |
| ANNEXES - TABLEAUX DES INDICATEURS | 85 |
| INDEX | |



introduction

Le rapport BRUNDTLAND de la commission mondiale sur l'environnement de l'ONU définissait en 1987 le développement durable (« sustainable development ») comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

Sur le plan législatif et juridique, l'année 2015 a été riche en évolutions ayant influencé les méthodes de travail des départements lorsque ceux-ci œuvrent pour favoriser le développement durable.

Le rapport développement durable, prévu par un décret d'application de la loi du 12 juillet 2010 dite loi Grenelle 2 portant engagement national pour l'environnement, est un document annuel, obligatoirement élaboré et préalablement présenté au débat sur le projet de budget par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants.

Pour la 5^{ème} année consécutive, conformément à l'article 255 de la loi Grenelle 2 et son décret d'application n°2011-687, le Département des Hauts-de-Seine présente son rapport sur la situation en matière de développement durable.

Ce rapport s'organise en 3 parties :

- le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité,
- le bilan des politiques publiques et des actions mises en œuvre sur le territoire,
- la synthèse des pratiques professionnelles au service de l'évaluation, de la gouvernance et de la transversalité.

Ce rapport répond à l'objectif de développement durable et s'appuie sur le cadre normatif articulé autour de 5 finalités :

1. La lutte contre le changement climatique ;
2. La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;
3. La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
4. L'épanouissement de tous les êtres humains ;
5. La transition vers une économie circulaire.

Concilier le développement économique avec l'amélioration du bien-être des habitants, la cohésion sociale et la protection des ressources est un projet global qui nécessite de vérifier en permanence l'adéquation des politiques menées au regard des potentialités du territoire, des attentes de la population et des enjeux du développement durable. Cette analyse nécessite de disposer d'outils permettant d'évaluer la performance des actions mais aussi leur pertinence. C'est pourquoi, ce rapport prend également en compte les modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions réalisées.

Pour cette 5^{ème} édition, marquée par l'adoption de l'accord de Paris à la suite de la tenue à Paris de la 21^{ème} Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (COP 21) ainsi que par la promulgation de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 sur la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), le Département a tenu à mettre en exergue les actions qu'il aura conduites en 2015 dans les champs du défi climatique.

Ces actions concernent :

- les randonnées en lien avec la COP 21,
- les ordinateurs recyclés dans les collèges,
- la mise en place du comité des usagers PAM 92,
- le nouveau règlement du Fond Solidarité Logement (FSL),
- l'engagement pour l'emploi et l'insertion du site de Jardy,
- Haïti, un soutien basé sur les 3 piliers du développement durable,
- l'appel à projet Initiatives Jeunes Solidaires 2015.

Enfin, notons que la loi NOTRe du 7 août 2015, si elle est venue modifier les compétences des Départements en supprimant la clause générale de compétence, n'a pas pour autant réduit significativement leurs compétences en matière d'environnement : ceux-ci restent par exemple légalement fondés à agir en ce qui concerne la gestion des espaces naturels sensibles, la réalisation d'inventaires locaux du patrimoine naturel, l'élaboration et l'adoption du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée.

La déclinaison des finalités du Développement Durable

| Finalités du Développement Durable | Déclinaisons |
|--|---|
| Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère | <ul style="list-style-type: none"> - maîtrise des consommations et de la demande en énergie - promotion des énergies renouvelables - priorité à des modes de transports moins émetteurs de gaz à effet de serre - stratégies d'adaptation aux changements climatiques dans les différents domaines impartis (bâtiments, réseaux et infrastructures, santé, gestion de l'eau, tourisme, services d'urgence, ...) |
| Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources | <ul style="list-style-type: none"> - préservation de la diversité des habitats écologiques et des milieux - gestion rationnelle des ressources naturelles - accès pour tous à un environnement de qualité - gestion écologiquement rationnelle des déchets et des eaux usées - lutte contre la pollution des milieux (eau, air, sol) |
| Épanouissement de tous les êtres humains | <ul style="list-style-type: none"> - lutte contre toute forme d'exclusion - éducation et formation tout au long de sa vie - satisfaction des besoins essentiels pour tous : logement, eau, santé, environnement sain - accès de chacun à une éducation de qualité - accès et participation de chacun à une production culturelle de qualité - accès à des pratiques sportives et de loisirs adaptées à tous les publics - parité et égalité professionnelle - participation des habitants et des usagers - gouvernance et démocratie participative - inclusion sociale et accès à l'emploi pour tous - sécurité et prévention des risques |
| Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations | <ul style="list-style-type: none"> - urbanisme et cadre de vie - participation de tous aux décisions collectives - accès égal aux territoires et aux services urbains - accès égal à la justice - prévention de l'incivilité - solidarité intercommunale |
| La transition vers une économie circulaire | <ul style="list-style-type: none"> - adoption de management environnemental - recours aux écolabels et à la certification environnementale - développement d'une politique d'achats responsables - fiscalité - lutte contre les nuisances et les atteintes au paysage - protection des ressources naturelles - actions visant la modification des comportements de consommation (pédagogie, information...) - réduction des déchets à la source - coopération internationale en matière de développement économique - promotion de l'économie solidaire - éco-responsabilité des services publics - actions favorisant le recours ou le retour à l'emploi local |

1

**bilan des actions
conduites au titre
de la gestion du
patrimoine, du
fonctionnement
et des activités
internes de la
collectivité**

Le Département dispose d'un patrimoine immobilier et d'un parc automobile important. Son activité et sa consommation de produits génèrent de nombreux déchets qui participent au réchauffement climatique s'ils ne sont pas contrôlés. Par son action volontariste, le Département réduit son impact sur l'environnement.

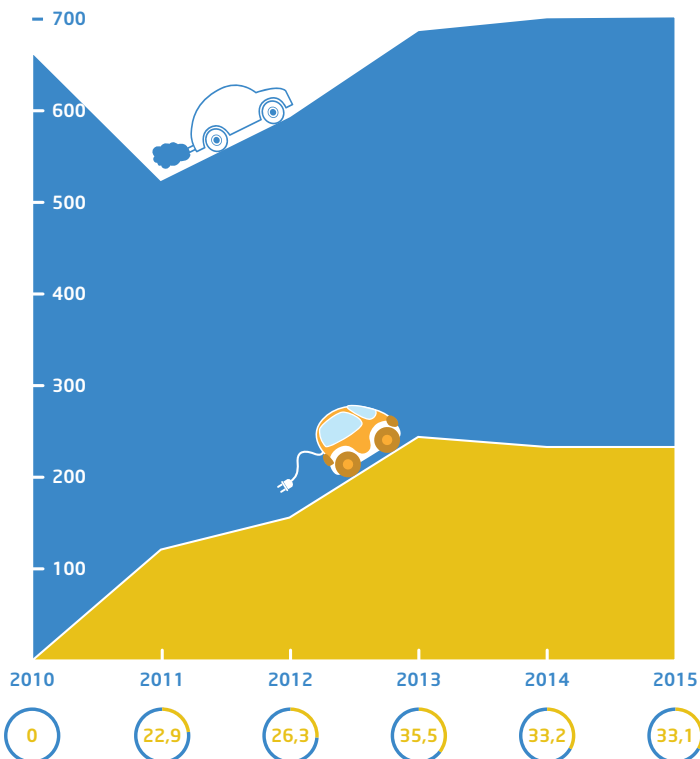
1.1

L'optimisation des déplacements des agents et de la flotte automobile du Conseil départemental

1.1.1 L'optimisation de la flotte automobile du Conseil Départemental

En 2015, le parc automobile du Département comporte 703 véhicules dont 233 véhicules électriques soit une stabilisation par rapport à 2014. Ce chiffre intègre les véhicules légers, les utilitaires, les cyclo-moteurs et les véhicules automoteurs spécialisés (VASP).

Nombre de véhicules dans la flotte automobile



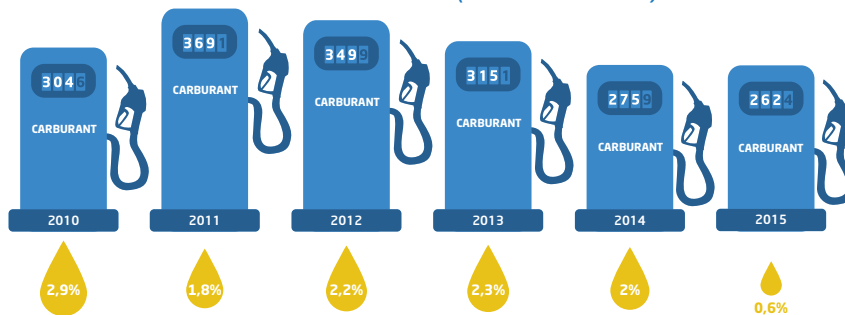
La consommation annuelle en litres de carburant est estimée à 262 428 litres soit une baisse de 5 % par rapport à 2014. Elle est répartie de la manière suivante :

- Super : 83 102 litres
- Gazoil : 177 796 litres
- GPL : 1530 litres

Part des véhicules électriques (%)

La consommation de GPL a diminué de 71 %. Cette réduction est en partie liée à une difficulté de trouver facilement des stations délivrant du GPL.

Consommation totale de carburants (milliers de litres)



Part du GPL dans la consommation de carburants

L'analyse croisée des consommations et des comptages kilométriques de la flotte automobile, par type de véhicules, montre que deux voies de progrès sont probablement possibles :

- la réduction du nombre de véhicules,
- l'augmentation de l'utilisation du parc de véhicules électriques.

Action d'amélioration programmée en 2016 :

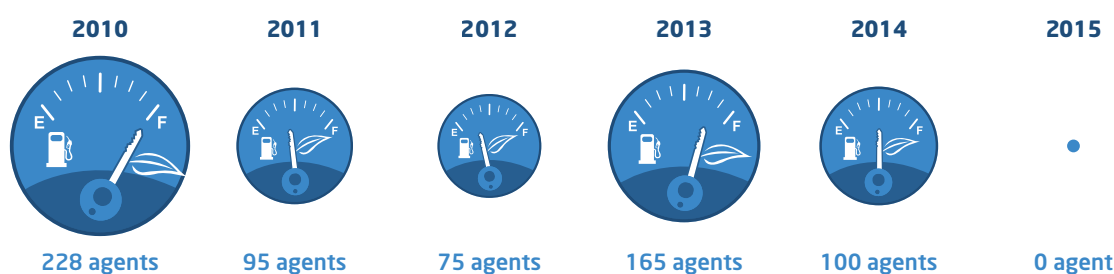
Mise en place de la mutualisation du parc de véhicules. Cette mutualisation sera accompagnée sur les sites centraux du Département d'une disponibilité prioritaire des véhicules électriques. Cette mutualisation devrait permettre d'ajuster la taille du parc de véhicules au plus près des besoins et de favoriser l'usage des véhicules électriques.

1.1.2 Favoriser la mobilité durable des agents

1.1.2.1 Sensibiliser à l'éco-conduite

En 2015, aucune inscription à la formation à l'éco-conduite n'a été formulée. Les demandes concernent la prise en main des véhicules électriques.

Nombre d'agents formés à l'éco-conduite



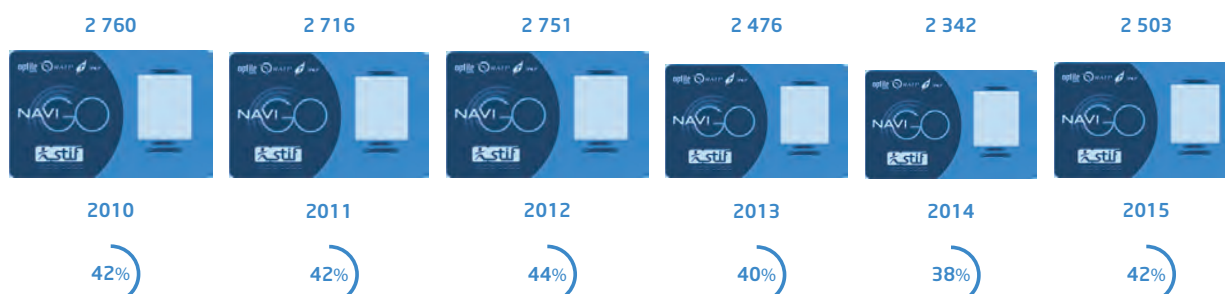
Action d'amélioration programmée en 2016 :

Communication interne dans le journal du personnel sur l'existence de la formation et les bienfaits de l'écoconduite y compris en ce qui concerne les économies personnelles de carburant.

1.1.2.2 Encourager les modes alternatifs à la voiture

Le Conseil départemental prend en charge 50 % de l'abonnement aux transports en commun des agents dans le cadre des trajets domicile-travail.

Agents abonnés aux transports en commun



En 2015, on observe une légère augmentation de 8 % des agents abonnés au transport en commun. Toutefois, cet indicateur est peu dépendant d'une action spécifique du Département et est nettement plus corrélé aux dessertes existantes entre les lieux de domicile et de travail des agents.

Pistes de réflexion :

L'engagement en 2016 de l'élaboration d'un Plan de Déplacements d'Entreprise pourra être l'occasion d'une réflexion sur les indicateurs pertinents à suivre.

1.2

L'efficacité énergétique dans les bâtiments de l'administration

Le Département possède un patrimoine bâti (hors collèges) important. Il est constitué de 5 bâtiments administratifs centraux à Nanterre et plus de 500 bâtiments repartis sur l'ensemble du territoire (PMI, musées, locaux techniques, bureaux...). Le Département poursuit sa stratégie dans le domaine de l'amélioration des performances énergétiques de son patrimoine.

1.2.1 La hausse des consommations énergétiques

En 2015, le Département consomme toutes énergies confondues (électricité, gaz, réseaux urbains, fioul) sur l'ensemble de patrimoine bâti (collèges inclus) 136,11 GWh en consommation corrigée des variations climatiques, soit une augmentation de 5 % par rapport à l'année 2014. Cette augmentation s'explique par une augmentation globale des consommations d'électricité d'environ 1 100 000 kWh, due à l'imputation sur 2015 du rattrapage 2013-2014 du Pôle Léonard De Vinci (PULV).

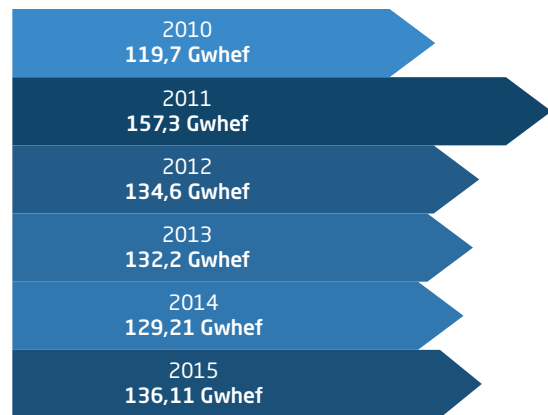
On constate néanmoins les points d'améliorations suivants :

- Amélioration de l'efficacité énergétique pour la chaleur (gaz et réseau urbain) des bâtiments administratifs, de 2 % environ des consommations après correction climatique ;
- Nette diminution des consommations d'électricité sur les collèges (-3 280 000kWh) soit -14 % entre 2015 et 2014.

Consommation énergétique des bâtiments



Consommation énergétique des bâtiments corrigée



* Les consommations énergétiques des bâtiments prennent en compte une valeur estimée de 9 500 000KWh en 2015 pour les réseaux des bâtiments de l'enseignement.

Pistes de réflexion :

L'engagement en 2016 de l'élaboration du bilan des gaz à effet de serre, rendu obligatoire par la législation, devra donner lieu à l'élaboration d'un programme d'actions spécifique, notamment en vue de mieux connaître les consommations énergétiques par poste.

1.2.2 L'amélioration des contrats d'exploitation et de maintenance sur le patrimoine départemental

Les contrats d'exploitation ou de maintenance avec intéressement

Les nouveaux marchés d'exploitation portant sur les bâtiments départementaux y compris les bâtiments administratifs centraux à Nanterre ont démarré le 1^{er} septembre 2014. Ils intègrent dorénavant une clause d'intéressement aux économies d'énergie.

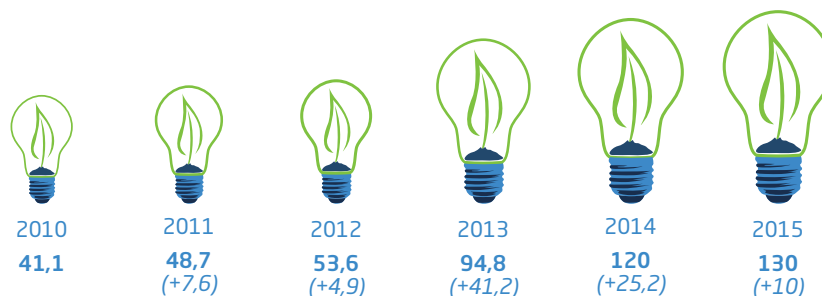
Les cibles sont calculées pour les sites les plus énergivores (Hôtel du Département, Extension, ...) et visent une diminution des consommations d'au minimum 10 %. Le calcul de l'intéressement est prévu contractuellement avec une clé de répartition intégrant un système de bonus-malus pénalisant le prestataire en cas de non atteinte des engagements et le récompensant si l'objectif à atteindre est dépassé. Sur l'année 2015, l'application de la clause d'intéressement aura permis une économie de 1 551 MWh, soit environ 88 K€.

1.2.3 La valorisation des économies d'énergie à travers la capitalisation de certificats d'économie d'énergie

Les Certificats d'Economie d'Energie (CEE) sont obtenus en contrepartie de travaux modifiant l'existant et l'emploi de matériaux (isolants, vitrages, ...) ou matériels (chaudières, éclairage LED, ...) aux rendements ou aux performances énergétiques supérieures aux normes en vigueur. La valeur de ces certificats calculée par le Ministère est proportionnelle aux économies prévisibles sur la durée de vie de ces équipements ou matériaux.

En 2015, il est prévu de déposer 10 GWh de CEE. Ces données sont prévisionnelles car les dossiers seront déposés en 2016. Ils se rapportent à des travaux d'isolation, de remplacement de chaudières à condensation et d'étanchéité de toiture. Au 31 décembre 2015, les modalités d'éligibilité des CEE ont été modifiées.

Nombre de Certificats d'économie d'énergie cumulés (en GWh cumac)



Action d'amélioration programmée en 2016 :

Adhésion à un dispositif de valorisation mutualisée des CEE afin de s'adapter aux exigences de la troisième période du dispositif. Cela permettra d'optimiser le nombre de dépôts et d'obtenir une valorisation financière immédiate des efforts d'investissement consentis par le Département.

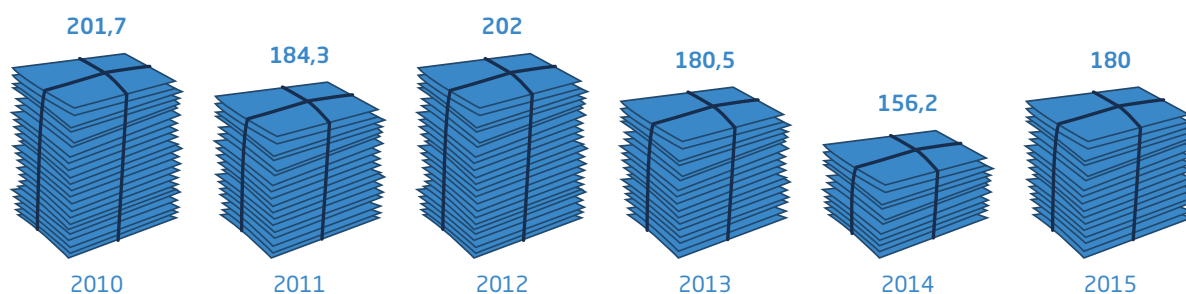
1.3

La maîtrise des consommables et gestion des déchets

1.3.1 La consommation de papier

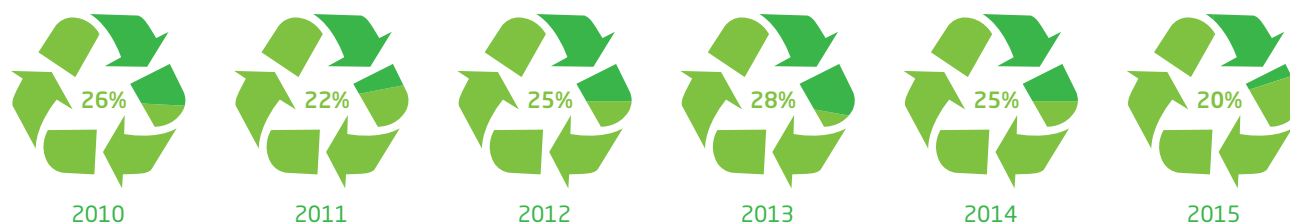
Malgré les efforts pour réduire sa consommation en papier bureautique, le Département a connu en 2015 une hausse de sa consommation de papiers de 15 % par rapport à 2014.

Quantité de papiers consommés (tonnes)



En 2015, les papiers recyclés représentent 20 % des papiers consommés. On observe une baisse de ce taux de 5 % par rapport à l'année 2014.

Part des papiers recyclés



La hausse de consommation de papier et la baisse de la part de papier recyclé peuvent être imputées au changement du mode de gestion des commandes. Jusqu'en 2012, les commandes se faisaient de manière centralisée. Depuis, chaque direction passe commande et gère son stock en toute autonomie (en quantité et en budget). Ainsi, la période transitoire et les nouvelles pratiques ne sont pas encore stabilisées et optimisées.

Le Département adhère depuis 2015 à Ecofolio, éco-organisme agréé par l'Etat qui perçoit la contribution des collectivités territoriales au titre de la participation aux coûts de collecte, de valorisation et d'élimination qu'elles génèrent.

Par ailleurs, la loi n°2015-992 du 17 août 2015 sur la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), fixe l'obligation d'utiliser au moins 25 % de papier recyclé en 2017. Cette obligation qui était respectée ces trois dernières années ne l'est plus en 2015.

Cette même loi oblige le Département à réaliser 30 % de réduction de sa consommation de papier bureautique d'ici 2020.

Action d'amélioration programmée en 2016 :

Elaboration d'un plan de prévention et de gestion de la consommation de papier bureautique conformément à l'article 79 de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 sur la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV)

1.3.2 La campagne de sensibilisation au tri du papier dans les sites centraux

La quantité de papiers triés en 2015 s'élève à 140,6 % et on observe une baisse du tonnage.

Quantité de papiers triés (en tonnes)



Au premier trimestre 2015, une campagne de sensibilisation au tri du papier a eu lieu afin de rappeler à chaque agent des bâtiments centraux les gestes de tri à réaliser au quotidien sur son lieu de travail. 2 500 agents ont été sensibilisés et des outils de communication ont été prévus à cet effet, notamment la réalisation d'un autocollant pour identifier la corbeille à papier et des affichettes pour rappeler les consignes de tri. Enfin, 1 084 corbeilles ont été distribuées aux agents qui n'en possédaient pas.

Néanmoins, cette campagne de sensibilisation doit être renforcée pour optimiser et pérenniser la démarche de tri. Des rappels et des formations au tri du papier auprès du prestataire de collecte ont été proposés.



En complément du tri des papiers dans les bureaux, des opérations d'évaluation et de sélection des archives publiques sont programmées pour éliminer les documents et les données dont le délai de conservation est échu. Ainsi, en 2014, 84,7 tonnes de papiers ont été déstockés et recyclés et 97,6 tonnes en 2015.

Le plan de prévention et de gestion de la consommation de papier bureautique précité intégrera des actions en vue d'améliorer ces résultats.

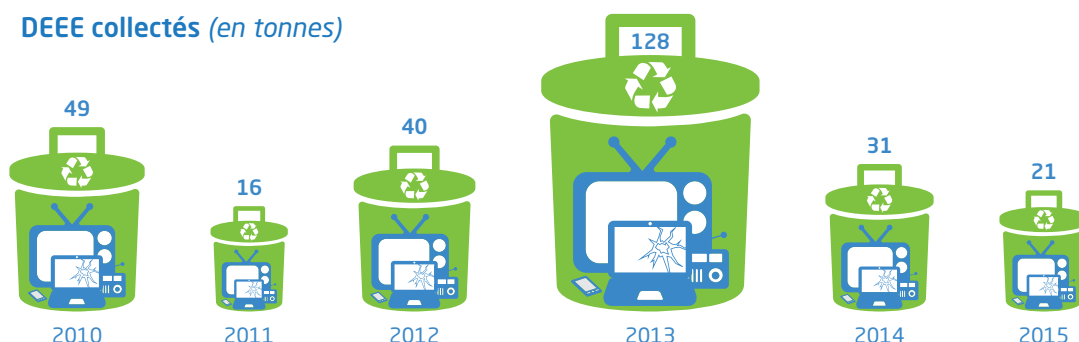
1.3.3 Des filières adaptées pour l'élimination des déchets du Département

La collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)

Le Département continue à collecter et à éliminer les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE). Ces déchets sont des équipements qui contiennent souvent des substances ou des composants dangereux pour l'environnement (piles et accumulateurs, gaz à effet de serre, tubes cathodiques, ...). Trois filières de collecte et d'élimination sont en place.

1. Pour les DEEE, le matériel est repris par l'entreprise adaptée Recyclea qui est en charge de sa collecte et de son élimination.

DEEE collectés (en tonnes)



Le pic de tonnage de 2013 est le résultat d'une grande campagne de collecte DEEE dans les collèges en corrélation avec le déploiement de matériels informatiques neufs. Les collèges concernés ont profité de cette occasion pour faire évacuer une conséquente volumétrie de matériels d'équipements électriques et électroniques qu'ils avaient stockés depuis de nombreuses années.

- Les piles sont reprises par l'éco-organisme SCRELEC à but non lucratif qui est en charge de la collecte et de l'élimination des piles et accumulateurs usagés.

Collecte de piles (en Kg)

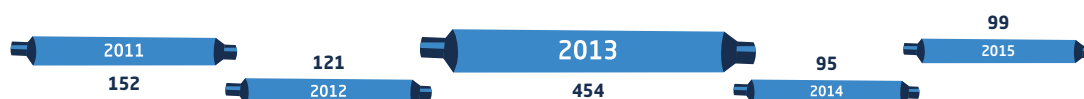


En 2015, il n'y a pas eu de collecte de piles. En effet, les colonnes de piles sont collectées une fois par trimestre si elles sont pleines. Ces colonnes sont stockées dans un fût situé au Centre Technique Départemental, celui-ci n'était qu'aux trois-quarts plein.

Le Département n'est pas un gros producteur de piles, il s'agit essentiellement de piles apportées par les agents en tant que particuliers. Une réflexion doit pouvoir être ouverte sur le maintien ou non de cette collecte au niveau du Département.

- Les lampes et les tubes sont repris par l'éco-organisme Recylum à but non lucratif en charge de la collecte et du recyclage de ces éléments usagés.

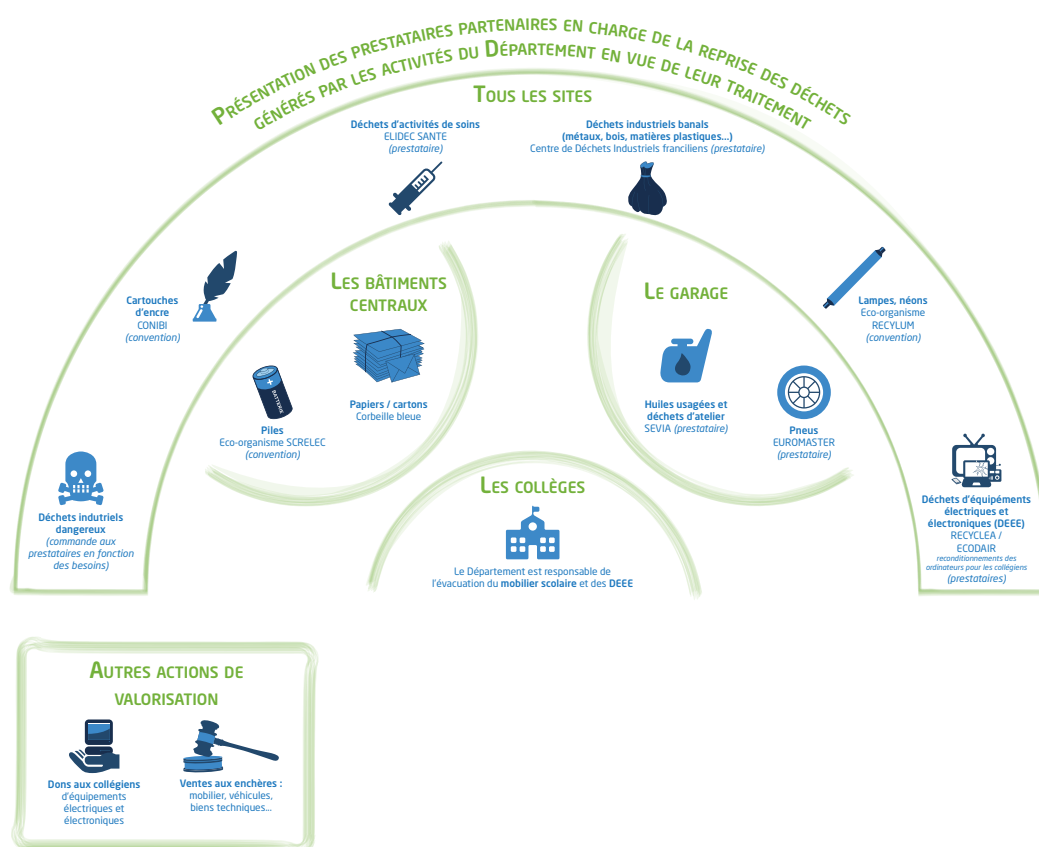
Collecte de lampes et tubes (en kg)



Le Département poursuit l'optimisation de la gestion des déchets départementaux par la mise en œuvre de filières d'élimination adaptées.

Par ailleurs, il valorise les biens dont il veut se dessaisir en leur donnant une seconde vie par leurs ventes aux enchères. En 2015, le Département a perçu 204,7 K€ de recettes réparties de la manière suivante :

- pour les véhicules : 117,9 K€,
- pour les biens meubles divers : 86,8 K€.



1.3.4 La poursuite de la dématérialisation des procédures

La dématérialisation correspond à toutes les techniques qui suppriment le papier au profit de l'électronique. Ce processus permet tout d'abord de diminuer les coûts, notamment par la suppression de l'affranchissement du courrier. Il assure aussi une meilleure traçabilité des courriers et documents. Le Département s'affranchit en partie des problématiques liées à l'archivage et au stockage des données papier. Enfin, la dématérialisation participe à la réduction des émissions de gaz à effet de serre avec la diminution des transports.

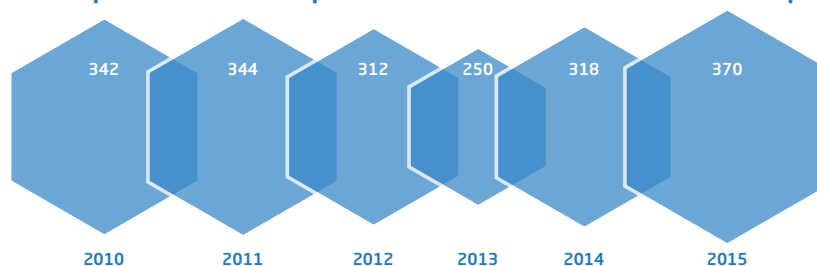
La dématérialisation de la transmission des actes au contrôle de la légalité

Le Département poursuit la dématérialisation de la transmission des actes au contrôle de légalité initiée en 2008. Ainsi, au cours de l'année 2015, 2 319 actes ont été transmis par le Département au contrôle de la légalité via le dispositif de télétransmission homologué par le Ministère de l'Intérieur.

La dématérialisation des marchés publics

En 2015, 370 procédures ont été mises en ligne sur la plateforme de dématérialisation du Département. Cette dernière alimente à son tour le portail de dématérialisation des marchés publics « Maximilien ».

Nombre de procédures sur la plateforme de dématérialisation du Département



L'effort de dématérialisation se concrétise également par l'organisation de réunions avec les fournisseurs du Département. L'e-mailing de 10 503 invitations a eu pour résultat 586 inscriptions en ligne des entreprises et 837 personnes présentes lors des 5 réunions fournisseurs ayant eu lieu en 2015.

Enfin, la modification de certaines procédures internes de la commande publique, telle que le remplacement des fiches de passation de marchés pour les procédures adaptées (MAPA B, C et D) par une fiche d'analyse de besoin, tend à dématérialiser davantage le fonctionnement interne.

La dématérialisation des rapports et délibérations du Conseil départemental

Le remplacement du logiciel Alcine de gestion des rapports et des délibérations a été l'occasion d'une refonte en profondeur du dispositif. Il a permis de passer à une dématérialisation « zéro papier » des assemblées et des commissions.

Avec la mise en place du nouveau logiciel AIRSDelib, deux objectifs ont été atteints de manière simultanée :

- les parapheurs des circuits de validation ont été supprimés, apportant à la fois fiabilité et efficacité dans le processus et des économies d'impression et de papier,
- les élus ont été équipés de tablettes numériques sur lesquelles ils reçoivent l'ensemble des rapports. Les assemblées et les commissions se déroulent désormais sans papier.

Une dématérialisation plus poussée des outils de communication

Toujours dans l'optique de rationaliser les impressions et le budget, le nombre de revues de presse quotidiennes et hebdomadaires imprimées a été drastiquement baissé. Le développement de leurs versions numériques a été généralisé ; les communiqués et dossiers de presse sont majoritairement envoyés sous format numérique.

Le nombre de cartes de vœux imprimées a été réduit et une carte de vœux électronique a été proposée à tous les agents.

Le Département fait en sorte que les actualités départementales soient facilement accessibles par tous les alto-séquanais. C'est pourquoi les publications départementales, telles que le magazine HDS.mag, le guide Vallée-Culture des Hauts-de-Seine, L'Abeille, la revue Vallée de la Culture, sont téléchargeables sur le portail www.hauts-de-seine.fr. Le magazine HDS.mag développe également sa diffusion sur tablettes numériques.

Plus largement, toutes les actions départementales sont relayées sur le portail www.hauts-de-seine.fr et sur l'application institutionnelle. Cette gestion responsable permet de limiter écologiquement et budgétairement l'utilisation du papier, de l'encre, les livraisons, les envois postaux, tout en assurant au public un accès large et permanent aux informations du Département.

La poursuite de la dématérialisation des dossiers des usagers de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)



Initiée dès fin 2013, la dématérialisation des 130 000 dossiers des usagers s'est enclenchée en 2015 avec la concrétisation de la numérisation progressive des dossiers.



Véritable démarche « zéro papier », elle concerne à la fois le stock des dossiers (soit environ 110 000 dossiers numérisés) et le flux lié aux démarches administratives.

L'essentiel du stock de dossiers actifs et rangés en classoθήque a été numérisé, sur la base d'un rythme de 2 000 dossiers par semaine. Cette opération s'achèvera à la fin du premier semestre 2016.

Ainsi, le flux des dossiers et courriers entrants est quotidiennement numérisé. Une Gestion Electronique de Documents (GED) a été mise en place pour la consultation des dossiers. Dorénavant, chaque agent dispose d'un double écran, l'un pour l'environnement de travail lié au logiciel et l'autre pour la consultation du dossier de demandes de l'utilisateur.

Parallèlement, les salles de réunions pour les équipes pluridisciplinaires sont dotées de tablettes pour accéder simultanément en consultation à tous les éléments indispensables pour une évaluation de chaque situation au regard de la demande de prestation formulée.

Les tâches contraignantes de manutention des dossiers sont considérablement allégées et disparaîtront totalement en 2016. Les modes de travail changent avec la réduction de la consommation de papier et de fournitures administratives (pochettes, chemises) et un accompagnement via des formations. Les pratiques professionnelles s'adaptent progressivement à un univers numérique et entraînent les professionnels dans une dynamique innovante.

Perspective(s) :

Cette dématérialisation en interne se complètera ultérieurement d'une dématérialisation externe avec la possibilité pour l'utilisateur de compléter son formulaire de demande en ligne. Sur le principe d'une télé-procédure, l'utilisateur pourra suivre les étapes de traitement de son dossier en ligne et recevoir une notification dématérialisée dans sa messagerie. Cette conception a fait l'objet d'un soin particulier concernant l'accessibilité, avec le respect des normes Référentiel Général d'Accessibilité pour les Administrations (RGAA).

De même, la transmission des 80 000 notifications annuelles auprès des financeurs et partenaires sera à terme assurée de manière numérique.

Le déploiement continu de la carte achat

La carte achat est un outil de dématérialisation d'exécution des marchés publics. Mise en place par le Département en 2007, elle a permis d'optimiser les commandes et de permettre leur contrôle à l'aide d'un outil fiable et transparent.

Depuis 2012, son déploiement prend de l'ampleur avec au total cinq marchés mis en œuvre pour un montant global de 719 M€ HT :

- fournitures de consommables informatiques,
- fournitures de papier,
- fournitures de consommables, de petits matériels d'entretien et d'hygiène ainsi que de vaisselle jetable,
- fourniture d'éclairage, de petits matériels et d'équipements électriques.

Outre les effets positifs en termes de développement durable grâce à la réduction considérable de consommation de papiers, la dématérialisation intégrale du processus d'achat permet un gain administratif estimé à 77,8 K€ TTC en 2015. Ce gain est à la fois relatif à la réduction des coûts matériels et du temps de traitement des factures.

Perspective(s) :

Si l'impact positif de la carte achat sur l'amélioration de la sécurité juridique de la gestion financière ainsi que sur la qualité de l'achat public en général est indéniable, la carte achat peut encore faire l'objet d'optimisation. Les objectifs à long terme sont :

- la diminution du nombre d'engagements comptables,
- la poursuite du déploiement de la carte achat sur de nouveaux marchés,
- l'optimisation du nombre de porteurs de cartes.

Action d'amélioration programmée en 2016 :

L'impact exact sur la consommation de papier bureautique reste à mieux analyser car les estimations réalisées par les services des volumes économisés peuvent difficilement être corrélées avec le bilan, à la hausse, des consommations de papier bureautique. Dans l'attente d'une analyse plus fine des méthodes de travail en environnement dématérialisé, le déploiement à partir de 2016 du programme de Rationalisation de l'Éditique et de Modernisation des Moyens d'Impression (REMMI) devrait permettre des économies de l'ordre de 20 % à 30 % des coûts d'impression.

1.4

La commande publique responsable

1.4.1 Les achats responsables

Gestimarché est une application utilisée par le Département pour gérer les marchés d'imprimés. Sa mise en place a permis une plus grande ouverture à la concurrence et l'obtention depuis deux ans de meilleurs tarifs tout en étant en adéquation avec l'achat responsable.

Ainsi, les publications en communication, flyers, affiches, dépliants, programmes, etc. sont imprimés en quasi-totalité sur papier recyclé ou sur papier respectant les normes environnementales.

Les plans de diffusions des supports papier font l'objet d'un travail quantitatif et qualitatif très précis afin d'éviter toute déperdition (ciblage précis, quantités ajustées, mutualisation des envois...).

Le magazine du Département, HDS.mag est imprimé sur du papier éco-certifié issu de forêts gérées durablement (label PEFC). Son supplément HDS+ et le programme trimestriel « Vallée-Culture, des musées et des parcs départementaux » sont imprimés sur du papier 100 % recyclé.

La Lettre Bleue, destinée aux professionnels, et l'Abeille, destinée aux collégiens, sont imprimées sur du papier recyclé.

L'Abeille est également disponible en braille ainsi qu'en version sonore sur www.hauts-de-seine.fr.

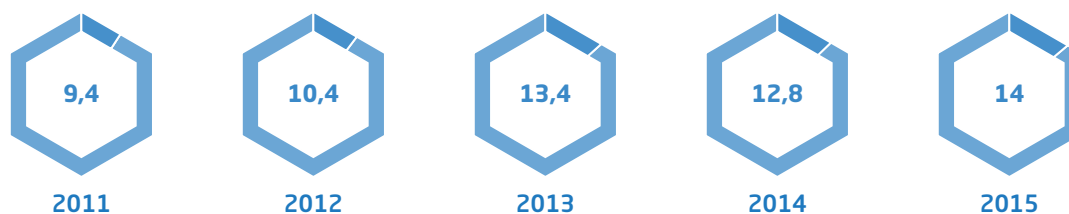
Les Cahiers des Entretiens Albert-Kahn sont imprimés sur du papier issu de forêts gérées durablement et la plaquette institutionnelle sur du papier issu de sources responsables.

Par ailleurs, les outils de traçage internes au Département permettent d'imprimer des bâches événementielles avec des cartouches d'encre (de type éco-solvant) qui font l'objet d'une collecte en vue d'un recyclage par le prestataire du marché.

1.4.2 L'intégration de clauses sociales et environnementales dans les marchés publics

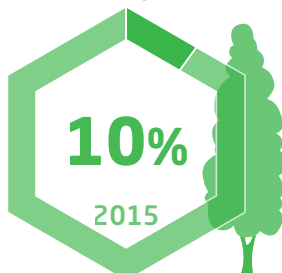
En 2015, 14 % des marchés publics notifiés (hors procédures adaptées < 25 000 € HT) comportent des clauses sociales.

Part de clauses sociales dans les marchés publics (%)



En 2015, un nouveau suivi a été établi pour les clauses environnementales, ainsi 10 % de marchés notifiés (hors procédures adaptées < 25 000 €) en intègrent.

Part de clauses environnementales dans les marchés publics



Piste(s) d'amélioration :

- Approfondir la connaissance des clauses environnementales dans les procédures adaptées < 25 000 €),
- Définir et proposer un indicateur de suivi des clauses environnementales.

Les marchés de travaux de voirie

En 2015, pour la deuxième année consécutive, tous les marchés de travaux de voirie ordinaires notifiés comportent des clauses sociales et environnementales, quelle que soit la nature des chantiers : requalification de voirie, rénovation de l'éclairage public, entretien des ouvrages d'art, réfection de chaussées. Le choix des entreprises titulaires s'est systématiquement fondé sur des critères environnementaux, en sus des critères plus classiques (prix, délai, technique, qualité...), dans le cadre du guide de bonne tenue des chantiers d'infrastructures.

Les marchés des outils de communication

Le marché de tractage et dépôt d'outils de communication comprend une clause sociale qui permet l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales et ou professionnelles particulières : l'entreprise s'engage à faire travailler ces personnes au minimum 93 heures par an.

En 2015, de nouveaux marchés publics ont été rédigés en intégrant des clauses sociales. Leur lancement est prévu en 2016. Ces marchés concernent la distribution des magazines départementaux HDS.mag et l'Abeille. L'Abeille est par ailleurs retranscrite en braille par un établissement de service d'aide par le travail (ESAT). Cet organisme a pour mission de donner aux personnes handicapées un accès à la vie professionnelle et de mettre en place les conditions de travail adéquates.

L'ESAT, retenu par le Département dans le cadre de son marché de mise sous pli des documents, mène également une politique de responsabilité sociale et environnementale (qualité du recyclage et optimisation du transport).

Les marchés de boitage de documents ponctuels et de la publication HDS.mag spécifient le devoir social des prestataires avec lesquels le Département travaille.

Le marché concernant les objets promotionnels comprend une clause environnementale demandant aux prestataires d'expliquer les mesures qu'ils mettent en œuvre pour la gestion des emballages, les déchets et le transport dans une visée de réduction de l'impact environnemental.

1.4.3 La modernisation des outils informatiques des agents

La Gestion de Relation Client (GRC) et le portail citoyen

Après les premiers succès de la télé-procédure d'inscription et de paiement en ligne pour la restauration scolaire. Plus de 80 % d'inscriptions ont été réalisées en ligne sur les 18 000 familles concernées depuis 2 années scolaires. Le Département a lancé un projet transversal de gestion de la relation citoyen dont l'ambition est de renforcer et développer la gestion efficiente autour de 4 volets :

- la mise en place d'un logiciel transversal permettant d'apporter aux services les outils nécessaires à une bonne prise en charge des sollicitations (base de connaissance partagée, prises de rendez-vous facilitées, traçabilité des échanges),
- la mise en place d'un centre d'appels permettant de répondre de manière plus lisible et efficace aux demandes des citoyens,
- la mise en place d'un portail citoyen et la généralisation des télé-formulaires et des télé-procédures,
- la dématérialisation du canal courrier et centralisation des différents canaux de sollicitation (courrier, mail, téléphone, ...) autour du dossier citoyen au sein du logiciel de GRC.

Action d'amélioration programmée en 2016 :

Etude de faisabilité du projet de la Gestion de Relation Citoyen en 2016 pour son déploiement en 2017.

1.5

Des finances saines et durables

1.5.1 Le renforcement de la solidarité et l'affirmation d'une politique d'investissement volontariste

Le compte administratif 2015 du Département traduit un montant total de dépenses, réelles hors dette, de 1 888 M€ dont 1 503 M€ au titre des dépenses de fonctionnement et 385 M€ au titre des dépenses d'investissement.

Dans un climat économique et social difficile, le Département continue d'assurer ses missions de garant des solidarités avec 849 M€ de crédits consacrés aux actions sociales en 2015 (frais de personnel et frais de structures inclus), soit une progression des dépenses de ce secteur de plus de 0,3 % par rapport à 2014. Le budget de la solidarité représente plus de 55 % des dépenses de fonctionnement.

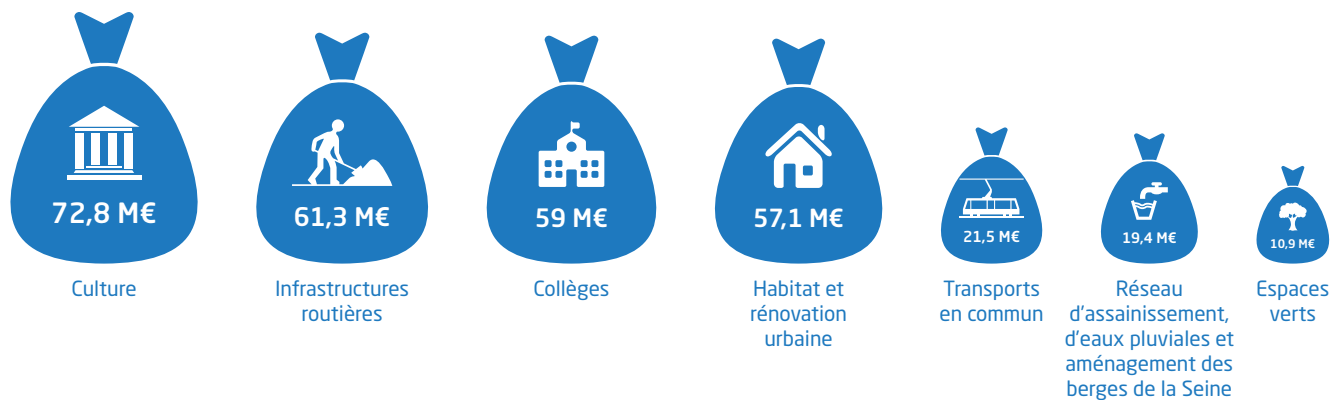
L'engagement se porte principalement auprès des personnes fragilisées par le handicap, la perte d'autonomie, ou en difficultés sociales et économiques.

Le maintien d'un niveau conséquent en investissement traduit la volonté du Département de participer activement au développement de son territoire, ainsi qu'à l'amélioration du cadre de vie des alto-séquanais. Parmi les principaux postes d'investissement, on retrouve les infrastructures routières. L'action volontariste par la réalisation de travaux et le versement de subventions dans le développement de modes de déplacements alternatifs (transports en commun, pistes cyclables) et des mobilités contribue à la gestion responsable du patrimoine et des ressources du Département.

Parmi les principaux postes d'investissement, on retrouve :

- 72,8 M€ au titre de la culture ;
- 61,3 M€ au titre des infrastructures routières ;
- 59 M€ au titre des collèges ;
- 57,1 M€ au titre de l'habitat et de la rénovation urbaine ;
- 21,5 M€ au titre des transports en commun ;
- 19,4 M€ au titre du réseau d'assainissement et d'eaux pluviales, ainsi que pour l'aménagement des berges de la Seine ;
- 10,9 M€ au titre des espaces verts.

Principaux postes d'investissement du budget 2015



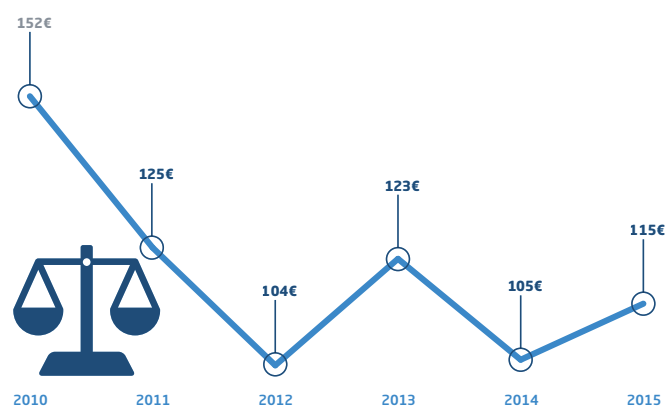
1.5.2 Une politique d'endettement et une politique fiscale durables et solidaires

La pression fiscale qui pèse sur les alto-séquanais est contenue. Depuis 2011, la taxe foncière sur les propriétés bâties est le seul impôt direct pour lequel le Conseil départemental dispose du pouvoir de fixation du taux. Sur la période 2011-2015, alors que le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties des départements franciliens a progressé de 7 % en moyenne, il est demeuré identique dans les Hauts-de-Seine. En 2015, ce taux reste le plus bas de France (hors Paris) et s'établit à 7,08 %, alors que la moyenne des départements se situe à 15,44 % (contre 15,32 % en 2014).

Enfin, l'endettement du Département reste mesuré avec un encours total de 185 M€ à la fin 2015, représentant 115 € par habitant dans les Hauts-de-Seine. La durée de vie moyenne des emprunts en cours est de 3 ans et 6 mois et son taux moyen de 3,65 %.

L'intégration du contrat de partenariat public-privé du collège Pompidou à Courbevoie amène l'endettement à 209 M€ représentant un encours par habitant de 130 €.

Montant de la dette par habitant



1.6

La gestion des ressources humaines

1.6.1 Favoriser l'évolution professionnelle

Le développement des compétences par la formation

La diversité des métiers du Département (plus de 180 métiers) et la fréquence des évolutions, qui relèvent du champ réglementaire, organisationnel ou à l'initiative des agents, nécessitent une adaptation des compétences mais aussi le développement d'une politique de formation en lien avec les projets de la collectivité.

Depuis de nombreuses années, la formation est ainsi un des domaines essentiels de la politique des ressources humaines du Conseil départemental.

Le plan de formation 2015 est structuré autour de 4 enjeux majeurs :

1. le respect des obligations statutaires et réglementaires, comprenant les actions en matière d'hygiène et de sécurité, et celles liées à la prévention des risques psycho-sociaux,
2. l'adaptation des compétences individuelles à l'évolution des métiers,
3. la création d'une culture commune et la diffusion de méthodes de travail modernisées,
4. l'accompagnement et le développement des compétences managériales.

Par ailleurs, le Département oriente ses agents sur les préparations aux concours et examens professionnels organisés par le CNFPT, afin de les soutenir dans leur évolution de carrière. Une préparation spécifique a également été mise en œuvre pour accompagner les agents éligibles aux sélections professionnelles.

Des formations personnalisées et adaptées aux agents en situation de reclassement ou de handicap sont proposées afin de les accompagner au maintien dans l'emploi, en particulier sur les compétences en bureautique.

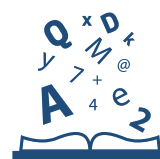
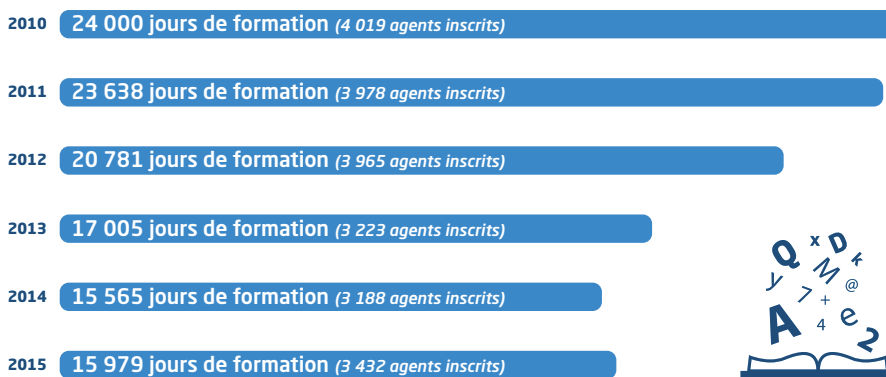
Le Département poursuit sa politique de soutien à l'insertion professionnelle des jeunes en accueillant, en 2015, 429 stagiaires et 11 apprentis.

| Indicateur | Déclinaisons | Unité | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|----------------------|---|-----------------|------|------|------|------|------|------|
| Nombre d'apprentis | - éducation et formation tout au long de sa vie | Nombre d'agents | 20 | 28 | 19 | 17 | 17 | 11 |
| Nombre de stagiaires | - inclusion sociale et accès à l'emploi pour tous | | / | 624 | 635 | 502 | 500 | 429 |

Une évolution de la politique d'accueil des étudiants en stage et des apprentis a également été opérée en 2015 conformément à la nouvelle réglementation relative à l'encadrement des stagiaires (loi n°2014-788 du 10 juillet 2014 ; décret n°2014-1420 du 27 novembre 2014).

Les étudiants bénéficient désormais : d'une gratification dès le premier mois de stage à destination des étudiants dans le cadre d'un stage de plus de deux mois (diplômes post-baccalauréat, y compris ceux relevant de la filière médico-sociale) ; du remboursement des frais de transport sur la base de ce qui est proposé aux agents ; d'une subvention journalière d'un montant de 2,31 € par repas pour compenser le droit d'entrée au restaurant administratif ; d'un accès aux titres de restauration pour les apprentis et les stagiaires de l'enseignement accueillis sur les sites extérieurs du Département, les jours de présence effective. Le Département prend en charge une subvention de 55 % par titre de restauration, le reste restant à la charge des apprentis et des stagiaires.

Nombre de jours de formation



Pour rappel, plusieurs facteurs ont influencé le nombre de jours de formation et le nombre d'agents formés à partir de 2010. Les diminutions constatées s'expliquent notamment par la fin de dispositifs comme le plan de formation RSA mis en œuvre entre 2009 et 2012 et par la diminution du temps de formation réglementaire dans le cadre de l'intégration de la fonction publique territoriale.

L'accompagnement des agents dans leur parcours professionnel

En 2015, le Conseil départemental a mis en place une nouvelle unité d'accompagnement des parcours professionnels pour permettre aux agents de la collectivité d'être accompagnés dans leur parcours professionnel en fonction de leurs aspirations et des besoins en compétences du Département. Celle-ci propose différentes modalités d'accompagnement individualisé en mettant à disposition des agents des outils leur permettant de : clarifier un projet professionnel ; évaluer ses compétences ; identifier les métiers à cibler en fonction de leurs compétences, des besoins des directions et des offres de poste disponibles et préparer une mobilité interne ou externe.

En 2015, 155 agents ont bénéficié d'un suivi des conseillers en évolution professionnelle.

Par ailleurs, d'autres actions sont menées :

- 6 ateliers collectifs de « Rédaction de CV et de lettre de motivation ». Ces ateliers ont permis à 39 agents de travailler leur projet professionnel et de mieux préparer leur candidature. Plus de 90 % des participants se disent satisfaits et en mesure de rédiger ou d'améliorer leur CV et lettre de motivation.
- Un nouvel atelier collectif de « Préparation à l'entretien de recrutement » a été proposé aux agents au mois de novembre. 4 agents ont pu ainsi travailler leur présentation à l'oral et acquérir les bons réflexes pour préparer en amont un entretien de recrutement.

Au cours de l'année 2015, 95 agents ont bénéficié d'une mobilité interne.

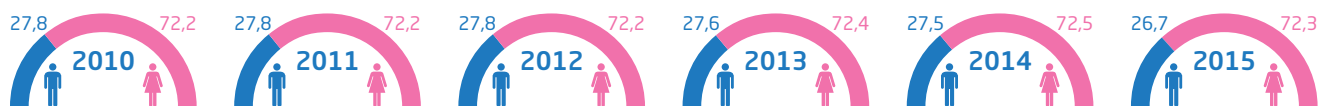
L'accompagnement au maintien dans l'emploi

En mai 2015, le Département emploie 6,43 % de travailleurs reconnus handicapés, soit 394 emplois réservés, respectant ainsi l'obligation réglementaire. Par ailleurs, 46,8 K€ ont été dépensés pour favoriser le maintien dans l'emploi des agents (prothèses auditives, fauteuils médicalisés, transport, auxiliaires de vie...).

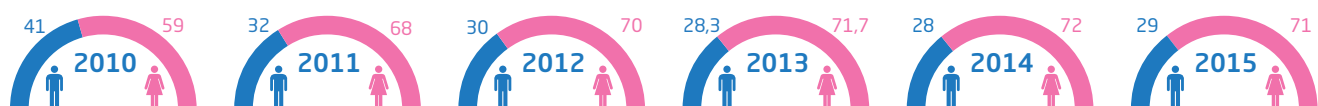
La mixité des effectifs

Plus de 72 % des agents du Département sont des femmes. Elles occupent 71 % des postes d'encadrement (catégorie A) dont 45 % des emplois de direction (directeur général adjoint, directeur, adjoint au directeur). En intégrant les postes de chef de service, la proportion atteint 52 %. Les femmes sont les plus représentées dans les filières médico-sociale (94 %) et administrative (83 %). La proportion de femmes est en revanche moindre dans les filières technique (31 %) et culturelle (35 %).

Répartition des effectifs par sexe (%)



Répartition des postes d'encadrement par sexe (%)



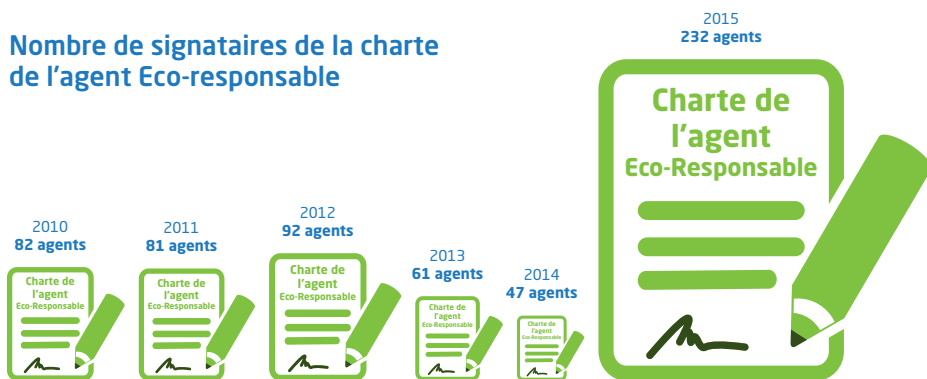
1.6.2 La charte de l'agent Eco-responsable

Lors des journées d'intégration des nouveaux recrutés, il est proposé aux agents de signer une charte de l'agent éco-responsable dans laquelle ces derniers s'engagent à faire des éco-gestes comme par exemple : trier le papier, éteindre les appareils électriques, privilégier les transports en commun.

En 2015, la charte a été revue et modernisée.

Une campagne de communication a eu lieu autour de cette nouvelle charte, ce qui a permis la signature de 232 agents dont le réengagement de 22 agents.

Nombre de signataires de la charte de l'agent Eco-responsable



1.6.3 Garantir la santé et la sécurité au travail

La médecine professionnelle et préventive

Le Service de Médecine Professionnelle et Préventive assure le suivi médical de tous les agents départementaux lors des visites réglementaires destinées à apprécier l'aptitude de l'agent à son poste de travail et à prévenir et dépister toute pathologie en rapport ou non avec le poste de travail. Il met en œuvre une surveillance médicale renforcée en fonction des risques professionnels de certains métiers, et une surveillance médicale particulière pour les agents présentant une maladie chronique et/ou les agents handicapés. Il mène également des actions en milieu professionnel (visites de locaux, aménagement de postes), en collaboration avec les conseillers de prévention ainsi que des missions préventives de santé publique (consultation rhumatologique, cardiologique, diabétologique, anti-tabac et de nutrition).

Il est également en charge du déploiement de défibrillateurs dans les parcs départementaux, dans les établissements départementaux et dans les collèges publics des Hauts-de-Seine. En 2015, le parc de défibrillateurs est constitué de 179 appareils.

Il travaille en collaboration avec le Service Social assurant la Mission Handicap en cas de préconisation médicale pour un aménagement de poste d'un agent ayant la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH).

Enfin, il dispose d'un psychologue qui a un rôle de soutien, conseil et orientation en cas de difficultés professionnelles et / ou personnelles. Celui-ci prend en charge les agents victimes d'agression en consultation individuelle et peut également proposer un soutien collectif d'équipe sur site.

La prévention des risques au travail à travers le document unique

En 2015, le Département a travaillé sur l'intégration des nouvelles organisations de travail et des risques professionnels, ainsi que sur la mise en place des diverses actions de prévention.

Plusieurs autres actions sont menées en parallèle :

- la communication dans le domaine de l'hygiène et la sécurité au travail a été enrichie. De nombreuses fiches de sécurité au poste de travail, ainsi que des documents de sensibilisation sur certains risques professionnels ont été élaborés.
- la réforme de la pénibilité au travail a conduit à la mise à jour des fiches de prévention des expositions pour plus de 1 000 agents concernés.
- la réalisation d'environ 70 visites d'inspection par l'ACFI (Agent Chargé des Fonctions d'Inspection) de la collectivité.
- sous l'égide du service de prévention des risques professionnels et du service de médecine professionnelle et préventive, une démarche de prévention des risques psychosociaux a été élaborée et présentée aux représentants du personnel.

1.6.4 Offrir aux agents un soutien social et proposer des prestations sociales

L'accompagnement social des agents

Le Département, soucieux de l'épanouissement de ses agents et conscient des interférences entre les sphères privée et professionnelle, déploie une politique sociale de proximité dédiée aux agents momentanément fragilisés, et ce dans de nombreux domaines de la vie quotidienne (santé, mode de garde, parentalité, logement...).

Ainsi, le service d'accompagnement social du personnel et handicap aide les agents en cas de difficultés. Il a mené 971 entretiens en 2015, pour 505 agents suivis, et a accordé 328 aides de solidarité, 193 subventions au titre des centres de loisirs, classes découvertes, séjours linguistiques, colonies de vacances et 114 subventions pour enfant ou jeune adulte handicapé.

La politique sociale à destination des agents

Le Département favorise le bien-être au travail de son personnel également par :

- la gestion d'une crèche départementale qui accueille 80 enfants d'agents départementaux,
- l'attribution de logements pour les agents (116 en 2015),
- le versement de participation à la complémentaire santé (1 807 agents en 2015) et prévoyance (1 568 agents en 2015),
- la prise en charge de la restauration du personnel (dont 3,3 M€ de titres restaurant),
- la proposition de prestations sociales et de loisirs en direction des adultes et des enfants (soit 5 M€ en 2015).

1.6.5 Assurer l'information des agents et favoriser le dialogue au sein de la collectivité

En 2015, le service de communication interne a œuvré à rendre l'action départementale à la fois lisible et visible auprès du personnel à travers plusieurs actions :

- apporter une vision sur la politique départementale et son actualité aux agents, afin de situer leur action professionnelle dans la stratégie globale,
- stimuler le travail en transversalité au sein des services en promouvant l'intérêt collectif, favoriser la circulation de l'information et encourager le partage des compétences,
- fédérer l'action collective autour du service au public, valoriser le personnel et l'informer sur le parcours professionnel au Conseil départemental.

En 2015, plusieurs actions de communication sont menées :

- le déploiement de l'outil collaboratif Buzzle : nouvel extranet collaboratif du département, il permet aux services d'animer des communautés professionnelles internes et avec les partenaires externes. Différentes fonctions sont proposées : gestion électronique de documents, forums, wiki, etc. Il soutient le développement de la transversalité et du collaboratif en lien avec le projet Vision'ère. Plusieurs dizaines de communautés sont d'ores et déjà actives.
- le lancement des tchats des Directeurs généraux adjoints ;
- le développement de l'outil de webinaire à tous les séminaires.

2

**bilan des politiques
publiques et des
actions mises en
œuvre sur le
territoire**

Le changement climatique, problème écologique du 21^{ème} siècle a pour principale origine la consommation de combustibles fossiles issus des bâtiments ou des transports. Sur le territoire, le Département met en œuvre une politique de développement des modes de déplacements alternatifs (transports en commun, pistes cyclables) et de maîtrise de la performance énergétique des bâtiments, permettant une réduction des émissions de gaz à effet de serre. Il veille aussi à la protection et à la valorisation des espaces naturels, au développement des modes de production et de consommation plus responsables et à l'épanouissement des alto-séquanais notamment par des politiques culturelles et sportives.

2.1

La lutte contre le changement climatique

2.1.1 Les déplacements autrement

Les transports en commun

Le Département est administrateur du Syndicat des transports d'Ile-de-France (STIF) et, à ce titre, a versé, en 2015, une contribution statutaire de 96,24 M€, soit 7,74 % des contributions publiques. Il participe également à la conception et à la réalisation de projets d'amélioration des transports en commun traversant le territoire en qualité de financeur et en qualité de maître d'ouvrage de l'insertion urbaine pour les tramways.

- **La ligne de tramway T6** relie, depuis le 13 décembre 2014, Châtillon à Vélizy. Au printemps 2015, le tronçon souterrain entre Vélizy-Villacoublay et Viroflay a été mis en service. Ainsi, les deux départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine sont reliés et 9 villes desservies dont 7 communes dans les Hauts-de-Seine. Au total, 21 stations ont été ouvertes, dont 12 sur le territoire alto-séquanais et 9 dans les Yvelines. Le T6 est en correspondance avec le métro 13 et la ligne 15 (à l'horizon 2022) à « Châtillon-Montrouge », le Transilien ligne N et le RER C à « Viroflay-Rive Gauche », le Transilien ligne L à « Viroflay-Rive Droite » ainsi qu'avec de nombreuses lignes de bus. A terme, 61 500 voyageurs par jour emprunteront cette ligne avant l'arrivée du Grand Paris Express.



- **Le projet de prolongement de la ligne de tramway T1** à l'ouest reliera le terminus « Les Courtilles » (Asnières/Gennevilliers) à la station « Gabriel Péri » (Colombes).

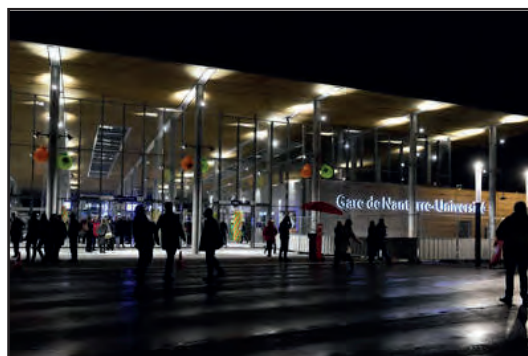
La maîtrise d'ouvrage est coordonnée par le Département et la RATP qui se chargent respectivement des aménagements urbains et du système de transport.

Le 7 juillet 2015, le Préfet des Hauts-de-Seine a déclaré le projet d'Utilité Publique. Le T1 sera en correspondance avec le métro ligne 13 aux « Courtilles », le Transilien ligne J à la « Gare du Stade », le tramway T2 à « Parc Pierre Lagravère » ainsi qu'avec de nombreuses lignes de bus. Le projet sera réalisé en 2 phases : des « Courtilles » au carrefour des Quatre Routes à Asnières (mise en service prévue fin 2018) puis des Quatre Routes à « Gabriel Péri » à Colombes (mise en service prévue fin 2023). En novembre 2015, les travaux préparatoires de la phase 1 ont démarré sur l'avenue de la Redoute à Asnières. Il est également projeté un prolongement du T1 vers Nanterre et Rueil-Malmaison dont la concertation préalable est envisagée à l'automne

2016. A l'horizon 2023, les 6,4 km du tracé de cette extension seront parcourus en une vingtaine de minutes par plus de 60 000 voyageurs par jour.

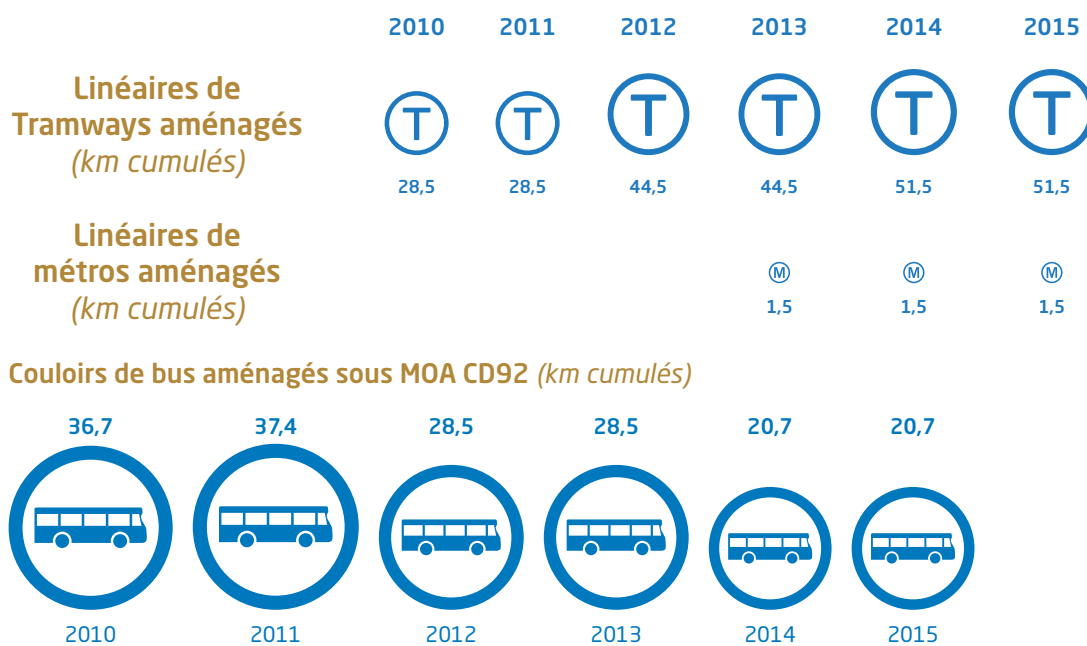
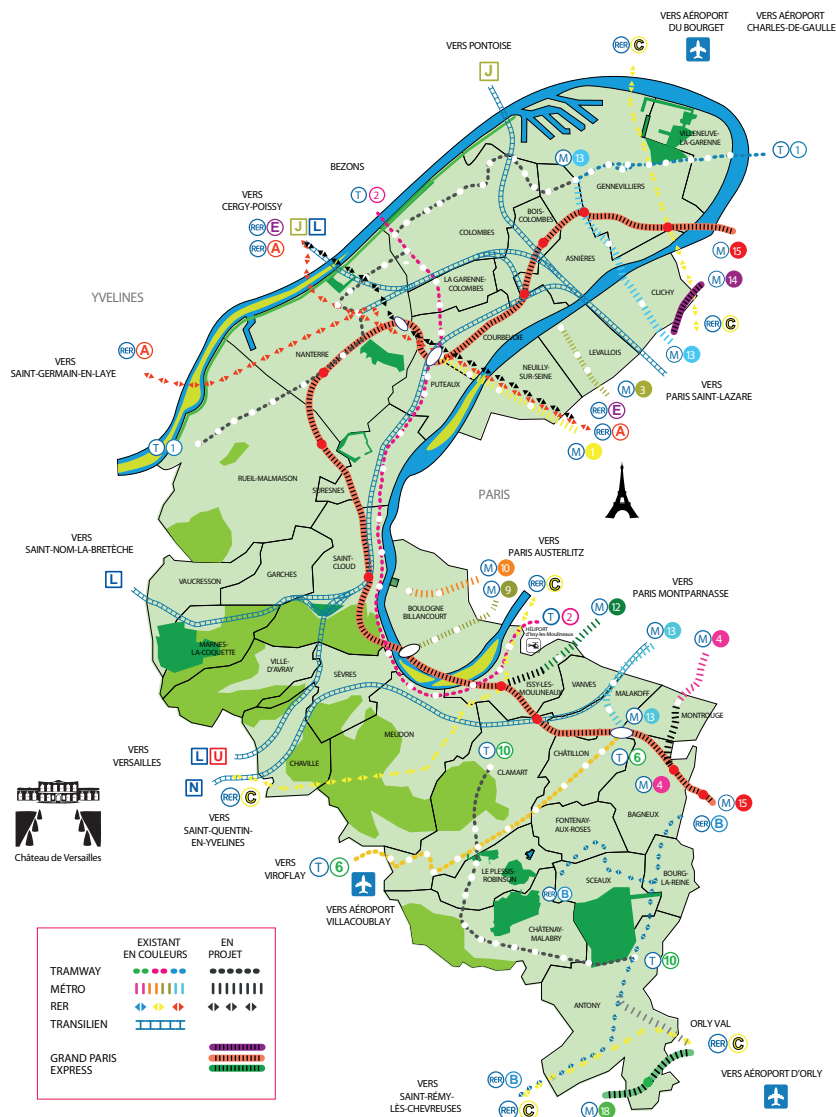
- **Le futur tramway T10** reliera le carrefour de la Croix de Berny (Antony) à la place du Garde (Clamart). Le Département assure la maîtrise d'ouvrage des aménagements urbains, ainsi que la coordination du projet. A la suite de l'enquête publique qui s'est déroulée du 5 octobre au 6 novembre 2015, la commission d'enquête a rendu un avis favorable à la Déclaration d'Utilité Publique du projet, ainsi qu'à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme et à l'enquête parcellaire. Il sera en correspondance avec le RER B et le TVM à « La Croix de Berny », le tramway T6 à « Hôpital Béclère » ainsi qu'avec de nombreuses lignes de bus. A l'horizon 2021, les 8,2 km du tracé seront parcourus en 25 minutes avec, en heures de pointe, un tramway toutes les 6 minutes. A une échéance plus lointaine, compte tenu des financements à mobiliser, le prolongement du T10 est envisagé vers une gare du Grand Paris Express (Fort d'Issy-Vanves-Clamart ou Issy RER).

- **Le nouveau pôle multimodal de Nanterre Université**, mis en service le 17 décembre 2015, remplace l'ancienne gare construite « provisoirement » en 1972. Le Département a financé cette opération à hauteur de 12,30 %.



- **Le projet de prolongement de la ligne 4** du métro reliera « Mairie de Montrouge » à « Bagneux », soit 2,7 km. A l'horizon 2020, son terminus sera connecté à un pôle bus et à la ligne 15 du Grand Paris Express (2022). Les travaux ont démarré en 2015. Le Département finance à 14,25 % cette opération.
- **Le projet de prolongement du métro 14** de « Saint-Lazare » à « Mairie de Saint-Ouen » a pour objectif prioritaire de désaturer le métro 13. Après une phase de travaux préparatoires, les travaux de génie civil des stations ont démarré en 2014 et le creusement du tunnel en 2015. Le Département en finance 2,92 %. Sa mise en service est projetée en 2019.
- **Le projet de prolongement du RER E** à l'Ouest reliera « Haussmann Saint-Lazare » à Nanterre (horizon 2022) puis à Mantes-la-Jolie (horizon 2024). Il bénéficie d'une Déclaration d'Utilité Publique depuis le 31 janvier 2013. Cependant, le plan de financement n'était jusqu'à présent pas assuré. L'Etat ayant annoncé récemment une contribution exceptionnelle supplémentaire de la Société du Grand Paris de 500 M€, les travaux ont démarré au printemps 2016. Le Département finance cette opération à hauteur de 150 M€.
- **Le projet du Grand Paris Express** prévoit la création de 200 km de métro automatique pour relier les territoires de la Région. Les Hauts-de-Seine sont concernés par la ligne 15, rocade autour de Paris, allant, dans la partie sud du territoire, de Bagneux à Pont de Sèvres (horizon 2022) et, dans la partie nord, de Pont de Sèvres à Nanterre-la-Folie (2025) puis aux Grésillons (2027) ainsi que par la ligne 18 avec la gare d'Antonypôle (2024). La maîtrise d'ouvrage des études d'intermodalité est confiée au Département pour 4 gares du métro 15 sud (Châtillon-Montrouge, Fort d'Issy-Vanves-Clamart, Issy RER et Pont de Sèvres), pour 3 gares du métro 15 ouest (Nanterre-la-Boule, Les Agnettes et Les Grésillons) et pour 1 gare du métro 18 (Antonypôle). L'objectif de ces études est de maximiser le rabattement des gares pour l'ensemble des modes de transport et d'organiser l'intermodalité à leurs abords (stationnement, arrêts de bus, nouvelles mobilités...). Les études sont financées à 100 % par la Société du Grand Paris, à hauteur de 100 K€ par pôle maximum. En 2015, le Département a élaboré le diagnostic des 4 pôles du métro 15 sud et a ébauché leurs plans d'action. Il a également démarré le diagnostic des 3 pôles de la ligne 15 ouest et d'Antonypôle. Le financement de la mise en œuvre des actions sera à débattre entre l'Etat, la SGP, le STIF, la Région, le Département, les opérateurs, les Etablissements Publics Territoriaux et les Communes.

Carte des réseaux de transports sur le territoire du Département



* Consolidation des données 2014 et 2015

Depuis 2012, le Département n'a pas réalisé de couloir en faveur des bus. Le chiffre a diminué car certaines voies ont été municipalisées et différents couloirs de bus ont été remplacés par le tramway.

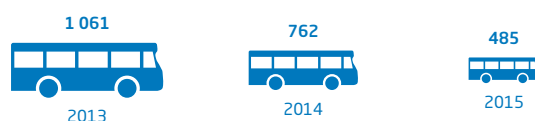
Lignes de bus dont l'offre a été renforcée...

184 lignes de jour et 21 lignes de nuit

... en nombre de lignes par an



... en nombre de courses supplémentaires par an



... en nombre de km commerciaux supplémentaires par an



Le nombre de kilomètres commerciaux supplémentaires (KCC) comptabilisé est celui de l'ensemble de la ligne et pas seulement ceux des tronçons du territoire alto-séquanais, dans le cas des lignes interdépartementales.

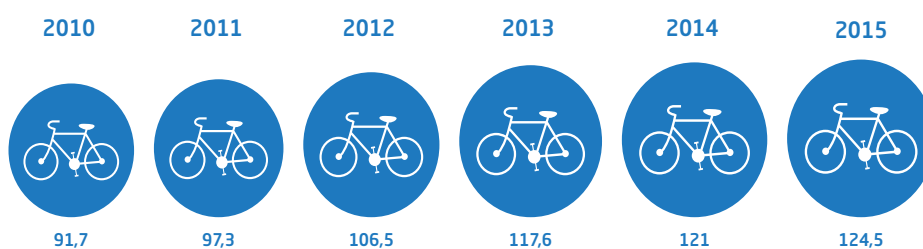
En 2013, on note la mise en place du plan bus Ile-de-France.

En 2014, les modifications importantes des réseaux de bus sont liées aux mises en services des tramways T6 et T8 (15 lignes renforcées, 40 courses supplémentaires/jour). Certaines lignes ont vu leur KCC annuels diminuer du fait de la suppression des doublons d'itinéraire avec les tramways (bilan restructuration : 400 000 KCC/an en moins).

Le prolongement des pistes cyclables

L'alternative aux véhicules motorisés est recherchée au travers d'un plan vélo qui comprend à la fois l'aménagement d'itinéraires cyclables sur voirie, en bords de Seine, ou dans les parcs, parfois associés aux itinéraires de randonnées. En 2015, le réseau cyclable compte 124,5 km de pistes cyclables.

Pistes cyclables aménagées sous MOA CD92 (km cumulés)



2.1.2 La maîtrise énergétique dans les bâtiments et sur les infrastructures

Différentes actions sont mises en œuvre pour maîtriser la performance énergétique dans les bâtiments :

- pour les bâtiments existants, il s'agit de travaux de rénovation thermique et de l'expérimentation des contrats de performance énergétique (CPE),
- pour les nouveaux bâtiments, il s'agit de la mise en œuvre de la démarche Haute Qualité Environnementale (HQE).

La construction du pôle social Jules Verne à Châtenay-Malabry

L'opération de construction du pôle social Jules Verne à Châtenay-Malabry vise une efficacité énergétique correspondant à un gain de 30 % par rapport à la réglementation thermique RT2012. La consommation d'énergie primaire du bâtiment est estimée à 48,10 KwhEP/m²/an. Ce bâtiment est donc classé en basse consommation. Les travaux ont démarré en janvier 2015, avec une mise en service prévue en septembre 2016. Des compteurs d'énergie ont été installés pendant les travaux, afin de confirmer les calculs faits en phase conception après la première année d'utilisation du bâtiment.

Le bâtiment comporte notamment :

- Une ventilation double flux qui récupère 80 % de la chaleur de l'air extrait pour la réinjecter dans le bâtiment et limiter ainsi les déperditions énergétiques ;
- Une forte isolation thermique par l'extérieur avec notamment une prise en compte de l'exposition solaire par les menuiseries extérieures ;
- Des systèmes de chauffage et de ventilation régulés par détecteur de présence ;
- Des systèmes d'éclairage basse consommation ;
- Des matériaux peu émissifs de CO₂ et de formaldéhydes ;
- Des équipements hydro-économiques pour limiter les consommations d'eau potable (mousseurs, limiteurs de débit, robinets temporisés, réservoirs de chasse à double commande,...) ;
- Des toitures végétalisées pour optimiser la gestion des eaux pluviales.



*Pôle social Jules Verne
à Châtenay-Malabry*

© Crédit photo : BDC Conseil-Gérard Rollando

La reconstruction du collège Marcel Pagnol à Rueil-Malmaison

Le projet de reconstruction du collège Marcel Pagnol à Rueil-Malmaison s'inscrit dans une démarche HQE. Elle vise les niveaux préconisés par la certification Bâtiments Tertiaires Certivea dans le cadre d'une démarche environnementale globale en s'inspirant du référentiel pour la Qualité Environnementale des Bâtiments Tertiaires et d'Enseignement comprenant des cibles très performantes (relation du bâtiment avec son environnement immédiat, gestion de l'énergie, maintenance et pérennité des performances environnementales) et des cibles performantes (choix intégré des produits, systèmes et procédés de construction, chantier à faible nuisance, confort acoustique, confort visuel).

Les objectifs en termes de réduction d'énergie sont :

- La réduction de la demande énergétique par la conception architecturale ;
- La réduction de la consommation d'énergie primaire ;
- La réduction des émissions de polluants dans l'atmosphère.

Cela se traduit par la valorisation des apports solaires, la recherche de compacité du projet, la limitation des ponts thermiques et une attention particulière sur l'étanchéité. La durée des travaux, qui ont démarré à l'été 2015, est estimée à 24 mois.

Le bilan des Contrats de Performance Énergétique sur 6 collèges

Conscient de l'importance que revêt l'efficacité énergétique des bâtiments dans la lutte contre le changement climatique, le Conseil départemental a été le premier en France à lancer l'expérimentation d'un contrat de performance énergétique (CPE) sur de tels objectifs de performance sous la forme d'un marché public global regroupant la conception, la réalisation et l'exploitation. Ce CPE a démarré à la rentrée scolaire 2012 sur 6 collèges :

1. Jean Jaurès à Levallois-Perret ;
2. Guy Môquet à Gennevilliers ;
3. Pierre Brossolette à Châtenay-Malabry ;
4. André Malraux à Asnières-sur-Seine ;
5. Edouard Manet à Villeneuve-la-Garenne ;
6. Paul Landowski à Boulogne-Billancourt.

L'objet principal est de conduire à des économies d'énergie garanties par la mise en œuvre d'actions d'amélioration de la performance énergétique d'ordre technique et comportemental, tout en améliorant le confort. Ce premier CPE en marché public d'une durée de 7 ans, permettra d'atteindre progressivement une économie annuelle de 33 % en énergie primaire avec une réduction de 46 % des émissions de gaz à effet de serre, soit un peu plus de 2200 teqCO₂ évitées sur les 7 années du marché.

Pendant les 2 premières années, alors que l'objectif contractuel consistait à ne pas consommer plus que la situation de référence, le résultat mesuré est une économie d'énergie de 15,8 % sur 2012-2013. Sur la seconde année scolaire, 2013-2014, l'économie d'énergie obtenue globalement s'élève à - 8,6 %. Sur 2014-2015, l'économie d'énergie obtenue s'élève à 23 %. Les modifications et améliorations des matériels de chauffage et d'électricité et une meilleure gestion produisent dans la globalité les effets attendus et les prévisions théoriques sont confirmées.

Ainsi, ces résultats prouvent qu'il existe un gisement d'économies mobilisables sur les collèges, sans travaux conséquents, simplement par une meilleure conduite des installations de chauffage et d'électricité (l'ordre de grandeur étant une économie de 15,9 %). Des cibles énergétiques sur le chaud sont calculées, pour chaque collège hors CPE, afin que ces derniers intègrent ces valeurs d'intéressement dans leurs contrats d'exploitation au plus vite.

Dans le cadre du CPE, le volet des économies d'énergie induites par le comportement des usagers est un axe d'amélioration. Chaque année, les adultes et les enfants de l'établissement sont sensibilisés au développement durable et aux économies d'énergie potentielles liées à leur attitude.

Les techniques alternatives économes en énergie pour l'aménagement des infrastructures

Depuis 2005, les enrobés tièdes (100°C au lieu de 160°C) sont privilégiés lors des travaux de voirie. Ce procédé permet de faire des économies d'énergie de 15 % car la température du bitume utilisé est moins élevée (étude du Centre Technique Sud-Ouest). Les émissions de gaz à effet de serre sont quant à elles réduites de 30 %. Sur 11 opérations représentant un linéaire total de 5 860 mètres, 11 400 tonnes d'enrobés tièdes ont été mis en place sur les routes départementales en 2015 : route de Vaugirard (RD7) à Meudon, quai de Stalingrad (RD7) à Issy-les-Moulineaux, avenue de la Division Leclerc (RD920) à Antony, avenue du Général Leclerc (RD920) à Antony, Bourg-la-Reine et Sceaux, avenue de la République (RD12) et boulevard de Verdun (RD908) à Courbevoie, avenue du Général de Gaulle (RD913) à Puteaux, avenue François Arago (RD131) à Nanterre.

L'efficacité énergétique et l'adaptabilité des logements dans l'habitat public et privé

Le Département accompagne les bailleurs sociaux dans la production de logements neufs ainsi que dans la réhabilitation de leur patrimoine et contribue à l'amélioration et à l'adaptation de l'habitat privé. Le soutien du Département se traduit par l'aide à la création d'une offre nouvelle de logements sociaux plus économe, par l'amélioration de la performance énergétique du parc existant public et privé, et par l'adaptation des logements aux besoins spécifiques de leurs occupants.

Un parc public plus économe

En 2015, le Département a financé la création de 1 074 logements sociaux, dont 139 dans le cadre de

la rénovation urbaine :

- 789 logements neufs, dont 127 au titre de la rénovation urbaine, ont bénéficié de la certification Qualitel Habitat & Environnement ;
- 20 logements en acquisition-amélioration, dont 12 au titre de la rénovation urbaine, ont bénéficié de la certification Patrimoine Habitat, c'est-à-dire répondant à des normes de conception en accord avec un référentiel de qualité tant technique qu'environnemental et de confort d'usage d'un bâtiment.

246 logements sociaux, dont 151 dans le cadre de la rénovation urbaine, ont bénéficié de subventions départementales au titre de l'amélioration et de l'adaptation de logements locatifs. Cette intervention donne lieu à une amélioration de la performance énergétique du patrimoine mais vise aussi l'amélioration générale des conditions de confort des logements et leur adaptation au vieillissement de leurs occupants. Cette action permet ainsi de lutter contre le phénomène de déclassification de ces patrimoines par rapport à ceux plus récents tout en répondant aux besoins d'occupants en perte d'autonomie.

Pour agir en faveur de l'amélioration de la performance énergétique du parc social existant, le Département a en outre mis en place une aide plafonnée à 1 500 euros par logement pour un programme de travaux permettant d'évoluer d'une étiquette énergétique G/F/E/D à A ou B.

Par ailleurs, le Département soutient l'Office public de l'habitat « Hauts-de-Seine Habitat », dont il est la collectivité de rattachement, dans le cadre de son programme annuel d'aide à l'amélioration générale de son patrimoine, à hauteur de 10 M€ pour l'année 2015. L'affectation prévisionnelle par grandes thématiques des crédits départementaux, qui lui sont attribués dans ce programme annuel, indique que 31 % d'entre eux sont dédiés à des travaux permettant la réalisation d'économies d'énergie (travaux de ravalement avec isolation thermique des façades, de remplacement de menuiseries extérieures, d'installation de VMC) et 17 % sont dédiés à l'amélioration de l'accessibilité ou à l'adaptation au grand âge (mise aux normes, création d'ascenseurs, ...).

Un parc privé plus adapté aux besoins de ses occupants

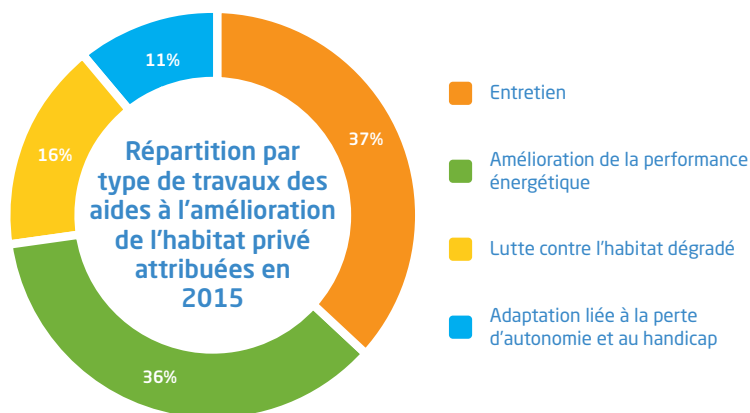
638 ménages alto-séquanais ont été aidés en 2015 au titre de l'amélioration de l'habitat privé pour un montant total de 1,48 M€.

Prévenir l'apparition de copropriétés dégradées sur le territoire des Hauts-de-Seine

Les aides départementales permettent à des propriétaires modestes d'assumer des travaux importants dans les parties communes tels que des changements de menuiseries, des réfections de toiture ou des ravalements.

Garantir la durabilité sociale des logements en les adaptant aux besoins spécifiques de leurs occupants

Dans le cadre de travaux dits privés, les propriétaires alto-séquanais modestes sont accompagnés dans l'amélioration de leur habitat que ce soit en matière de performance énergétique ou de sécurisation. Ces aides favorisent le maintien des propriétaires-occupants concernés dans leur logement dans des conditions de vie décentes.



2.2.1 La poursuite de la protection des espaces naturels sensibles (ENS) et des continuités écologiques, piétonnes et paysagères

La poursuite des études sur le patrimoine naturel

En 2015, plusieurs études concernant le patrimoine naturel sont menées. Elles contribuent à mieux connaître la nature en ville ainsi que la valeur patrimoniale des espaces naturels afin d'engager des actions pertinentes de préservation, de gestion ou de valorisation.

Des inventaires faune-flore :

- sur toutes les berges végétalisées inventoriées comme espaces naturels sensibles (ENS) du Département, hiérarchisation des enjeux écologiques à l'échelle départementale,
- sur le secteur Vallon de Seine-Chazottes (extension du Parc des Chanteraines) à Gennevilliers,
- sur le Bois de la Garenne,
- sur le Bois de la Solitude.

Des propositions de gestion en lien avec les plans de gestion :

- bilan du plan de gestion du Vallon des Gallicourts à Rueil-Malmaison,
- propositions pour le plan de gestion des Etangs de la Marche à Marnes la Coquette.

Des études écologiques générales ou spécifiques :

- étude écologique du Parc du Pré Saint-Jean,
- étude écologique du Domaine départemental du Haras de Jardy,
- étude des coléoptères du Domaine départemental de la Vallée-aux-Loups.

Une expertise naturaliste a été apportée à différents projets transversaux, émanant du Département ou d'autres collectivités (projet T10 Tram Antony-Clamart pour les compensations, Aménagement du carrefour Place Léon Blum à Issy-les-Moulineaux).

La poursuite des continuités écologiques

Sur la continuité écologique du stade de la Marche à Marnes-la-Coquette, le passage à faune de la rue Yves Carriou à Marnes-la-Coquette a fait l'objet d'une deuxième campagne de suivi photographique qui a permis de mettre en évidence le passage de nombreuses espèces telles que le hérisson, le renard et l'écureuil. Des travaux d'amélioration des finitions des sorties du passage seront menées en 2016 afin de favoriser le passage des amphibiens.

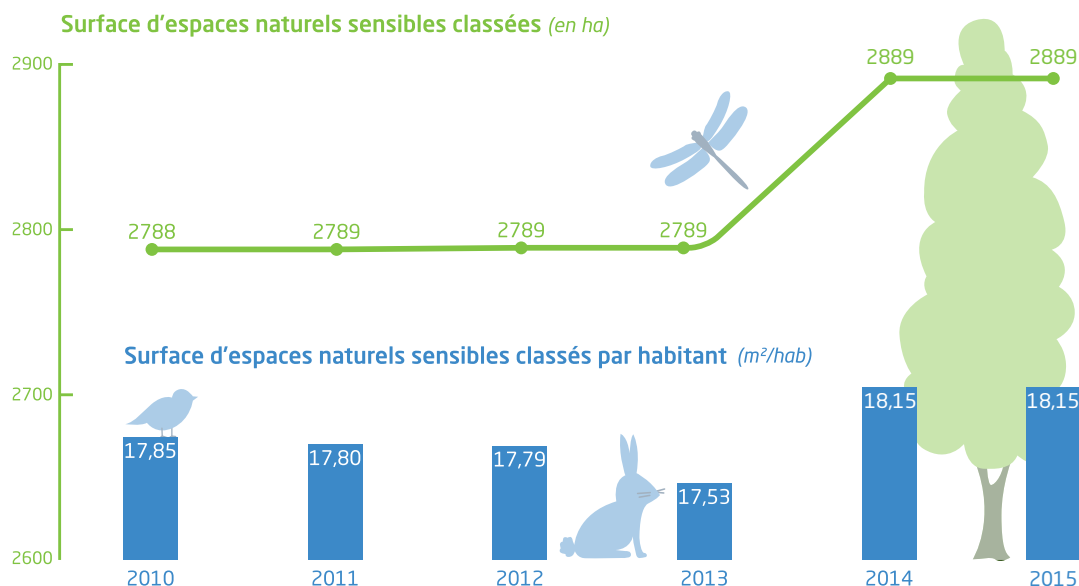


© Crédit photo : @Biotope - Ménard

L'actualisation du Schéma des Espaces Naturels Sensibles

Engagé depuis 1995 dans une politique de protection et de valorisation des espaces naturels par l'instauration de la taxe des espaces naturels sensibles (TDENS), le Département a adopté un Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles (SDENS), par délibération du Conseil départemental le 27 Avril 2001. Au terme de 13 années d'interventions orientées par ce schéma, le Conseil départemental s'est engagé en 2014/2015 dans sa révision. Dans ce cadre, la vision de 16 communes sur les espaces naturels sensibles et leurs périmètres a été recueillie en 2015.

Les espaces naturels sensibles classés



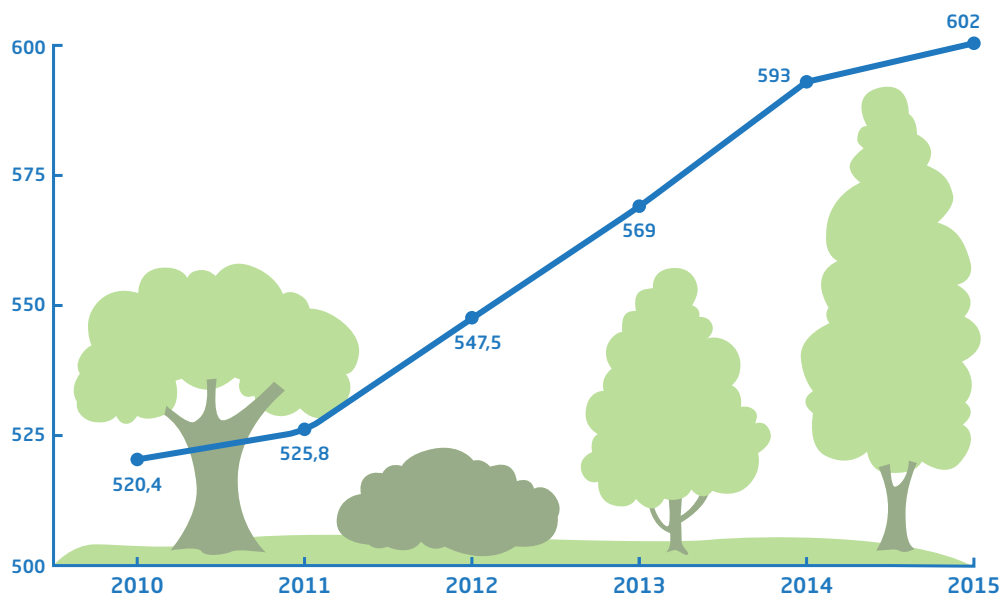
* Consolidation des données 2014 et 2015

Perspective(s) :

Les rencontres avec les communes se poursuivront sur 2016 pour faire émerger une vision départementale, en lien avec les politiques de renaturation des berges, randonnées et sports de nature.

Les surfaces des parcs départementaux ont augmenté avec l'aménagement de la liaison verte du Boulevard Dequevauvilliers à Gennevilliers.

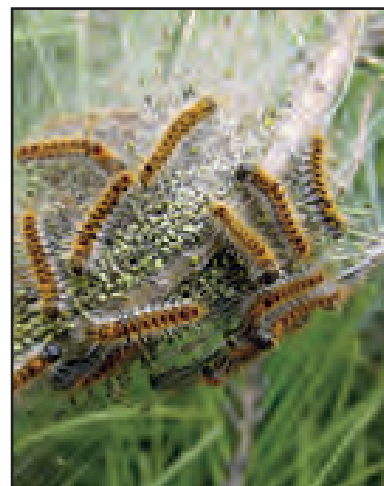
Surface totale des parcs départementaux (surface entretenues en ha)



La lutte contre la chenille processionnaire du pin

Les chenilles processionnaires possèdent des poils urticants microscopiques en forme d'harpon qui provoquent des réactions cutanées importantes, boutons, démangeaisons, lésions oculaires et respiratoires. En France, ses pullulations périodiques sont connues dans différentes régions (notamment Alsace, Bourgogne, Ile-de-France, Centre, Poitou-Charentes et Midi Pyrénées). Des méthodes de lutttes efficaces existent contre cette chenille.

En 2015, une campagne de lutte contre la processionnaire du pin a eu lieu dans 3 parcs départementaux (Parc Pierre Lagravère, André Malraux et Chemin de l'Île) et 3 collèges (Les Vallées et Champs Philippe à la Garenne-Colombes et André Doucet à Nanterre).



La campagne s'est faite en plusieurs étapes :

- en hiver, il y a eu la suppression des nids dès leur apparition,
- en décembre/ janvier, piégeage des chenilles avant la migration,
- en juin, piégeage des papillons.

2.2.2 La découverte du patrimoine naturel des Hauts-de-Seine par ses habitants

L'actualisation de l'inventaire des arbres remarquables

Initié dans les années 2000, cet inventaire concerne les arbres appartenant tant à des personnes publiques qu'à des propriétaires privés, personnes morales ou particuliers. En 2014/2015, seul l'inventaire des arbres du domaine public a été mis à jour. Le Département a recensé 4 371 sujets isolés ou en groupe, sous formes de bosquets ou d'alignements.

L'actualisation des données sera mise en ligne sur la nouvelle plateforme Open-data au printemps 2016. Des réflexions sont en cours quant aux actions relatives aux arbres remarquables.



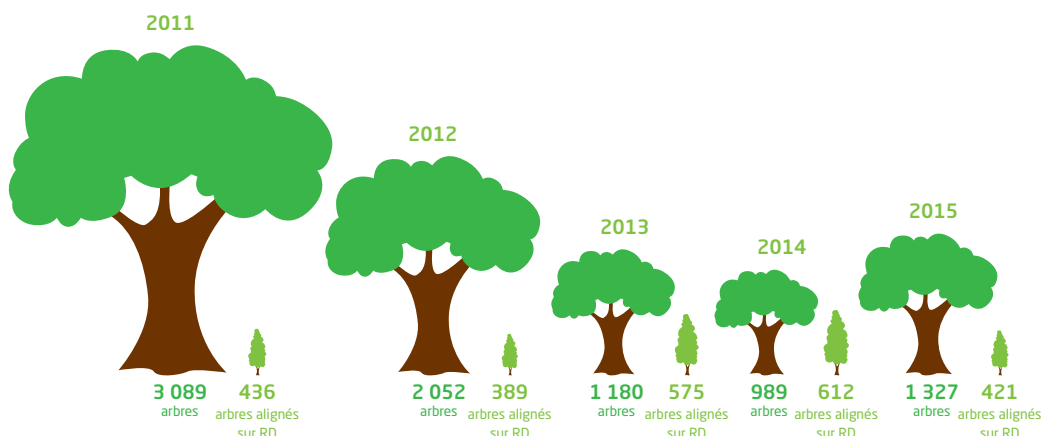
La plantation des arbres d'alignement

Le Département plante chaque année des arbres le long des trottoirs, dits arbres d'alignement, mais aussi le long des tramways, dans les parcs, les jardins, les promenades, les berges et autres espaces naturels sensibles ainsi que dans les collèges, établissements sociaux et toutes propriétés départementales.

Le nombre d'arbres plantés par an varie selon l'abondance de projets.

Les arbres d'alignement départementaux représentent un patrimoine de 29 600 arbres, soit un linéaire planté de 300 km. L'année 2015 a été une année plutôt fertile en renouvellement d'arbres avec un total de 1 327 sujets plantés dont 421 le long des routes départementales.

Nombre d'arbres plantés par le Département



Dans le cadre de la gestion des arbres du Département répondant aux enjeux de développement durable, le Département privilégie :

- l'utilisation d'essences tolérantes à la sécheresse, aux périodes de chaleurs et aux vents violents,
- l'emploi d'essences résistantes aux ravageurs et aux maladies,
- l'emploi d'espèces non ou peu allergènes,
- la plantation d'alignement mélangeant plusieurs essences afin de favoriser la biodiversité et de limiter la propagation des maladies,
- la végétalisation des pieds d'arbre et la perméabilisation maximale des surfaces des trottoirs autour de l'arbre,
- l'utilisation de bois non traité pour les tuteurages et les haubanages,
- des interventions de taille minimaliste et le recours exclusif à la taille raisonnée (dégagement de façade, époinçage, transparence des houppiers) : ceci limite les émissions de gaz à effet de serre,
- un entretien en zérophyto qui peut faire intervenir des campagnes de lutte biologique.

En 2015, le Département s'est particulièrement attaché à mettre en place un suivi de la consommation d'eau à la reprise des arbres nouvellement plantés le long des routes départementales. L'état d'humidité du sol des arbres nouvellement plantés le long des routes départementales a fait pour la première fois l'objet en 2015 d'un suivi tensiométrique sur 6 premières stations afin :

- d'optimiser l'arrosage et suivre l'efficacité des opérations d'arrosage,
- d'évaluer la qualité de la reprise racinaire,
- d'évaluer les flux hydriques traversant les espaces végétalisés ou les ouvrages de gestion de l'eau en pleine-terre.

Le plan départemental d'itinéraires de promenade et de randonnée

Le Département concentre les plus beaux espaces boisés de la petite couronne parisienne, propices à la promenade et à la randonnée. Par délibération du 29 avril 2011, l'assemblée départementale a approuvé le plan départemental d'itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR). Celui-ci a pour vocation de faire connaître et valoriser le patrimoine naturel départemental. De même, l'assemblée départementale a instauré une aide financière dédiée à l'aménagement des itinéraires inscrits au PDIPR et relevant de la maîtrise d'ouvrage des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale dont le patrimoine foncier est traversé par ces sentiers.

Plus de 400 km de chemins sont ainsi identifiés et dévolus à la randonnée pédestre dans le PDIPR, soit :

- 4 sentiers de grande randonnée,
- 1 sentier de grande randonnée de pays,
- 11 sentiers de petite randonnée.

Les Hauts-de-Seine concentrent les plus beaux espaces boisés de la petite couronne parisienne, propices à la promenade et à la randonnée. Au titre de l'année 2015, la ville de Boulogne-Billancourt a reçu une subvention de 500 K€ HT pour aménager un itinéraire vert sur le tracé du PR 2 « Sentier des Berges », dans le quartier du Trapèze, côté est.

Les randonnées : l'événementiel

ACTION PHARE : Randonnées dans les Hauts-de-Seine en lien avec la COP 21

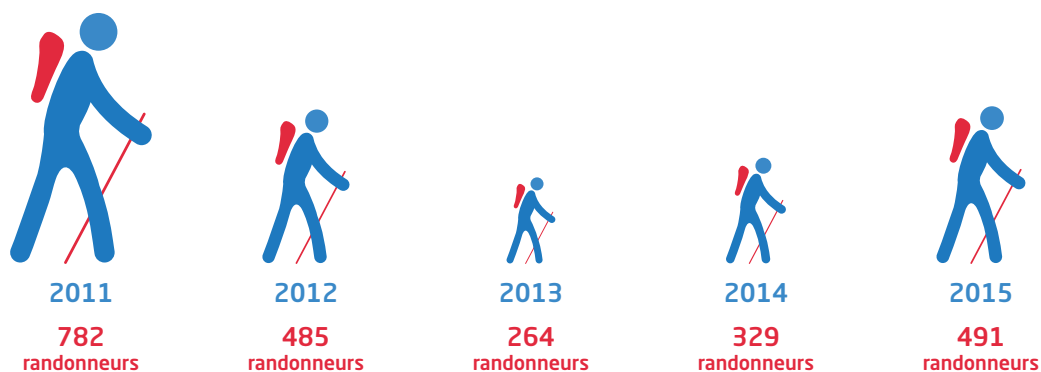
La 5ème édition de l'événementiel « Randonnées dans les Hauts-de-Seine » a eu lieu les 29-30 et 31 mai 2015, dans le cadre de la semaine européenne du développement durable.

Ces randonnées se sont inscrites dans la thématique de la Conférence climat (COP21). Au fil de la marche, des interventions ont permis d'appréhender le changement climatique : Comment les forêts absorbent-elles une partie du gaz à effet de serre ? Quelles sont les solutions de gestion alternative des eaux pluviales ? De quelle manière des opérations d'urbanisme s'adaptent aux évolutions du climat ?

5 itinéraires de randonnées, dont 3 en forêt, de 6 à 8 kilomètres maximums ont été proposés du nord au sud des Hauts-de-Seine. Ces balades ont été commentées par les agents du Département en partenariat avec le Comité départemental de randonnées pédestres.

En 2015, 491 personnes se sont inscrites et ont participé à cette activité de découverte.

Nombre de participants présents à l'opération « Randonnées dans les Hauts-de-Seine »



Piste(s) d'amélioration :

- Actualisation du guide de gestion contractuelle des arbres présentant de bonnes pratiques de gestion pour la préservation des arbres en 2016/2017.
- Identifier des îlots de fraîcheur urbains,
- Actualiser le PDIPR et le schéma des parcours buissonniers en concertation avec les communes.

Anticipant, la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), le Département a engagé un certain nombre d'actions dans le cadre des chantiers sous sa maîtrise d'ouvrage

2.3.1 La transition vers l'économie circulaire

La gestion des déchets des chantiers de voirie

- Le recyclage des matériaux

Il s'agit de préserver les ressources non renouvelables, notamment en favorisant le recyclage dans les matériaux utilisés sur les chantiers du Département : recyclage des enrobés (fraisats et agrégats d'enrobés), utilisation de bétons de démolition dans les structures trottoirs ou chaussées en lieu et place de granulats naturels. En 2015, 10 des 13 appels d'offre de construction et d'entretien routier notifiés, soit 77 % d'entre eux, intégraient une exigence de priorité à l'utilisation des matériaux issus du réemploi, de la réutilisation ou du recyclage des déchets.

Le suivi des déchets et des excédents de chantier est effectué par la mise en place d'un SOSED (Schéma d'Organisation et de Suivi de l'Évacuation des Déchets) en phase de préparation de chantier.

Ainsi les matériaux enlevés sur les chantiers (enrobés décapés notamment) sont orientés plus systématiquement vers des filières de recyclage plutôt qu'en installations de stockage. En effet, le Département est désormais en mesure de déceler l'absence d'amiante et d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), composés toxiques, dans ses enrobés. L'utilisation des produits issus du recyclage a ainsi été développée en 2015.



- La gestion du risque amiante

Début 2014, un diagnostic amiante et hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) a été lancé sur l'ensemble du réseau départemental de voirie et il s'achèvera en 2016. Au 31 décembre 2015, 90 % du réseau départemental a été diagnostiqué et cela a permis d'identifier la présence d'amiante sur moins de 4 % du linéaire contrôlé et la présence d'HAP sur environ 1 % de ce linéaire. Les sections de voirie concernées par des projets de travaux non encore analysées dans ce cadre systématique font l'objet de diagnostics spécifiques.

Lorsque ces polluants sont détectés, un plan de retrait est mis en œuvre avant les travaux selon des modalités garantant la santé des travailleurs et des riverains, et préservant l'environnement.

Les enrobés retirés sont alors orientés vers des installations de stockage de déchets dangereux (ISDD).

La charte « chantier à faible impact » dans le cadre des travaux de construction d'un gymnase B+ et de 3 logements pour le collège Maison Blanche à Clamart

Le Département gère un patrimoine scolaire important situé dans un tissu urbain dense. A ce titre, la question de la réduction de l'impact des travaux sur les riverains constitue un enjeu fort. Une charte « chantier à faible impact » a été mise en place dans le cadre des travaux de construction d'un gymnase B+ et de 3 logements pour le collège Maison Blanche à Clamart qui se traduit concrètement par :

- la mise en place d'un lieu de stockage des déchets facilement accessible pour le personnel du chantier et pour les camions chargés de l'enlèvement des bennes, avec une signalisation adaptée des bennes et leur maintien en bon état, ainsi qu'un tri sélectif.
- des mesures concernant le bruit sur le chantier, avec par exemple la possibilité d'aménager les horaires pour permettre une restriction des bruits en limitant les activités pendant les heures sensibles de la journée et l'orientation des baraques de chantier de manière à éviter la propagation des bruits vers l'extérieur du chantier et vers les secteurs sensibles.
- la limitation au maximum des rejets dans l'eau, le sol et l'air.
- le nettoyage régulier du chantier afin d'éviter de salir les voies publiques et les voies de desserte des zones d'habitation à proximité.
- la gestion rationnelle des flux sur le chantier avec par exemple la création d'un plan de circulation des véhicules ou la définition d'un balisage piétons/véhicules.

Les travaux ont commencé en novembre 2013 et doivent se terminer en juillet 2016.

Une certification environnementale réussie

Depuis plus de 10 ans, la Direction de l'eau est engagée dans une démarche environnementale certifiée selon la norme ISO 14001. Le Système de Management Environnemental de la Direction de l'eau a donc été de nouveau certifié en 2015 pour une durée de 3 ans sous réserve des audits de suivi annuel.

Cette démarche a pour but d'améliorer la performance environnementale et la qualité du service rendu aux usagers, qu'il s'agisse d'habitants ou d'entreprises. Elle a pour intérêt, notamment, de sécuriser les modes opératoires et d'uniformiser les pratiques, de programmer les actions efficacement et conformément au budget, de maîtriser les impacts environnementaux des activités, de s'assurer du respect des exigences réglementaires et autres exigences, de maîtriser la gestion documentaire, de mobiliser le personnel autour d'un programme de management commun, de communiquer de manière transparente vis-à-vis des prestataires et des usagers.

La décision du Département visant à renforcer les engagements envers les riverains et les usagers, en coordination étroite avec les communes concernées au travers d'un guide de bonne tenue de chantier a été intégrée à cette démarche.

2.3.2 La préservation des ressources

La labellisation des parcs départementaux

En 2015, 2 parcs sportifs ont été labellisés (Haras de Jardy et Pré Saint Jean) en plus des 14 parcs et jardins départementaux qui ont déjà obtenu le label espace végétal écologique Eve® délivré par l'organisme de contrôle et de certification ECOCERT pour la 4^{ème} année consécutive.

Nombre de parcs départementaux labellisés Ecocert



La consommation d'eau des parcs hors parcs sportifs

Compte tenu de la sécheresse et des fortes chaleurs de l'été 2015, les consommations en eau ont augmenté par rapport à 2014 : environ 140 000 m³ pour l'eau de ville, 90 000 m³ pour les eaux de forage qui alimentent notamment les plans d'eau des Chanteraines et de Sceaux et 21 000 m³ pour les eaux prélevées en Seine, soit en tout 251 000 m³. La consommation d'eau des parcs (excluant les parcs sportifs) était de 165 000 m³ en 2014.

La gestion durable des eaux pluviales et les terrasses végétalisées

Pour réduire les risques d'inondation par débordement des réseaux d'assainissement et limiter les déversements d'eaux usées dans la Seine, le Conseil départemental a fait le choix de la gestion des eaux pluviales à la source. Les techniques employées, notamment les techniques alternatives, favorisent la dépollution par le sol ou par décantation et réduisent les volumes déversés. Par ailleurs, l'eau peut être utilisée pour l'arrosage des espaces verts et le nettoyage des voiries. Pour atteindre ces objectifs, le Conseil départemental demande la non connexion des eaux pluviales au réseau public, et limite à 2L/s/ha les rejets d'eau pluviale dans son réseau lorsque la non connexion totale n'est pas possible. Il incite les communes et leurs regroupements à inscrire des prescriptions équivalentes dans leur règlement d'assainissement et dans leurs documents d'urbanisme. Il coordonne le partage d'informations et l'assistance sur les techniques alternatives de gestion des eaux pluviales et attribue des subventions pour les projets de gestion des eaux de ruissellement.

Depuis 2005, le Département a mis en place des aides destinées aux collectivités locales pour la mise en œuvre d'études et de travaux de maîtrise des eaux pluviales et des eaux claires. L'objectif est d'encourager la réalisation d'ouvrages de gestion des eaux pluviales intégrés dans la ville en favorisant, grâce à des taux différenciés, les techniques alternatives telles que les bassins de rétentions paysagers, les fossés d'infiltrations ou les toitures terrasses végétalisées.

Surface active totale avec gestion des eaux pluviales à la source



La surface active : équivalent de surface entièrement imperméable.

Par exemple, une prairie en pleine terre génère 20 % de ruissellement par rapport à sa surface totale. Par conséquent, 100 m² de prairie de pleine terre correspondent à 20 m² de surface active.

Le bassin de stockage des eaux pluviales d'Issy

Un bassin de stockage des eaux d'une capacité de 23 400 m³ est réalisé par le Département des Hauts-de-Seine pour limiter les inondations et réduire la pollution rejetée en Seine à l'aval du réseau. Les travaux préalables ont débuté par des fouilles archéologiques en décembre 2015 et se poursuivront jusqu'en décembre 2017.

En effet, lors d'événements pluvieux importants, de très grands volumes d'eaux pluviales se concentrent dans les collecteurs et débordent sur la chaussée, le réseau d'assainissement ne parvenant plus à évacuer normalement ces eaux, même en les déversant dans la Seine.

La partie basse de la ville d'Issy-les-Moulineaux, et notamment le secteur de la rue Charlot, a vécu de multiples épisodes d'inondations : en août 1997, juillet 2001, juin 2002 et plus récemment en août 2008. Le bassin est implanté sous le stade Gabriel Voisin le long de la rue Charlot à Issy-les-Moulineaux. Il sera complètement enterré, d'un diamètre intérieur de 40 m et d'une profondeur de 25 m. Par ailleurs, cet aménagement répond aux objectifs réglementaires relatifs à la conformité des réseaux d'assainissement et d'atteinte du bon état des masses d'eau des Directives Cadres sur l'Eau de 1991 et 2000 (arrêtés ministériels de juillet 2015 qui en découlent) car le bassin va contribuer à la réduction des volumes déversés en Seine afin d'en préserver la qualité.

La gestion des eaux pluviales de voirie

Par temps de pluie, d'importantes quantités d'eaux pluviales se déversent dans les réseaux d'assainissement, ce qui induit une aggravation du risque d'inondations par débordement des réseaux ainsi qu'un accroissement des rejets polluants vers le milieu naturel aquatique. Aussi, le Département met en œuvre, dès que possible, des dispositifs de gestion des eaux pluviales à l'occasion de ses chantiers de réaménagement de voirie. La recherche de l'infiltration naturelle, notamment par des noues paysagères, est favorisée.

A la fin de l'année 2015, 14 sites sont équipés de structures réservoirs.

2.4

L'épanouissement des alto-séquanais et l'amélioration du cadre de vie

2.4.1 Rendre la Seine aux habitants

Le schéma d'aménagement et de gestion durables de la Seine et de ses berges

Le Département poursuit ses aménagements de berges dans le cadre du schéma d'aménagement et de gestion durables de la Seine et de ses berges pour rendre la Seine aux habitants.

En 2015, 4 708 mètres linéaires de berges ont été aménagés :

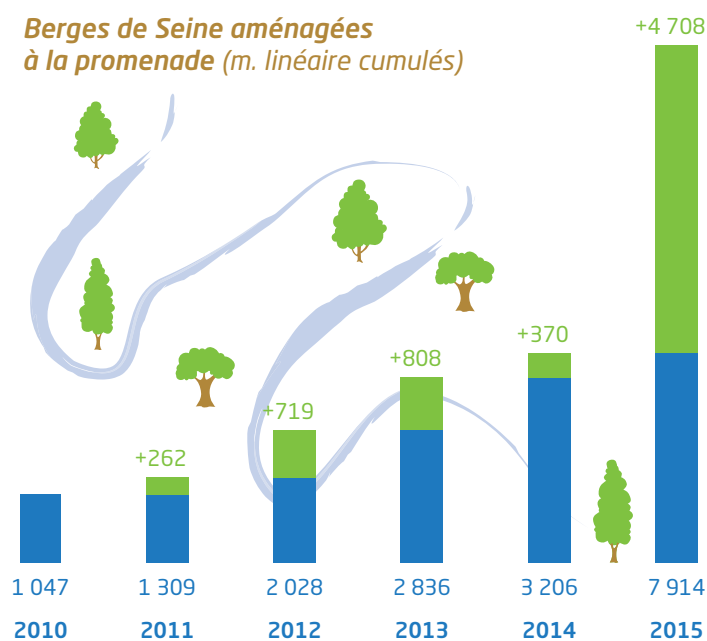
- **Issy-les-Moulineaux, Meudon et Sèvres, berges de la Vallée Rive Gauche** sur 4,2 km, entre le pont de Sèvres et Paris : les travaux d'aménagement de berges ont commencé fin 2012. Ils poursuivent 2 objectifs principaux :
 - Rendre la Seine aux habitants par l'aménagement de promenades et d'une piste cyclable longeant en continu le fleuve et par la valorisation des espaces paysagers. La végétalisation des bords de Seine a également pour rôle de pérenniser les berges, protéger et valoriser la faune et la flore, lutter contre l'érosion et créer un corridor écologique.
 - Intégrer autrement les protections contre les crues en augmentant la capacité des zones d'expansion de la Seine tout en créant de nouveaux espaces publics en bord de fleuve.

Un premier tronçon de berge sur Issy-les-Moulineaux a été ouvert au public en 2015. A Meudon, les travaux de berges ont débuté fin 2014. Ils se poursuivront jusqu'en 2017.



- **Nanterre** : les travaux ont démarré à l'été 2015. Ils visent à pérenniser et mettre en valeur près de 3 km de berges naturelles. Les pentes des berges ont été adoucies, là où le courant et le batillage les avaient érodées. Des ouvrages en Seine ont été réhabilités pour offrir des points de vue accueillants sur le fleuve. D'anciennes risbermes en béton ont été déconstruites au profit de la création de promenades végétalisées et accessibles aux personnes à mobilité réduite, en partie basse des berges. Une lutte contre les plantes invasives a été engagée alors que les espaces naturels à forte valeur écologique ont été préservés et valorisés. Enfin, les berges ont été confortées au moyen de techniques de génie végétal. L'achèvement des travaux est prévu avant l'été 2016.

Berges de Seine aménagées à la promenade (m. linéaire cumulés)



* Consolidation des données depuis 2010

Le réaménagement du parc Pierre Lagravère

De décembre 2014 à décembre 2015, le Conseil départemental réalise la 2^{ème} phase des travaux de réaménagement du parc départemental Pierre Lagravère à Colombes. L'objectif est de rendre accessible en permanence 9 km de « promenade bleue » le long de la Seine.

Cet aménagement permet de dégager la vue sur la Seine et de rendre accessible en permanence la promenade aux piétons comme aux cyclistes. Le tronçon en cours d'aménagement a une longueur de 1,2 km. Début 2016, 70 arbres, saules, frênes, aulnes, 590 arbustes variés et plus de 27 000 plantes vivaces seront plantés.



2.4.2 Prise en compte de l'environnement dans les projets de voirie favorisant l'amélioration du cadre de vie

Des voiries intégrées à l'environnement urbain

Les projets de voirie s'inscrivent dans une démarche d'amélioration du cadre de vie des alto-séquanais. Ils s'efforcent d'encourager la mixité des usages (transports en commun, marche, vélos, voitures...) et de créer ou recréer un espace public partagé et de qualité. En témoigne notamment l'aménagement de la Vallée Rive Gauche qui vise à la fois à rendre la Seine aux habitants par des aménagements de ses berges et à fluidifier et sécuriser la mobilité de l'ensemble des modes de déplacement. L'aménagement de la RD920 est également emblématique de cette démarche car il a pour objectif de transformer cet axe routier en boulevard urbain sécurisé, paysagé, convivial et partagé, permettant des déplacements plus efficaces.

Siter : Optimisation du trafic routier

Depuis 1998, le système intelligent de télésurveillance et de régulation du trafic (SITER) permet de réduire les temps de parcours d'environ 25 % sur les voies équipées, par une diminution importante des arrêts et des temps passés à l'arrêt et ceci sans incidence sur la vitesse maximale pratiquée par les usagers. Il s'agit de favoriser la "fluidité apaisée" pour la circulation des véhicules par le fonctionnement dynamique (feux tricolores, SITER) en complément de la structuration géométrique du réseau, ce qui favorise la circulation régulière (sans arrêts-redémarrages intempestifs, accélérations, etc.).

Au plan environnemental, cette régulation est vertueuse : les principaux polluants liés à l'usage des véhicules thermiques diminuent dans la même proportion que le temps de parcours (source : Airparif).

Mise en œuvre des enrobés phoniques

La mise en œuvre de 5 350 tonnes d'enrobés phoniques a été réalisée sur 11 sites en 2015 pour un linéaire total de 5 370 mètres : avenue de la Division Leclerc (RD920) et avenue Armand Guillebaud (RD67A) à Antony, avenue André Morizet et boulevard de la République (RD50) à Boulogne-Billancourt, avenue Raymond Aron et avenue du Général Leclerc (RD920) à Bourg-la-Reine, avenue de l'Agent Sarre (RD986) à Colombes, quai Paul Doumer (RD7) à Courbevoie, quai de la Bataille de Stalingrad (RD7) et avenue Ernest Renan (RD989) à Issy-les-Moulineaux, boulevard de l'hôpital Stell (RD39) à Rueil-Malmaison.

2.4.3 Collégiens et le développement durable

Trophées IDEES Junior

Le concours Trophées IDEES Junior a déjà 4 ans d'existence. Destinés aux collégiens du département, les Trophées IDEES Junior valorisent et promeuvent les réalisations concrètes entreprises au sein des collèges en faveur du développement durable.

La cérémonie a réuni 155 personnes dont 123 jeunes.

Pour l'édition 2015, les prix ont été décernés de la manière suivante :

Le 1^{er} prix : collège La Fontaine d'Antony pour son projet « Notre planète a des ressources ! »,

Le 2^{ème} prix : collège Jules Verne de Rueil-Malmaison pour son projet « HALP - Comment habiter autrement la planète ? »,

Le prix « Citoyen » : collège Georges Mandel d'Issy-les-Moulineaux pour son projet « les sentinelles de la nature »,

Le prix « Eco-habitat » : collège La Malmaison de Rueil-Malmaison pour son projet « Eco-habitat »,

Le prix « Les experts » : collège Saint-Joseph du Parchamp de Boulogne-Billancourt pour son projet « Maisons amphibies »,

Le prix « Santé & environnement » : collège Thomas Masaryk de Châtenay-Malabry pour leur projet « Du bruit, du bruit, du bruit »,

Le prix « Démarche développement durable » : collège Albert Camus de Bois-Colombes pour son projet « Entre Terre et Mer ».



Nombre de collèges candidats au concours Trophées IDEES Junior

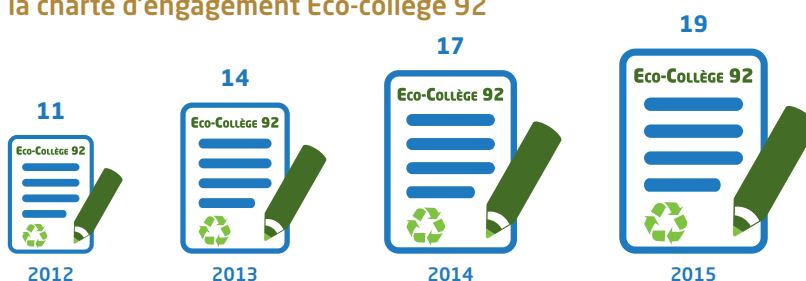


Le dispositif « Eco-collèges »

Le dispositif éco-collèges, créé en 2009 en partenariat avec l'Inspection académique, a pour objectif d'accompagner les établissements qui s'engagent dans une démarche d'éducation au développement durable. Il vise, au moyen d'une pédagogie active autour d'un projet, à inciter les élèves à adopter des comportements citoyens. Dans cet esprit, des outils sont proposés aux établissements (visites de terrain, animations, prêt de bornes interactives, etc.).

19 établissements se sont ainsi investis dans une démarche globale, structurée et pérenne, qui s'est notamment concrétisée par la formation d'éco-délégués, l'information des agents techniques sur le tri des papiers et des piles, l'accompagnement autour de projets tels que le compostage, l'écriture de recommandations sur la réduction énergétique, des visites techniques, des actions de sensibilisation aux risques auditifs, etc.

Nombre cumulé de collèges ayant signé la charte d'engagement Eco-collège 92



Les actions menées dans les collèges en 2015 par le Département ont donné lieu à plus de 140 interventions sur site, à 45 prêts de bornes interactives en collège soit 1876 collégiens sensibilisés au développement durable.

Nombre de collégiens sensibilisés au développement durable dans les collèges



L'Environnement Numérique des Collèges

Favorisant les communications électroniques au sein des établissements scolaires et en dehors des collèges, l'ENC Hauts-de-Seine permet de lutter contre la fracture numérique, de resserrer les liens entre les parents et le collège et de faciliter l'autonomie des enfants dans l'accès au savoir, œuvrant pour l'accès à la culture numérique.

Le déploiement du programme Environnement Numérique des Collèges - ENC Hauts-de-Seine est désormais achevé. L'indicateur de suivi pour l'ENC est arrivé à échéance en 2015.

| Indicateur | Déclinaisons | Unité | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|---|---|----------------------|------|------|--------------------|--------------------|---------------------|----------------|
| Nombre de collèges bénéficiant de ENC (Environnement Numérique des Collèges) | - accès de chacun à une éducation de qualité - éducation et formation tout au long de sa vie | Nombre de collèges | / | / | 35 | 68 | 93 | Action achevée |
| Nombre d'élèves bénéficiant de ENC (Environnement Numérique des Collèges) | - accès de chacun à une éducation de qualité - éducation et formation tout au long de sa vie | Nombre de collégiens | / | / | 2011/2012 6 582 | 2012/2013 9 600 | 2013/2014 54 357 | Action achevée |

Ce déploiement a permis d'équiper les collèges publics des Hauts-de-Seine d'un environnement numérique complet, pensé pour permettre le développement des usages du numérique à l'école soit :

- un parc informatique d'environ 12 000 ordinateurs,
- un réseau départemental de communications électroniques des collèges interconnecté au Réseau Local de chaque Etablissement,
- une plateforme logicielle d'Environnement Numérique de Travail (ENT Hauts-de-Seine) intégrant : outils de gestion de l'emploi du temps, outils de vie scolaire, services pédagogiques, messagerie... L'utilisation du portail ENT permet de dématérialiser les échanges de documents en interne au collège et avec les familles (relevés de notes,..),
- une Infogérance Technique des Collèges (ITC) : c'est le dispositif d'assistance aux utilisateurs proposé, permettant des interventions à distance. Il limite les déplacements physiques dans chaque collège.

L'année scolaire 2015-2016 a été marquée par le déploiement d'usages de tablettes sous différentes formes : classes tablettes pour des usages collectifs, affectation de tablettes pour des usages plus individualisés, au collège de Sèvres dans le cadre du plan numérique éducation nationale.

Pour maîtriser la facture énergétique du parc informatique des établissements scolaires, les nouveaux équipements installés bénéficient du label « Energy star » de l'Union Européenne.

Le recyclage des ordinateurs des collèges

ACTION PHARE : Recyclage des ordinateurs des collèges

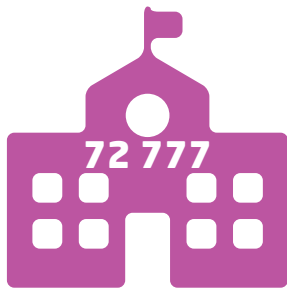
Pour la 3^{ème} année consécutive, le Département a cédé des postes de travail à des collégiens en difficulté dont les services n'avaient plus l'usage. Ces postes ont pu être reconditionnés par l'association ECODAIR, et cédés gratuitement. Ces postes informatiques sont livrés avec un système d'exploitation, une suite bureautique, un écran, un clavier et une souris neufs.

La remise des 200 ordinateurs aux familles s'est déroulée le 16 décembre 2015 à l'Hôtel du Département sous la présidence du Président du Conseil départemental, aux côtés des Vice-présidents.

Ensemble, pour la réussite et la mobilisation des élèves sur leur scolarité (ERMES)

Un appel à projet unique

En 2014/2015, en réunissant tous les dispositifs de la Mission des Actions éducatives confondues, le Département offre 72 777 « places élèves » aux 73 991 collégiens scolarisés dans les Hauts-de-Seine. Ainsi, si tous les collégiens se répartissaient dans les différents dispositifs, la quasi-totalité d'entre eux bénéficierait d'un des dispositifs de la politique éducative départementale.



collégiens ayant bénéficié des dispositifs des actions éducatives



Mis en place à la rentrée scolaire 2014/2015, ERMES est un appel à projet unique pour les dispositifs départementaux à destination des collégiens des Hauts-de-Seine, qui a pour objectif de :

- Donner une plus grande visibilité sur les projets des collèges et une plus grande cohérence dans la lecture à l'échelle de l'établissement.

A cet effet, une commission unique se réunit 2 fois par an pour analyser les projets.

- Faire converger des dispositifs éducatifs avec les autres politiques départementales dans le domaine sportif, culturel, le développement durable et valoriser les sites et les équipements départementaux.

La commission ERMES, présidée par des élus (la Vice-présidente chargée des affaires et constructions scolaires, le Vice-Président chargé des nouvelles technologies, environnement numérique des collèges, commande publique et évaluation des politiques publiques et le Conseiller départemental délégué aux sports), regroupe un représentant de la Direction des services départementaux de l'éducation nationale, des chefs d'établissement, des enseignants, ainsi que les services des directions opérationnelles du département (Éducation, Culture, Sport). Celle-ci étudie l'ensemble des projets déposés par les établissements scolaires et émet un avis pour les demandes de soutien. Les dispositifs concernés sont les suivants : soutien aux initiatives éducatives locales (SIEL), ateliers pédagogiques (AP), études encadrées (EE), Plein air Hauts-de-Seine, Voyages d'études, Voyages sportifs.

L'ensemble des autres dispositifs à destination des collégiens (traités directement par les directions opérationnelles) est porté à la connaissance des membres de la commission pour un travail et une vision transversale. Sont concernés : Azimut Hauts-de-Seine, Caravane de la sécurité routière, Classes créatives, Eco collèges, Eteignez vos portables (EVP), Médiateurs éducatifs, Musées départementaux : Sceaux, Chateaubriand, Albert Kahn, Programme pour la réussite à l'école et une meilleure insertion scolaire (PREMIS), Trophée Aventure Hauts-de-Seine, Trophée Football Hauts-de-Seine, Trophée IDEES Junior, Trophée Rugby/Flag Rugby Hauts-de-Seine.

Ateliers pédagogiques

Les ateliers pédagogiques s'adressent aux élèves en difficulté des collèges publics et privés. Ils constituent un espace d'initiatives et de créativité, autant pour l'animateur que pour les jeunes qui s'y investissent. La participation à un atelier résulte ainsi pour le jeune d'un choix motivé, à partir d'une proposition des équipes pédagogiques, à laquelle la famille doit aussi être associée.

En 2014/2015, 12 élèves du collège Rabelais à Meudon (tous niveaux) ont mis en place et réalisé une maison écologique dans le cadre d'un atelier pédagogique « Sciences et technologies ». Ils ont recherché des informations sur les matériaux et les énergies nouvelles (panneau solaire, cellule photovoltaïque, éolienne, matériaux isolants, principe des puits canadiens), à partir de la pratique des outils numériques tels qu'internet en lien avec les enseignements.

Ils ont ainsi utilisé un logiciel d'architecture 3D pour construire une maquette à échelle réduite, tout en tenant compte des énergies liées au développement durable (observation de deux systèmes d'énergie pour alimenter leur habitation). Ils ont ainsi développé leur curiosité sur l'incidence et les conséquences du réchauffement climatique ainsi que les impacts sur l'effet de serre.

Les classes créatives

Depuis l'année scolaire 2013/2014, ce dispositif consiste à réaliser une œuvre suivant un thème différent chaque année, choisi dans les programmes scolaires. Il s'agit de travailler en pédagogie de projet et en interdisciplinarité. Les classes choisissent de travailler seules ou à plusieurs. Il est ouvert aux classes de 6^{ème}, 5^{ème} et 4^{ème} ainsi qu'aux Unités Locales pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) et aux Unités d'Enseignement (UE) des établissements d'enseignement publics ou privés sous contrat d'association du Département. Il concerne 41 classes dans 21 collèges (924 élèves) en 2015.

Chaque année, le Département propose aux classes un thème général. Celui de 2015 concerne l'Alimentation. Il est décliné en plusieurs sujets en lien avec le programme scolaire. Ces sujets sont destinés à être traités en interdisciplinarité.

Pour 2014/2015, les sujets sont les suivants :

- Un petit théâtre des expressions liées à la nourriture, l'écriture de scénettes (écriture théâtrale) illustrées de collages inspirés d'œuvres d'Art, la réalisation d'un album et de planches illustrées (à partir de photos, peintures, dessins, bandes dessinées...),
- La réalisation d'un jeu de plateau sur la qualité de l'eau, les risques de contamination et les solutions à mettre en œuvre,
- Le parcours mondial des aliments, réalisation de carnets de voyage et/ou d'une carte des « autoroutes maritimes » choisie par les élèves,
- Les aspects de la vie quotidienne pendant la guerre 14-18 : réalisation d'un blog sur l'accès à l'alimentation (au quotidien dans les tranchées, les campagnes et les villes).

Des partenariats sont proposés aux enseignants :

- Les Ecrivains associés du Théâtre (EAT) pour l'écriture théâtrale,
- Le Musée de la Marine et le port de Gennevilliers pour le sujet sur les autoroutes maritimes,
- Le Musée de l'Armée et la Bibliothèque de Documentation Internationale Contemporaine (BDIC) pour les blogs sur l'Alimentation pendant la guerre 14-18.

Les classes participantes gagnent une sortie d'une journée en Ile-de-France (ateliers « poney et golf » à Jardy, et ateliers « découverte des Arts du cirque ») et pour les classes primaires ou hors 92 collaborant, un cadeau différent est offert chaque année. En 2015, les élèves de la classe de CM2 inscrite ont gagné des livres.

La restauration responsable dans les collèges

Depuis la rentrée scolaire 2014/2015, le Département a choisi l'entreprise ELIOR pour assurer la restauration collective de 56 collèges du Département sur 98 collèges publics. Les actions de l'entreprise inscrites dans sa charte pour l'Environnement en matière de développement durable se mettent en place progressivement.

Favoriser le compostage des déchets dans les jardins pédagogiques des collèges

Le Département propose des prestations de sensibilisation à l'environnement et au développement durable dans les collèges des Hauts-de-Seine. Certains établissements développent des projets pédagogiques de jardinage sur un espace vert en leur sein avec une valorisation des déchets verts par compostage. Depuis 2012, pour aider ces projets, le Département a fourni à 12 établissements des composteurs pédagogiques (600 litres) accompagnés de conseils en matière de compostage. Trois éco-collèges ont bénéficié de cette aide en 2015 :

- L'éco-collège Albert Camus à Bois-Colombes,
- L'éco-collège Thomas Masaryk à Châtenay-Malabry,
- L'éco-collège Jean Macé à Suresnes.

Premier projet de compostage des biodéchets dans un collège

En 2015, le Département a accompagné et soutenu l'éco-collège Thomas Masaryk à Châtenay-Malabry pour son projet de compostage des biodéchets (déchets alimentaires) produits à la cantine scolaire. Il s'agit de la première initiative concrétisée sur le territoire.

Le Département a aidé ce projet à travers des conseils techniques pour la mise en œuvre du projet et par la fourniture de composteurs en bois (1000 litres). Cette année 2015 a été consacrée à l'étude de faisabilité du projet, à la sensibilisation des acteurs (équipe pédagogique, éco-délégués et élèves), à la quantification des biodéchets avec une semaine de pesée et au dimensionnement du nombre de composteurs. Cette démarche de compostage des biodéchets à l'échelle d'un établissement vise à réduire et à valoriser la quantité de déchets produits ; à sensibiliser le corps enseignant et les collégiens à la gestion des déchets et à la lutte contre le gaspillage alimentaire. A terme, le compost produit pourra être réutilisé dans les espaces verts de l'établissement ou être remis au Département pour une utilisation dans son patrimoine naturel.

Action d'amélioration programmée en 2016 :

Équipement à titre d'expérimentation de deux collèges en matériel (tri et composteur) pour sensibiliser les collégiens aux vertus du tri, à la gestion des biodéchets des cantines et à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

2.4.4 La culture, au service du « vivre ensemble »

L'objectif du Conseil départemental est d'offrir à tous les alto-séquanais des parcours artistiques et culturels : une démarche qui s'inscrit au cœur du projet de Vallée de la culture.

Il s'agit à la fois de diversifier les programmes et les types d'événements, d'être attentif à la répartition de l'offre sur l'ensemble du territoire et de favoriser l'accessibilité de l'offre à tous les publics, sans en exclure aucun. Autant d'éléments qui sont le ciment du « vivre ensemble ».

S'approprier notre patrimoine commun

Les 3 musées départementaux (Albert-Kahn Musée et Jardins à Boulogne-Billancourt, Musée du domaine départemental de Sceaux et Musée de la Vallée-aux-Loups - Maison de Chateaubriand) constituent des éléments clés de la Vallée de la Culture.

A travers leur programmation diversifiée (expositions permanentes et temporaires, visites guidées, conférences, ateliers...), ces 3 musées permettent aux visiteurs de découvrir un patrimoine commun qui s'expose dans les salles comme dans les jardins. Ils ont accueilli 169 887 visiteurs en 2015.

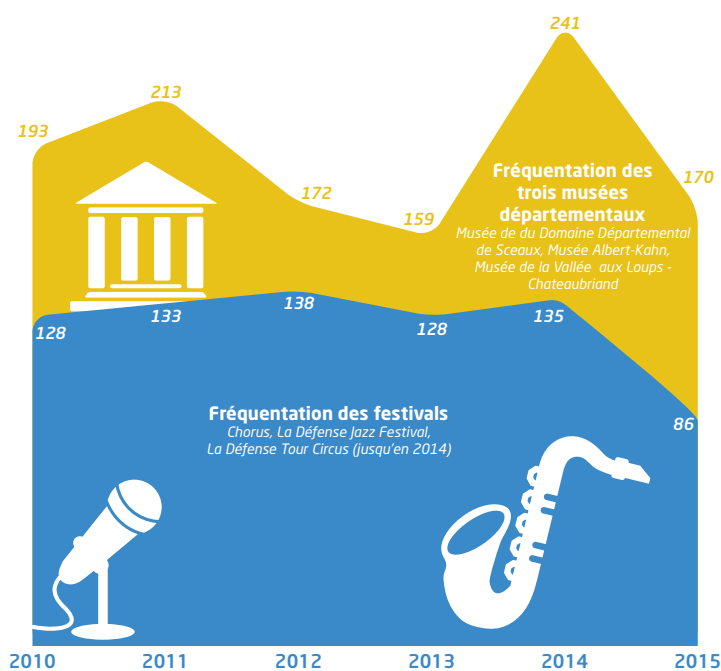


Les grands festivals à la Défense

Chorus des Hauts-de-Seine est un festival de musiques actuelles mêlant diverses esthétiques (pop, rock, rap, electro) et favorisant l'émergence de nouveaux talents. Il se tient tous les ans au printemps sur le parvis de la Défense et dans une trentaine de villes du département. Il propose une programmation tous publics, avec une déclinaison pour le jeune public. L'édition de 2015 a accueilli plus de 36 047 spectateurs.

La Défense Jazz Festival est un événement entièrement gratuit qui lance la saison d'été des festivals de jazz et offre au public une programmation ouverte à toutes les esthétiques des musiques jazz. En 2015, il a rassemblé plus de 50 000 spectateurs.

Fréquentation des festivals et des musées départementaux (en milliers de personnes)



ZOOM

La Cité musicale départementale de l'Île Seguin

L'aménagement de l'Île Seguin à Boulogne-Billancourt engage un programme à vocation internationale pour un site unique au cœur du Grand Paris et de la Vallée de la Culture. Un projet ambitieux en France et en Europe : 170 millions d'euros investis en partenariat public-privé.

- une signature architecturale : Shigeru Ban ;
- un auditorium de 1 100 places à l'acoustique exceptionnelle ;
- une grande salle de spectacles de 4 000 à 6 000 places ;
- des espaces pour des formations musicales en résidence ;
- plusieurs espaces de répétitions et d'enregistrements ;
- un espace entreprise, des espaces de restauration, de commerce.

Une grande voile ornée de près de 1 000 m² de panneaux solaires photovoltaïques, en rotation autour de l'Auditorium, suivra la course du soleil. Celle-ci, mesurant 45 m de haut, est montée sur des chariots roulants.

La première pierre a été posée le 5 juillet 2014 pour une ouverture au public en 2017.



ZOOM

Le Paris Climat 2015

Le Théâtre des négociations « **Make It Work** » s'est déroulé durant trois jours en mai au Théâtre Nanterre-Amandiers, partenaire du Conseil départemental des Hauts-de-Seine. 200 étudiants venus de monde entier ont participé, en public, à une simulation fictive de la Conférence internationale sur le climat, la COP21, qui s'est tenue fin novembre début décembre 2015 au Bourget.

Les autres évènements de la Vallée de la Culture

Plusieurs manifestations ont jalonné la saison culturelle, touchant ainsi près de 30 000 personnes. **Les Petites nuits de Sceaux** ont proposé une programmation de spectacles pluridisciplinaires au Domaine départemental de Sceaux. La **science se livre** a exploré la thématique du vivant autour de 140 conférences et animations scientifiques. Un **brin de lecture** a permis aux alto-séquanais de profiter de salons de lecture et d'animations gratuites en plein air durant tout l'été dans certains parcs du département.

Par ailleurs, le dispositif **Eteignez Vos Portables** a proposé à près de 1 000 collégiens des parcours d'éducation artistique et culturelle en musique, danse, théâtre, arts de la rue, cirque alliant sensibilisation sur le temps scolaire et sorties hors temps scolaire.

Les archives et la valorisation du patrimoine des Hauts-de-Seine

Aux archives départementales, chacun peut venir découvrir l'histoire du territoire alto-séquanais, histoires personnelles et collectives surgies des documents, à la portée de tous au travers d'expositions et d'ateliers pour les scolaires.

Fréquentation du service éducatif des archives départementales (en nombre d'élèves)



En 2015, le service éducatif a accueilli 3 439 élèves soit 129 classes de 23 communes des Hauts-de-Seine. La baisse de fréquentation de 14 % par rapport à 2014 est liée à l'interdiction des sorties scolaires aux évènements de janvier et novembre 2015.

Fréquentation du site Internet Archives & Patrimoine



La fréquentation du site internet des archives en 2015 est en baisse de 11 % par rapport à 2014 suite à la refonte en cours du site empêchant l'intégration de nouveaux contenus et de nouveaux documents numérisés.

Des parcours d'éducation artistique au service des publics les plus éloignés de la culture

C'est aussi à travers une offre de parcours artistiques et culturels pluridisciplinaires qu'une attention toute particulière est portée aux publics les plus éloignés de la culture : personnes âgées, jeunes publics et collégiens, personnes éloignées de la culture pour des raisons économiques, sociales ou physiques ou en situation de handicap.

- **Culture 3.4** permet aux personnes dépendantes de participer ou d'assister à des animations culturelles dans leur établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD). Des ateliers aux contours variés (cirque, théâtre, danse, chorale, écriture) ont été programmés dans 10 EHPAD. Ainsi les publics sont invités à se rendre acteurs de ces pratiques artistiques, malgré leur âge et leurs handicaps (636 personnes dépendantes ont bénéficié de ce dispositif).
- Dans le cadre du dispositif EVP « **Eteignez Vos Portables** », 40 parcours artistiques et culturels ont été proposés à près d'une centaine d'élèves en situation de handicap ou dans des classes de collèges en REP et REP+.
- En 2015, **la Science se livre** a proposé des animations et conférences scientifiques à près de 60 détenus de la Maison d'Arrêt de Nanterre.
- Concernant **l'offre muséale**, la prise en compte de la notion de public éloigné ou empêché passe par l'aménagement du confort d'usage des établissements et l'adaptation du contenu de l'offre aux publics en situation de handicap : citons, par exemple le Musée du Domaine départemental de la Vallée-aux-Loups-Maison de Chateaubriand avec notamment des parcours dédiés avec un premier contact tactile à destination de personnes malvoyantes et aveugles. 2 600 visiteurs en situation de handicap ont été concernés par l'offre muséale départementale.
- Enfin, le Conseil départemental apporte son soutien au Dispositif d'Education Musicale et Orchestrale à vocation Sociale (DEMOS), projet d'apprentissage musical par la pratique collective, destinée à des jeunes de 7 à 14 ans habitant dans des quartiers relevant de la Politique de la Ville.

ZOOM

Volet accessibilité du Schéma départemental des enseignements artistiques

11 projets soutenus par le Département ont permis à près d'une centaine de jeunes en situation de handicap d'avoir accès à un parcours artistique au sein de structures d'enseignement artistique spécialisé (conservatoires).

Les ateliers des Archives départementales en direction des publics « empêchés »

La barrière de la langue, la maladie, le handicap, le placement en institution ou la prison constituent des empêchements à l'accès à la culture. Des acteurs culturels du Département, à l'instar des Archives départementales, ont décidé d'aller à la rencontre de ces publics dans l'impossibilité de se déplacer.

Faire connaître, partager un patrimoine commun, inviter à se l'approprier, tels sont les enjeux des propositions en direction des publics éloignés de la culture quelques en soient les raisons. Des actions sont menées auprès de différents groupes : jeunes en situation de handicap, étrangers nouvellement arrivés, personnes âgées, personnes détenues à la maison d'arrêt des Hauts-de-Seine où sont retenues des personnes en attente de jugement et des condamnés à des peines de moins de trois ans. Les ateliers d'approche des archives ou de recherches généalogiques sont une façon de combattre l'exclusion et participent à la lutte contre la récidive.

Perspective (s) :

Des projets sont à l'étude pour toucher des enfants hospitalisés pour une longue durée, comme à l'hôpital de Garches et des publics du champ social comme les personnes sans domicile fixe du centre d'accueil et de soins hospitaliers de Nanterre.

2.4.5 Le sport vecteur de santé et de bien-être

Le sport représente un vecteur efficace de valeurs en résonance avec les principes du développement durable. L'accès pour tous aux activités sportives valorise un mode d'apprentissage, un savoir-être et une éthique, contribuant à la formation de citoyens responsables.

En effet, le sport enseigne la maîtrise du corps et de l'esprit et contribue au développement personnel. Pratiqué de manière collective et réfléchi, il enseigne les valeurs de solidarité, d'entraide, et de dépassement. Véritable instrument d'émancipation et d'ouverture aux autres, sa pratique régulière permet d'aller vers les autres, de s'autonomiser et de prendre l'habitude de s'intégrer à un collectif.

Les activités sportives participant à la construction de la personnalité du jeune et à son intégration sociale et citoyenne, le Département propose par le biais du programme «Vacan'Sports Hauts-de-Seine» des activités sportives gratuites pour tous les jeunes âgés de 6 à 17 ans durant l'ensemble des vacances scolaires sur réservation ou en libre accès.

En 2015, 16 984 places sur réservation (une place représentant un créneau journalier de 4 heures d'activités pour un jeune) ont été utilisées et 13 535 passages de jeunes ont été enregistrés l'été en accès libre dans le cadre de ce programme.

Nombre de participants à Vacan'Sports



En 2015, le nombre de participants sur réservation à Vacan'Sports a baissé de 6 % par rapport à 2014 en raison du renforcement du plan Vigipirate qui a limité le déplacement des jeunes alto-séquanais.

Nombre de passages en accès libre



Le dispositif Plein Air

Le dispositif Plein Air permet aux élèves des collèges publics et collèges privés du Département sous contrat, de bénéficier de cycles d'E.P.S. de 7 ou 8 semaines autour d'activités physiques de pleine nature telles que l'escalade (mur d'escalade au parc départemental André Malraux), la course d'orientation (8 parcs départementaux), le VTT au parc départemental du Pré Saint-Jean, la plongée à la fosse Aqua Hauts-de-Seine, le tir à l'arc (parcs départementaux des Chanteraines et du Pré Saint-Jean ainsi qu'au complexe sportif Marcel Bec à Meudon). En 2015, le dispositif a concerné environ 14 000 collégiens.

Trophée Aventure hauts-de-seine

Le Trophée Aventure Hauts-de-Seine

Le Trophée Aventure Hauts-de-Seine constitue l'une des activités phares des opérations départementales. Il offre la possibilité pour tous les élèves des classes de 4^{ème} des collèges publics et privés du département, pour les classes ULIS et les structures spécialisées (par groupe/classe) d'accéder à la pratique d'activités physiques de pleine nature. Des ateliers sportifs d'une journée dans le Domaine départemental du Haras de Jardy sont organisés (VTT, tir à l'arc, course d'orientation, bike and run,...). Les épreuves sportives mettent en avant l'entraide, le dépassement de soi et la stratégie. Chaque activité est évaluée et donne lieu à un classement final par classe. Un challenge spécifique adapté aux différents handicaps est proposé aux structures spécialisées. Les 3 premières classes sont récompensées par un séjour sportif aventure.

Ce dispositif vise à favoriser :

- la mixité garçons/filles ;
- l'esprit d'équipe et le goût de l'effort à travers la participation de tous les élèves autour d'un projet de classe ou d'établissement ;
- la pratique des activités physiques et sportives de pleine nature préconisées par l'Education nationale.

Trois classes des collèges George Sand à Châtillon, Passy Buzenval à Rueil-Malmaison et Saint-Joseph à Saint-Cloud ont été lauréates en 2015. Elles ont été récompensées par un séjour sportif qui a eu lieu à Saint-Hilaire-de-Riez (85) du 15 au 20 juin 2015.

Ainsi, 99 collégiens, sur environ 2 350 participants, ont bénéficié de ce séjour.

Favoriser l'intégration du handicap au travers du sport

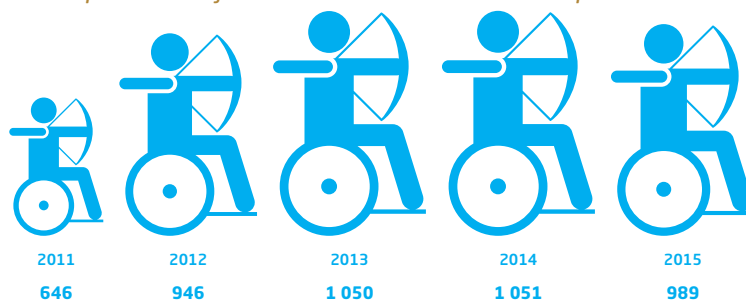
Favoriser l'accès à la pratique sportive des jeunes et adultes en situation de handicap est l'une des priorités du Département. Qu'il s'agisse d'un handicap physique, mental ou sensoriel, une réflexion systématique est menée afin d'adapter l'ensemble des actions et activités. Cette intégration doit être un moment privilégié de partage et doit conduire à changer leur regard face au handicap.

Concernant spécifiquement les jeunes, l'ensemble des actions proposées aux collèges privés et publics du département est également accessible aux établissements spécialisés accueillant des jeunes en situation de handicap ainsi qu'aux élèves scolarisés en ULIS dans les collèges.

Le dispositif **Vacan'Sports** est ainsi accessible aux jeunes en situation de handicap. En 2014/2015, 989 jeunes en situation de handicap y ont participé.

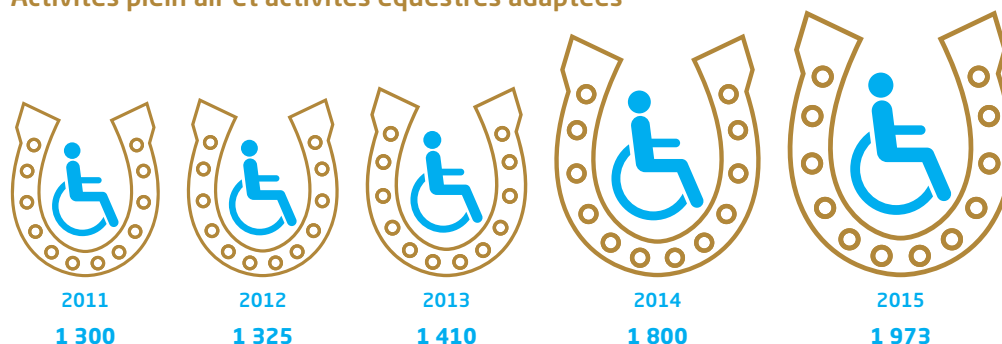
Vacan'Sports

Participation des jeunes en situation de handicap



Le dispositif « **Activités équestres adaptées** » offre la possibilité aux élèves scolarisés en Classe d'Inclusion Scolaire (CLIS), en ULIS dans les collèges et en établissements spécialisés de participer à des cycles d'équitation dans les centres équestres et poney clubs appartenant au Département. Lors des séances, la relation avec l'animal est privilégiée pour ces enfants, essentiellement atteints de troubles cognitifs ou autistiques.

Activités plein air et activités équestres adaptées



1 973 jeunes ont pu pratiquer des activités sportives en pleine nature dans le cadre des dispositifs « **Plein Air Handicap et Activités équestres adaptées** » (20 694 passages et 3 736 heures cumulées de pratique). On recense donc une augmentation de l'année de plus de 10 % par rapport à 2013/2014.

2.4.6 La sécurité routière

Le programme d'aménagement de la sécurité routière des routes départementales

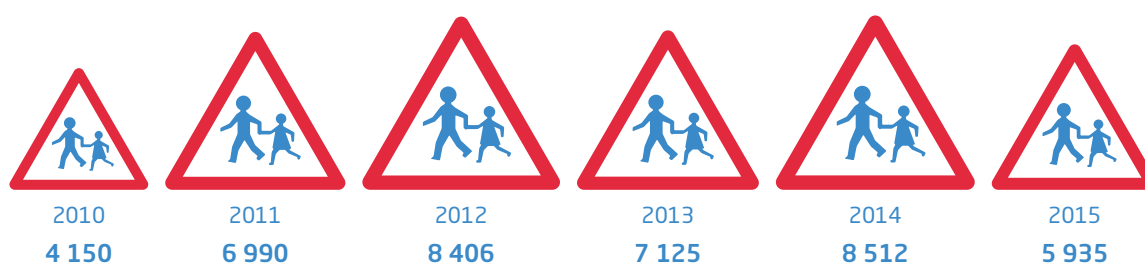
Grâce à sa connaissance et son suivi de l'accidentologie sur ses infrastructures routières, le Département réalise des travaux de sécurisation des sites les plus exposés à l'insécurité, qui varient selon l'évolution des déplacements. Il consacre annuellement 2,5 M€ à l'amélioration de l'infrastructure au titre de la sécurité routière.

Le Département continue d'implanter des radars pédagogiques sur ses voies. Vingt radars informatifs mobiles renseignent les usagers sur leur vitesse réelle en certains points sensibles du réseau départemental.

Sécurité routière et mobilité durable pour les collégiens

La caravane de la sécurité routière est une action de sensibilisation menée conjointement avec la Préfecture et la direction des services départementaux de l'Éducation nationale des Hauts-de-Seine. Ce dispositif, sous forme d'ateliers, intègre l'ensemble des enjeux liés à la sécurité routière et également aux mobilités durables. Le programme est mis en œuvre sur la base du volontariat des établissements. En 2015, 5 935 élèves de 44 collèges ont bénéficié de ce dispositif départemental de prévention.

Nombre de collégiens sensibilisés à la sécurité routière



Fondement de l'action du Département, la cohésion sociale est un enjeu capital dans toute démarche de développement durable. Elle suppose de recréer ou de renforcer le lien entre les êtres humains, les sociétés et les territoires.

2.5.1 Les solidarités au cœur de l'action départementale

L'action sociale a vocation à améliorer le bien-être des habitants par des actions de prévention et d'accompagnement.

En 2015, le Pôle Solidarités a mis en place un vaste projet de réorganisation de ses services en proposant un découpage en 7 territoires regroupant chacun les domaines suivants d'intervention : autonomie, insertion-actions sociales, famille-enfance-jeunesse, protection maternelle et infantile-petite enfance (PMI-PE). Cette nouvelle organisation de travail doit permettre de renforcer le partenariat local, la connaissance des territoires et des publics.

Les actions en faveur des enfants et des jeunes

Prévenir les risques domestiques



Une semaine de prévention aux risques domestiques a eu lieu du 22 juin au 26 juin 2015 dans les centres de PMI pour sensibiliser les familles aux risques encourus par les enfants de moins de 6 ans. La méthode s'appuie sur le «photo langage». Elle permet de visualiser les potentiels dangers. Les familles ont été invitées à s'exprimer sur ce thème. Une bande dessinée, réalisée par la FNATH (association des accidentés de la vie) illustrant des situations réelles de dangers, a été distribuée pour compléter la démarche. Dans le cadre de Questions de Famille spécial risques domestiques, une table ronde a eu lieu le 24 juin à l'Hôtel du département sur le comportement des parents ainsi que sur celui des enfants face aux risques.



A cette occasion, une maison géante, conçue par l'ALEP Prévention, a été exposée à l'Hôtel du département.

Les mobiliers sont tels que perçus par un enfant de 2 ans avec des dimensions multipliées par 2 et un poids multiplié par 6.

L'implication des professionnels de PMI pour répondre aux demandes de vaccinations

Dans un contexte de multi-pénuries vaccinales, qui perdure depuis novembre 2014, celle du vaccin BCG a conduit la Direction Générale de la Santé (DGS) et l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament (ANSM), en lien avec le laboratoire fabricant, à la mise en place d'un contingentement des doses en structures publiques de vaccination dont les centres de PMI.

Dans les centres de PMI des Hauts-de-Seine, 10 469 vaccinations par le BCG ont ainsi été réalisées en 2015 versus 6 269 en 2014 ; par la mise en place de consultations dédiées chaque fois que cela était

possible et/ou en veillant à remplacer tout rendez-vous annulé, l'implication des professionnels de PMI a permis de répondre à sensiblement la moitié des demandes des familles pour des enfants non suivis en PMI.

Ouverture du service départemental de l'accueil familial en avril 2015

Ouvert en avril 2015, le Service Départemental de l'Accueil Familial (SDAF) est composé d'une part de deux antennes territoriales : une sur le territoire francilien à Nanterre et une autre antenne provinciale, composée elle-même de 2 sites (l'un à Saint-Gervais-la-Forêt (41) et l'autre à Montluçon (03)) et d'autre part d'une unité en charge des ressources humaines. Ce service est chargé du recrutement et de l'accompagnement professionnel des assistants familiaux salariés du Département. Il gère également les demandes d'accueil en veillant à une optimisation des agréments disponibles. L'antenne provinciale a aussi en charge le suivi des enfants confiés aux familles d'accueil qui relèvent de cette antenne. Le SDAF compte des travailleurs sociaux, des cadres, des psychologues et des personnels administratifs et 460 assistants familiaux répartis sur l'ensemble du territoire.



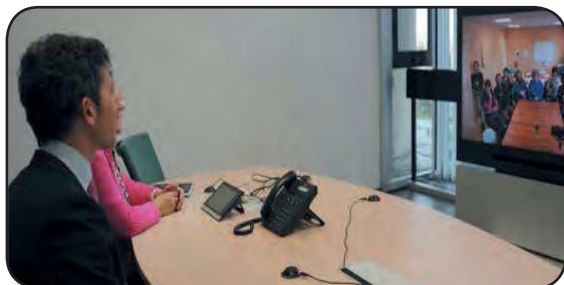
De mai à décembre 2015, l'antenne francilienne du SDAF a été sollicitée pour 199 demandes d'accueil «urgence», 299 demandes d'accueil «permanent» et 227 accueils «vacances et relais». L'antenne provinciale a été sollicitée pour 80 demandes d'accueil «permanent» et 202 accueils «vacances et relais».

L'accueil familial est en progression. Ainsi, le nombre moyen d'enfants accueillis chaque mois chez des assistants familiaux est passé de 842 en 2014 à 846 en 2015.

ZOOM

L'utilisation de la visioconférence au SDAF

Afin de faciliter les échanges entre les professionnels du SDAF, et en particulier avec ceux de l'antenne provinciale répartie entre les sites de Montluçon (03) et de Saint-Gervais-la-Forêt (41), la visioconférence a été mise en place. Peuvent ainsi s'organiser à distance des réunions de travail entre les professionnels des différentes antennes du SDAF ainsi que des commissions d'appariement avec les professionnels des services territoriaux de l'Aide Sociale à l'Enfance.



L'accueil de jour et l'accueil modulable : de nouvelles modalités de prise en charge

En réponse à l'un des axes forts du schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance et de la jeunesse 2012-2016 relatif à l'adaptation et à la diversification de l'offre d'accueil, le Département soutient le développement de nouvelles modalités de prise en charge. Ainsi, depuis 2011, des places d'accueil de jour et d'accueil modulable ont été créées par redéploiement de places d'hébergement.

Six services d'accueil de jour, pour un total de **174 places**, proposent un accompagnement éducatif de proximité aux enfants et à leurs parents et travaillent au maintien de la scolarisation ou au développement de la socialisation. Les jeunes majeurs peuvent également bénéficier d'un accueil de jour pour accompagner leur projet d'insertion.

Ces 6 services sont composés de :

| Communes | Associations | Services | Nb places | Tranches d'âge |
|-----------------------|-------------------------------|---|-----------|----------------|
| Châtenay-Malabry | Fondation la Vie au Grand Air | Service de soutien à la parentalité et d'accueil de jour (SPAJ) | 20 | 3 à 12 ans |
| Bagneux | Fondation Jeunesse Feu Vert | Accueils de jour éducatifs et pédagogiques des Jacquets | 46 | 5 à 13 ans |
| Nanterre | Fondation Jeunesse Feu Vert | Accueils de jour éducatifs et pédagogiques des Jacquets | 46 | 5 à 13 ans |
| Villeneuve-la-Garenne | Association Jean Cotxet | Service d'accueil de jour éducatif (SAJE) (ouvert en 2013) | 15 | 5 à 12 ans |
| Asnières-sur-Seine | Fondation d'Auteuil | Service d'accueil de jour éducatif (SAJE) D. Winnicot, rattaché à la Maison d'enfants à caractère social (MECS) Saint-Exupéry ouvert en mars 2015 | 12 | 8 à 16 ans |
| Meudon | Fondation d'Auteuil | Service Cap Avenir 92 (anciennement Passerelle vers l'Insertion) | 35 | 16 à 21 ans |
| TOTAL | | | 174 | |

Parallèlement, **deux services d'accueil modulable** ont été développés. Ces services proposent un accompagnement à domicile avec possibilité d'accueils ponctuels et temporaires en maison d'enfants. Autorisé en 2013 pour 7 places, le service d'accueil modulable de l'association Henri Rollet, situé à Sèvres, accompagne des jeunes filles âgées de 12 à 18 ans. Depuis 2014, un service d'accueil modulable a été créé au sein de la Maison d'Enfants à Caractère Social Saint-Exupéry de la Fondation d'Auteuil, située à Meudon, pour des garçons ayant entre 12 à 18 ans.

Perspective(s):

Dans le cadre de la préparation du bilan du schéma départemental, l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance a engagé début 2016 une étude sur ces nouvelles structures. L'objectif étant d'apporter des éléments d'éclairage sur le public auxquelles elles s'adressent, ainsi que sur le bénéfice que les enfants retirent de ces nouvelles modalités de prise en charge.

Le service d'accueil modulable de l'association Henri Rollet est amené à se développer puisqu'il passera début 2016 de 7 à 33 places début 2016.

Indicateurs sur le public pris en charge par le service départemental de l'ASE :

| | Au 31/12/2010 | Au 31/12/2011 | Au 31/12/2012 | Au 31/12/2013 | Au 31/12/2014 | Au 31/12/2015 |
|--|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| Nombre de mineurs et majeurs de moins de 21 ans pris en charge par l'ASE 92 (bénéficiaires d'une mesure d'accueil ou d'action éducative) | 5 895 | 5 760 | 5 948 | 5 890 | 5 882 | 6 059 |
| dont nombre de mineurs | 5 435 | 5 319 | 5 475 | 5 379 | 5 391 | 5 615 |
| dont nombre de majeurs de moins de 21 ans | 460 | 441 | 473 | 511 | 491 | 444 |

En 2015, le nombre de mineurs et majeurs de moins de 21 ans pris en charge par l'ASE 92 a augmenté de 3 % par rapport à l'année 2014. Cette augmentation concerne principalement les bénéficiaires d'une aide éducative à domicile (AED).

Assurer l'autonomie et la mobilité des personnes âgées et des personnes en situation de handicap

Accessibilité des lignes d'autobus aux usagers en fauteuil roulant

L'accessibilité aux moyens de transports (bus, voirie) des personnes à mobilité réduite et des usagers en fauteuil roulant est une priorité du Conseil départemental.

Au 1er janvier 2015, il restait à traiter 271 points d'arrêt dans le cadre de la mise en accessibilité de la voirie départementale. Au 31 décembre 2015, 144 points d'arrêt bus ont été mis aux normes d'accessibilité sur une vingtaine de lignes de bus.

A noter que ces travaux sont réalisés en coordination avec la RATP, les services techniques des villes, l'association des paralysés de France et le STIF qui cofinance les travaux à hauteur de 70 %.

Parallèlement, les études de mise aux normes ont été réalisées en 2015 pour 43 points d'arrêt. Les travaux pourront être programmés en 2016.

Le programme de mise aux normes des points d'arrêt bus sera complété et clôturé en 2017.

PAM 92, pour aider à la mobilité

Le PAM 92 est un service payant de transport spécial et réservé aux personnes en situation de handicap, pour des déplacements individuels ou en covoiturage. Les besoins en déplacement sont essentiellement liés au travail (38 %) et à la santé (31 %). Il est utilisé à 32 % par des personnes en fauteuil roulant, et 95 % des courses se font sur une distance courte, inférieure à 15 km.

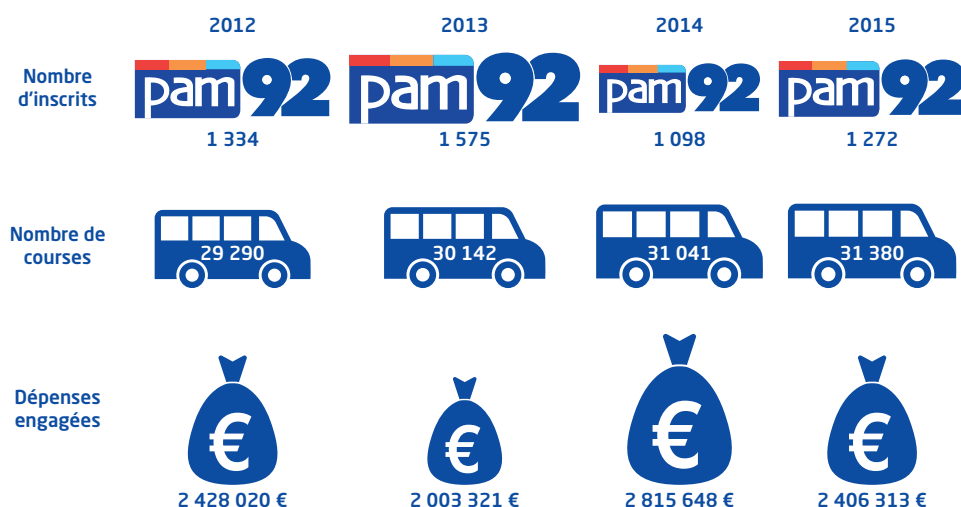
En 2015, le service PAM 92 a renforcé et amélioré son offre par le biais d'internet www.pam92.info. Ce site est plus simple et plus ergonomique et répond aux critères d'accessibilité définis par l'Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales, et de leurs amis (UNAPEI) : intégration du compte mobilité, inscription et réservation en ligne facilitées.

En 2015, le parc automobile compte un véhicule supplémentaire soit 27 véhicules au total. L'offre a été renforcée avec 33 conducteurs.

Dans un objectif d'amélioration continue, les prestataires mettent au service du Département et des utilisateurs du PAM 92 :

- un suivi par géolocalisation des véhicules ;
- un contrôle de la qualité du service rendu ;
- une évaluation et un audit des services de transport et une analyse de l'organisation du service PAM92 pour proposer des axes d'amélioration.

Le service PAM92



Le nombre d'inscrits au service PAM92 a augmenté de 16 % par rapport à l'année 2014.

ACTION PHARE : Le 1^{er} comité des usagers du PAM 92 Département s'est réuni en 2015

Le Département organise et anime le Comité des usagers du PAM qui s'est réuni pour la 1^{ère} fois le 17 mars 2015.

Ce comité est une cellule d'informations et d'échanges, destinée à faciliter le lien entre les professionnels et les usagers. L'objectif est de formuler des propositions en vue de l'amélioration du service.

Il s'inscrit dans la volonté du Département d'améliorer la relation à l'utilisateur et de renforcer le service de proximité.

Ce comité est notamment constitué des représentants du Département, de FlexCité 92 (le prestataire), de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MPDH), des usagers et des associations représentant les grandes catégories de handicap ainsi que du Comité départemental des retraités et personnes âgées (CODERPA 92).

Suite à un appel à candidatures, 10 représentants des usagers ont été sélectionnés par le Département parmi 56 candidatures. Ils siègent bénévolement au Comité des usagers pendant 2 ans.

La première réunion a été l'occasion de présenter :

- l'organisation du comité avec l'adoption du règlement ;
- un bilan de l'activité du service PAM 92 ;
- le prestataire chargé de contrôler la mise en œuvre du service ;
- les principaux résultats de l'enquête de satisfaction réalisée auprès de l'ensemble des personnes inscrites au PAM 92.

Le comité se réunira 2 fois par an.

Perspective(s):

FlexCité 92 envisage l'achat d'un véhicule électrique.

Le titre Améthyste

Ce titre est un forfait annuel de transport annuel permettant l'accès illimité au réseau francilien sous certaines conditions (âge, ressources, etc.). De nouvelles modalités d'attribution ont été votées en décembre 2015 :

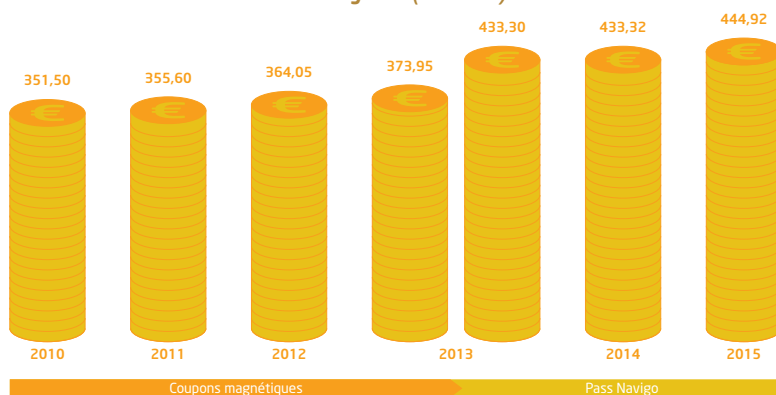
- la revalorisation des plafonds d'imposition et de la participation des bénéficiaires,
- la simplification des demandes de renouvellement,
- le projet de téléprocédure Mon Améthyste en Ligne (MAEL).

En 2015, 47 028 personnes bénéficient de ce titre.

Nombre de bénéficiaires du titre Améthyste



Prix unitaire du titre Améthyste (annuel)



Dépenses engagées au nom du titre Améthyste



Perspective(s) :

La revalorisation des plafonds d'imposition proposée, de 610 € à 650 € pour une personne seule et de 763 € à 800 € pour un couple, permettra à 4 530 alto-séquanais supplémentaires de bénéficier d'un titre Améthyste.

Le projet de téléprocédure Mon Améthyste en Ligne (MAEL) dont la mise en place interviendra courant 2016 permettra aux usagers d'effectuer les demandes de titres Améthyste et de régler leur participation en ligne ainsi que de simplifier les démarches administratives.

Dispositifs départementaux facilitant le maintien à domicile des personnes âgées et personnes en situation de handicap

L'allocation aux familles hébergeant leur ascendant (AFHA)

Cette allocation départementale est versée aux familles accueillant à leur domicile leur ascendant en ligne directe, soit les enfants ou les petits-enfants.

| Indicateur | Déclinaisons | Unité | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|--|---|-----------------------------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Nombre de bénéficiaires de l'allocation aux familles hébergeant un ascendant | - lutte contre toute forme d'exclusion, - accès égal au territoire et aux services urbains | Nombre de bénéficiaires concernés | 262 | 257 | 239 | 220 | 196 | 169 |
| Montants versés au titre de l'allocation aux familles hébergeant un ascendant | - satisfaction des besoins essentiels : logement, eau, santé, environnement sain. | En euros | 973 800 | 961 758 | 932 700 | 856 800 | 806 700 | 654 300 |

L'aide APA Habitat

Cette aide est un dispositif à destination des particuliers nouvellement bénéficiaires de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) à domicile. En 2015, 34 personnes ont pu, grâce à cette aide, adapter leur logement à leur perte d'autonomie et ainsi continuer à vivre dans leur domicile. Le montant total attribué en 2015 s'élève à 95,7 k€.

Le renforcement d'une offre d'accueil des personnes en situation de handicap, au plus près de leurs besoins

La transformation de places de foyer intégré en places de services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS)

Le schéma de soutien à l'autonomie des personnes âgées et en situation de handicap 2014-2018 prévoit dans son axe n°2 d'améliorer la qualité de l'offre de service, et pour cela d'adapter l'offre d'accompagnement et d'hébergement pour les personnes en situation de handicap, au plus près du besoin des personnes. La requalification de 58 places de foyer intégré en places de Services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) participe ainsi à rendre plus compréhensible l'offre d'accueil.

Depuis 15 ans, le Conseil départemental a ainsi permis à la Fondation des Amis de l'atelier de développer de façon originale un accompagnement au domicile des personnes en situation de handicap selon plusieurs niveaux de dépendance ; le foyer intégré étant une modalité destinée aux personnes en situation de handicap les plus dépendantes notamment atteintes d'un handicap psychique. Le foyer intégré est défini comme une modalité intermédiaire entre le foyer collectif et le « service d'accompagnement ». Il ne trouvait plus son sens depuis la réglementation des « services d'accompagnement à la vie sociale » précisée dans le Code de l'action sociale et des familles. Par ailleurs, le terme de « foyer » était inadapté et remportait moins l'adhésion des personnes en situation de handicap.

En 2015, une collaboration sur cette action a été initiée entre la Fondation des Amis de l'atelier, le Conseil départemental et la MDPH. Elle a permis d'identifier les personnes en situation de handicap positionnées initialement sur des places de foyer intégré, de les requalifier en places de SAVS, de créer une nouvelle orientation et une nouvelle prise en charge, la plus efficiente possible, pour ces bénéficiaires.

Perspective(s) :

Afin de lutter contre « l'exil du handicap » en particulier en Belgique et de répondre à des besoins non satisfaits, les départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine, vont s'associer pour construire un Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) pour adultes en situation de handicap psychique et notamment présentant des troubles autistiques. Ce projet répond aux besoins des personnes en situation de handicap sans solution de placement de proximité et pour lesquelles la filière belge constitue actuellement l'une des solutions.

Agir pour la bientraitance des personnes âgées et des personnes en situation de handicap

Au 1er septembre 2014, le Conseil départemental a repris en gestion directe l'action de l'association Solres 92, créée en 2002. Ainsi, la mission Solres Hauts-de-Seine a été créée.

Cette mission propose un travail d'accompagnement destiné à apporter une écoute et un soutien technique aux personnes âgées ou en situation de handicap victimes de maltraitance et à leur entourage, ainsi qu'aux professionnels de la gérontologie et du handicap. Solres Hauts-de-Seine est le référent de la plate-forme nationale d'écoute des situations de maltraitance des personnes âgées ou en situation de handicap, par le biais du **numéro : "3977"**.

Cette mission représente une ressource pour tous les professionnels médico-sociaux du territoire. Son action permet :

- d'activer le réseau de proximité pour une prise en charge optimisée de la situation par les acteurs locaux ;
- d'analyser la situation lors de comités techniques qui se réunissent deux fois par mois, composés de professionnels expérimentés et engagés dans les champs du handicap et de la gérontologie, afin d'élaborer collectivement et dans la bienveillance, des préconisations pour la personne concernée ;
- de créer un lien entre les professionnels du Département et diffuser une culture de la bientraitance.

| Indicateurs | Unité | Du 01/09/2014 au 31/12/2014 | En 2015 |
|--|---|--------------------------------|---------|
| Nombre de situations parvenant directement à Solres Hauts-de-Seine | Nombre de situations prises en charge | 34 | 123 |
| Solres Hauts-de-Seine comme Relais de la plateforme nationale 3977 | Nombre de situations prises en charge via le logiciel Habeo | 42 | 67 |
| Comités Techniques (instance pluri partenariale) | Nombre de situations étudiées | 28 | 62 |

En 2015, 190 situations ont été traitées par Solres Hauts-de-Seine et près de 430 professionnels ont été sensibilisés à la bientraitance, ou informés sur les éléments de repérage de la maltraitance et les modes de saisine du service.

Deux nouveautés ont vu le jour :

- un premier forum thématique à destination des professionnels (50 présents) a été accueilli par la mairie de Chaville sur le sujet des aidants. D'autres thématiques permettant d'aborder collectivement les questions de bientraitance/maltraitance seront ainsi abordées plusieurs fois par an ;
- des sensibilisations à la bientraitance d'une demi-journée, sont proposées aux agents des EDAS : 5 sessions ont eu lieu, ayant permis de sensibiliser 46 agents.



Soirée Forum thématique Solres Hauts-de-Seine

| Sensibilisation à la bientraitance | | | |
|---|---------------------|------------------------------------|---|
| | Nombre total annuel | Nombre de professionnels concernés | Structures |
| Présentations Solres Hauts-de-Seine | 23 | 250 | CLIC/coordo, réseaux, MAIA... |
| Sensibilisation bientraitance | 5 | 46 | EDAS |
| Analyses de pratiques | - | - | APA |
| Forums Giga sénior | 4 | 80 | Bois-Colombes, Colombes, Courbevoie, Asnières-sur-Seine |
| Forum thématiques Solres Hauts-de-Seine | 1 | 50 | Mairie de Chaville |
| | TOTAL | 426 | |

Perspective(s) :

D'autres thématiques permettant d'aborder collectivement les questions de bientraitance/maltraitance seront ainsi abordées plusieurs fois par an.

2.5.2 Les politiques territoriales de cohésion sociale

Les évolutions sociales et économiques de la société ainsi que les évolutions législatives conduisent le Département à s'interroger sur la manière de mettre en œuvre les missions et l'organisation des services.

Amélioration du service rendu aux usagers

Une réflexion de fond a été engagée sur le contexte et les méthodes de travail du service social avec l'ensemble des professionnels en s'interrogeant sur l'organisation, la manière de travailler et de rendre service afin de mieux répondre aux besoins alto-séquanais et de redonner du sens au travail quotidien. 6 orientations ont été ainsi fixées pour construire un service départemental de qualité au service des habitants des Hauts-de-Seine et répondre aux défis à venir qui se déclinent comme suit :

1. poursuivre la professionnalisation et la valorisation de l'accueil ;
2. rendre l'utilisateur acteur de son accompagnement ;
3. renforcer le soutien aux professionnels ;
4. favoriser les collaborations internes et le partenariat externe pour une prise en charge globale et cohérente des personnes en difficultés ;
5. prendre en compte l'impact de l'ajustement de l'organisation territoriale ;
6. assurer le suivi, le pilotage et l'évaluation régulière du projet de service.

L'accès au logement et la lutte contre la précarité énergétique

ACTION PHARE : Le nouveau règlement du Fonds Solidarité Logement

En application de la loi n°90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement, un Fonds Solidarité pour le Logement (FSL) s'est créé dans les Hauts-de-Seine. Il est placé sous la responsabilité du Président du Conseil départemental depuis les lois de décentralisation du 13 août 2004. Depuis le 1er janvier 2016 ce Fonds a été internalisé en ce qui concerne la gestion administrative, financière et comptable dans l'objectif d'une meilleure lisibilité et cohérence.

Ce dispositif d'action sociale vise les personnes « éprouvant des difficultés particulières en raison de l'inadaptation de leurs ressources ou de leurs conditions d'existence (...) pour accéder à un logement ou s'y maintenir et pour y disposer de la fourniture d'eau, d'énergie et de services téléphoniques ». Il contribue à l'action du Département en tant que chef de file de la résorption de la précarité énergétique.

L'internalisation du Fonds a conduit à la rédaction d'un nouveau règlement intérieur qui réaffirme certains critères notamment les conditions d'éligibilité et les conditions financières et principes dont l'évaluation systématique des demandes, et le traitement équitable des demandes et en introduit de nouveaux pour plus d'équité et un meilleur pilotage du dispositif.

Ce règlement permet une couverture et un traitement homogène, une proximité des territoires et des délais de traitement raccourcis grâce à l'examen continu des dossiers. Certaines demandes, qui se distinguent par leur complexité, sont toutefois étudiées en commissions territoriales partenariales afin que les différents acteurs se coordonnent.

Sur l'année 2015, 5 202 ménages ont bénéficié du versement d'une ou plusieurs aides financières du FSL (hors accompagnement social lié au logement et plan départemental d'aide au logement pour les plus démunis) :

- 1 611 aides ont été accordées au titre de l'accès au logement ;
- 1 685 aides ont été accordées au titre du maintien ;
- 23 016 aides ont été accordées au titre de l'énergie ;
- 1 175 mesures d'ASLL (Accompagnements Sociaux Liés au Logement) ont été accordées.

L'opération expérimentale sur la distribution des kits d'économie d'énergie a été renouvelée dans le cadre de la convention avec EDF : 180 kits ont été distribués. Le contenu a été revu et se compose désormais d'une brochure, de 2 ampoules LED, d'un coupe-veille, d'un thermomètre réfrigérateur-congélateur et d'un joint isolant pour fenêtres. Cette opération a été élargie à tous les opérateurs réalisant l'accompagnement social lié au logement (ASLL) pour des familles rencontrant d'importantes difficultés pour accéder ou se maintenir dans leur logement.

Une offre nouvelle de logements permettant de renforcer la mixité sociale

Le Département favorise la mixité sociale par une répartition équilibrée du parc de logements sociaux sur son territoire. Il s'agit de soutenir prioritairement les communes qui ont une obligation de rattrapage en matière de mise à disposition de logements sociaux et de favoriser la diversification des produits PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration), PLUS (Prêt Locatif à Usage Social), PLS (Prêt Locatif Social). En 2015, 1 074 logements sociaux nouveaux ont été financés par le Département.

Des projets de rénovation urbaine d'envergure

Ces projets sont mis en œuvre grâce au soutien du Département en appui de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU).

Pour les communes bénéficiaires, ces projets permettent de repenser les liens entre les quartiers sensibles et le reste de leurs territoires. L'intervention du Département en 2015, en faveur de ces territoires prioritaires et de leurs habitants, s'est élevée à 25,2 M€, dont 23 M€ pour la rénovation urbaine et 2,2 M€ pour la politique de la ville.

En 2015, les attributions de subventions permettent de soutenir les projets suivants :

- la construction de 2 immeubles de logements sociaux par le bailleur France Habitation. Ces constructions conformes à la réglementation thermique 2012 seront équipées d'une chaufferie et d'une pompe à chaleur au gaz ;
- la réalisation de deux équipements publics à Colombes :
 - le pôle d'équipements publics du quartier des Fossés/Jean Bouviers qui sera mené en démarche HQE et respectera la RT 2012 ;
 - le groupe scolaire Jean-Jacques-Rousseau du quartier des Fossés/Jean-Bouviers dont les modalités de réalisation s'inspireront du référentiel HQE ;
- la construction d'un immeuble de 32 logements sociaux par le bailleur Efidis à Bagneux. Ce projet prévoit une certification du label de bâtiment passif « Minergie P ». Consommant 30 kwh/m², le bâtiment présentera une dépense énergétique bien plus faible que celle attendue dans le cadre de l'éligibilité à l'étiquette énergétique A.

En 2015, des versements de subventions ont notamment permis les réalisations suivantes :

- Un programme de 39 logements sociaux situé sur l'avenue Henri-Barbusse à Colombes (opération du Pont de la Puce). L'isolation thermique utilisée permet d'atteindre les objectifs fixés par la certification BBC (bâtiment basse consommation), Effinergie et H&E (habitat et environnement) profil A option performance ;
- La construction de la halle des sports Janine-Jambu située dans le quartier des Tertres et des Cuverons à Bagneux. Cet équipement moderne se veut particulièrement sobre en termes de consommations d'énergies avec la mise en place d'un système double flux, de dispositifs adaptés aux sanitaires et douches pour réduire les consommations d'eau et l'installation de détecteurs de présence en vue de limiter les consommations d'électricité. De plus, la construction d'une toiture végétalisée permet à cet équipement de mieux s'intégrer dans le quartier tout en favorisant l'inertie thermique.



Halle des sports Janine-Jambu à Bagneux

La politique de la ville

La politique de la ville a vocation à aider les populations des territoires prioritaires par des mesures relevant des champs de l'économie, du social et de l'environnement.

L'année 2015 a été marquée par la mise en œuvre de la réforme de la politique de la Ville, conformément à la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine qui définit la nouvelle géographie prioritaire. Le Département est signataire des contrats de ville destinés à encadrer l'application de la réforme pour la période 2015-2020.

Le Département a été signataire des contrats de ville conclus soit avec les villes soit avec les territoires intercommunaux :

- les communes de Clichy, Colombes, Gennevilliers et Asnières-sur-Seine ;
- l'ex-Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre (Antony, Bourg-la-Reine, Châtenay-Malabry et Sceaux) ;
- l'ex-Communauté d'agglomération Sud de Seine (Bagneux, Clamart et Fontenay-aux-Roses) ;
- l'ex-Communauté d'agglomération du Mont-Valérien (Nanterre, Rueil-Malmaison et Suresnes).



Le Département accompagne les collectivités qui ont été maintenues dans la géographie prioritaire dans le cadre de leur programmation annuelle pour des actions à destination des habitants s'inscrivant autour de 2 axes thématiques prioritaires du département : l'insertion des publics en difficultés et la réussite éducative en particulier des collégiens.

Les principales actions couvertes sont les suivantes :

| Axe 1 : Insertion des publics en difficultés | Axe 2 : Réussite éducative en particulier des collégiens |
|---|--|
| Apprentissage de la langue française et consolidation des compétences orales et écrites | Accompagnement et soutien scolaire favorisant l'éveil à la connaissance |
| Lutte contre les freins à l'emploi | Développement de l'apprentissage et de l'ouverture d'esprit à travers des pratiques ludiques |
| Lutte contre l'isolement social | Prévention des problématiques de santé à l'école |
| Amélioration de la santé et accès aux soins | |

Un troisième axe a pu également être proposé par les communes, en fonction des besoins spécifiques identifiés par ces dernières, et validé en partenariat avec le Département.

Le Département a soutenu les communes concernées à hauteur de 2,2 M€.

Une politique de contractualisation engagée dans le développement durable

Le Département s'engage à soutenir les 36 communes des Hauts-de-Seine aussi bien sur des projets structurants en investissement que sur des actions de proximité en fonctionnement. Cette politique de soutien est fondée sur un partenariat contractuel, sur la base du volontariat et couvre une période triennale. Sous la forme d'un contrat de développement Département/Ville régissant les modalités d'attribution de subventions.

Ce dispositif met en application le principe de subsidiarité qui consiste à rechercher le niveau d'intervention le plus pertinent au plus proche des usagers en l'occurrence l'échelon communal.

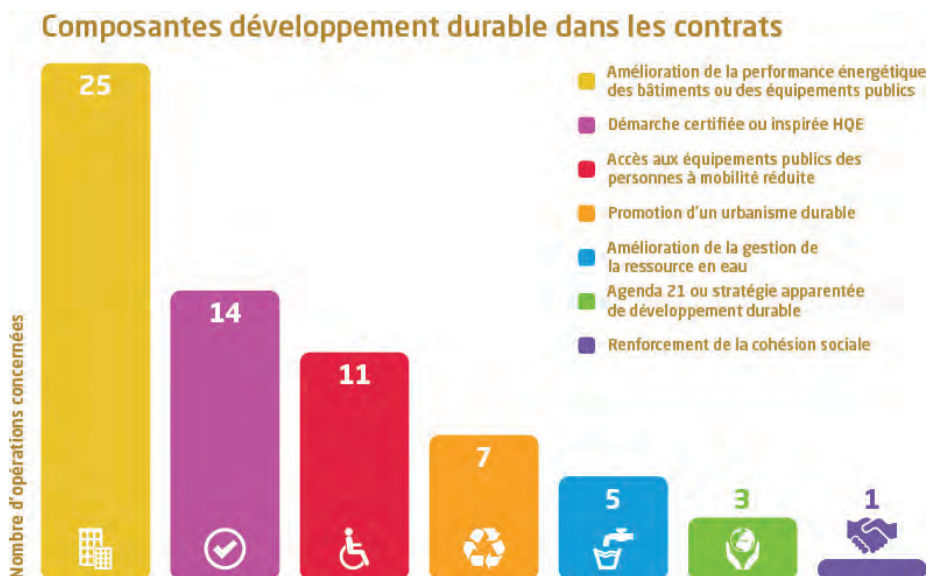
Au 31 décembre 2015, et depuis le lancement du dispositif initié en 2013, le Département s'est engagé sur un montant total de près de 111 M€ (dont 68 M€ en investissement) auprès de 25 communes des Hauts-de-Seine.

46 opérations intégrées dans ces contrats de développement Département/Ville comportent des critères environnementaux.

Avec l'approbation de 5 nouveaux contrats de développement en 2015, les composantes du développement durable dans les programmations communales ont connu les évolutions suivantes :

- la confirmation comme priorité de l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments ou des équipements publics ;
- le renforcement des thématiques relatives à l'accessibilité et à la gestion de la ressource en eau ;
- l'émergence d'une nouvelle thématique forte : la cohésion sociale.

Les nouveaux contrats sont ainsi venus compléter ceux déjà conclus en enrichissant les différentes thématiques retenues jusqu'alors.



Ainsi, depuis l'origine de la démarche de contractualisation, plus de 50 % des opérations mettent l'accent sur l'amélioration de la performance énergétique notamment dans les rénovations d'équipements scolaires et sportifs ainsi que dans les aménagements de places publiques (Antony, Bois-Colombes, Châtenay-Malabry, Clamart, Colombes, Courbevoie, Issy-les-Moulineaux, Meudon, Vanves).

Un nombre important d'opérations financées dans le cadre de la contractualisation relève d'une démarche certifiée HQE ou s'inspirant d'une telle démarche (choix de cibles avec degré de performance significatif), notamment dans le cadre de travaux engagés dans des groupes scolaires et centres de loisirs (Bois-Colombes, Châtenay-Malabry, Clamart, Colombes, Courbevoie, Issy-les-Moulineaux, Meudon, Vanves).

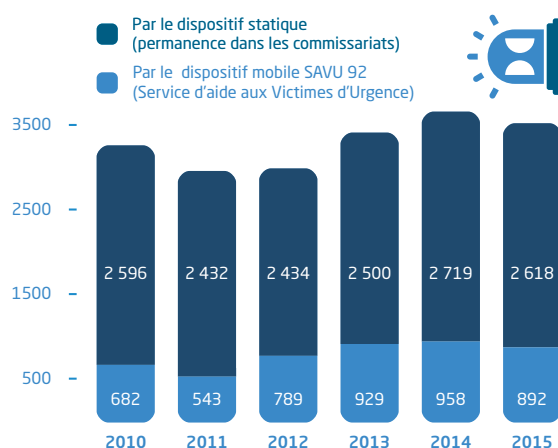
De plus, la rénovation de terrains sportifs, de gymnases, de bâtiments culturels et l'aménagement de places, contribuent à lutter contre les exclusions en visant à améliorer leurs accès aux personnes à mobilité réduite (Courbevoie, Fontenay-aux-Roses, Rueil-Malmaison, Sèvres et Vaucresson).

Prévention de la délinquance et l'aide aux victimes

L'assistance victimes Hauts-de-Seine

C'est un dispositif d'aide aux victimes d'infractions pénales unique sur le territoire français, il est financé par le Département et géré par l'Association départementale d'aide aux victimes d'infractions pénales (ADAVIP92).

Nombre de victimes pris en charge



Combinant des permanences dans chaque commissariat du Département et un soutien psychologique mobile assuré par le service d'aide aux victimes en urgence (SAVU92), cette action gérée par l'association ADAVIP 92 porte ses fruits avec près de **50 000 entretiens** et plus de **34 500 victimes** prises en charge depuis fin 2005.

Intervenants sociaux en commissariats

Cinq intervenants sociaux interviennent dans **9** commissariats : Antony, Asnières-sur-Seine, Boulogne-Billancourt, Châtenay-Malabry, Gennevilliers, Nanterre, Issy-les-Moulineaux, Villeneuve-la-Garenne et Colombes.

| Total pour les 9 commissariats | Nombre de personnes prises en charge | Nombre d'entretiens réalisés |
|--------------------------------|--------------------------------------|-------------------------------|
| 2011 | 1 660 | 3 009 |
| 2012 | 1 560 | 4 285 |
| 2013 | 1 733 | 4 072 |
| 2014 | 1 698 | 3 934 |
| 2015 | 1 949 | Indicateur non retenu en 2015 |

En 2015, l'indicateur pour le nombre d'entretiens réalisés n'a pas été perpétué suite à une décision de la Préfecture de Police.

Depuis la création de ce dispositif ce sont près de 13 600 personnes qui ont été ainsi reçues par ces intervenants sociaux.

Programme départemental de lutte contre les violences faites aux femmes

Par le biais de son programme départemental de lutte contre les violences faites aux femmes (PDLVFF), le Département soutient, en 2015, 9 associations des Hauts-de-Seine qui interviennent dans les domaines de la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes. Ce programme tend à rompre l'isolement des victimes afin qu'elles puissent trouver de l'aide et entamer les démarches qui leur permettront de sortir de la situation de violence.

Il comporte 3 axes d'actions :

1. Les **actions de prévention** contribuant à **améliorer la condition des femmes**, par la sensibilisation et l'information du grand public et des professionnels des Hauts-de-Seine.

Ces actions sont proposées par les 4 centres d'information sur les droits des femmes et des familles du département (CIDFF) ainsi que par l'association "Mouvement du Nid" qui a pour but d'abolir le système prostituteur.

2. **L'accueil et l'écoute** par le dispositif départemental inter-associatif **Femmes Victimes de Violences** - FVV92.

Le public ciblé est les femmes résidant ou travaillant dans les Hauts-de-Seine, victimes de toutes sortes de violences sexuelles, conjugales, extra-familiales, professionnelles, harcèlement...

Le numéro d'appel départemental est le **01 47 91 48 44** (de 9h30 à 17h30).

L'objectif de ce dispositif est de répondre le plus rapidement possible aux besoins des victimes et à leur prise en charge.

Mis en place à la fin de l'année 2000, ce dispositif est coordonné par 4 associations situées sur le territoire départemental : l'association Accueil aux Femmes En Difficulté (AFED92), l'Association Départementale d'Aide aux Victimes d'Infractions Pénales (ADAVIP 92), l'Escale et l'association SOS femmes alternatives-Centre Flora Tristan.

3. **Le logement temporaire et l'accompagnement de femmes** résidant dans les Hauts-de-Seine, victimes de violences et/ou de femmes confrontées à un cumul de difficultés financières et d'insertion sociale, dont les bénéficiaires du RSA, et qui, au regard de leurs difficultés ne peuvent accéder immédiatement de manière autonome à un logement ordinaire.

Ces femmes et leurs enfants lorsqu'elles en ont, sont orientées par les Espaces Départementaux d'Actions Sociales (EDAS) ou tout autre service du Conseil départemental, ainsi que par la Caisse d'Allocations Familiales (au titre du RSA). L'accompagnement proposé vise à offrir une réponse individualisée et adaptée aux exigences des parcours de vie de ces femmes et favorise ainsi leur réinsertion sociale.

Dans ce domaine ce sont 3 associations qui sont intervenues sur le territoire en 2015 : l'association Accueil aux Femmes en Difficultés (AFED92), l'Escale et SOS Femmes alternatives - centre Flora Tristan.

En 2015, **9** associations travaillent en partenariat avec le département des Hauts-de-Seine :

- **Le Mouvement du Nid** : association dont le but est d'agir sur les causes et les conséquences de la prostitution en vue de sa disparition (rencontre et accompagnement des personnes en situation de prostitution, prévention auprès des jeunes et sensibilisation des acteurs sociaux et du grand public sur cette thématique),
- **SOS femmes alternatives** (Centre Flora Tristan) : lieu d'accueil et d'hébergement spécialisé dans l'accueil des femmes victimes de violences conjugales, avec ou sans enfants,
- **L'ESCALE** : association qui accueille et héberge des femmes victimes de violences, principalement conjugales mais aussi sexuelles et intrafamiliales,
- **L'association Accueil des Femmes en Difficulté** dans les Hauts-de-Seine (AFED 92) : association qui assure des activités de conseil et d'écoute pour les femmes en difficulté,
- **L'Association Départementale d'Aide aux Victimes d'Infractions Pénales** (ADAVIP 92) : association qui vient en aide à toute victime d'infractions pénales, notamment en les informant de leurs droits et en leur apportant une aide psychologique,
- **Quatre Centres d'Informations sur les Droits des Femmes et des Familles** (CIDFF) sur les communes de Boulogne-Billancourt, Clamart, Nanterre et Neuilly-sur-Seine. Leurs missions consistent à accompagner au règlement à l'amiable des conflits familiaux, participer à des actions collectives de formation et d'information, favoriser l'accès aux droits du public en général et des femmes en priorité, lutter contre toute forme de violences faites aux femmes, promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes.

En 2015, 77 femmes victimes de violences ou vulnérables accompagnées de 126 enfants ont été accueillies dans ces structures. Le dispositif d'écoute et d'accueil mis en œuvre par les quatre associations du dispositif des Femmes Victimes de Violences (FVV92) a permis le traitement de 1 341 appels téléphoniques. En outre, 4 191 entretiens individuels ont été assurés dans le cadre de ce dispositif.

Le soutien aux actions de prévention

En 2015, le programme départemental d'appui aux politiques locales de prévention de la délinquance a permis de soutenir 165 actions, initiées dans le cadre des Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), des Contrats Locaux de sécurité (CLS) et des Stratégies Territoriales de Sécurité et de Prévention de la délinquance.

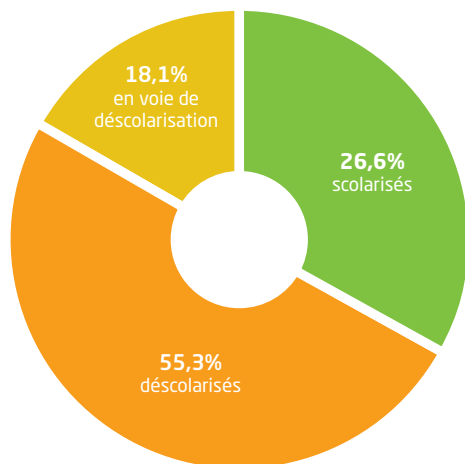
Depuis 2012, dans le cadre de la lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire, le Département soutient l'action menée par l'association EPHETA JEUNESSE AMITIE.

Cette association a pour objet de lutter contre la déscolarisation et favoriser l'accès aux soins des adolescents déscolarisés sur les communes de la boucle nord des Hauts-de-Seine.

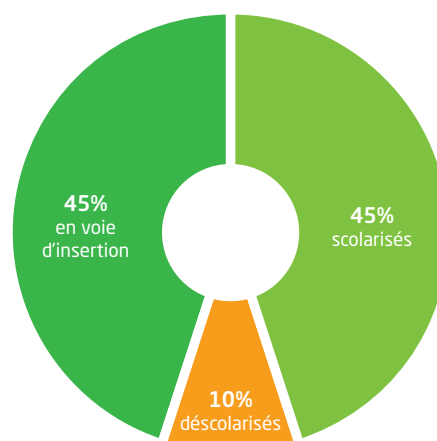
Elle met en œuvre des ateliers pédagogiques individualisés qui se déroulent à la Garenne-Colombes et une aide pédagogique en petits groupes proposée à Nanterre. Ces actions sont menées par des salariés de l'association : une enseignante pour les premiers et une autre enseignante ainsi qu'un éducateur pour les secondes.

Situation scolaire des jeunes inscrits dans le dispositif EPHETA

A l'entrée de l'atelier



A la sortie de l'atelier



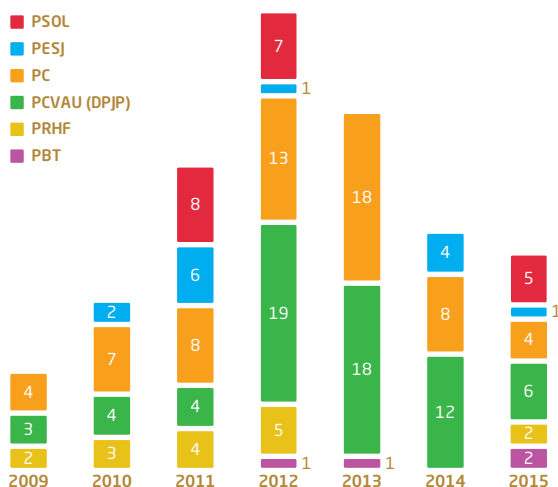
La prévention de la récidive et la réinsertion sociale

Accueil de personnes condamnées à une peine de travail d'intérêt général (TIG)

Le travail d'intérêt général (TIG) est une peine alternative aux courtes peines d'emprisonnement prononcée par l'autorité judiciaire. Il consiste en un travail non rémunéré effectué au profit d'une personne morale de droit public ou d'une association habilitée à cet effet par la juridiction.

Depuis 2009, 20 postes de travaux d'intérêt général (peines alternatives à l'incarcération) ont été mis en place au sein des services du Département. Ce dispositif, géré par la Mission prévention de la délinquance et aide aux victimes en lien avec le Pôle Ressources Humaines et Finance en partenariat avec le Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP 92), a permis d'accueillir 201 personnes au sein des directions opérationnelles du Conseil Départemental depuis sa création.

Répartition des postes de TIG au sein des directions opérationnelles du Département



TIG : Travaux d'intérêt général

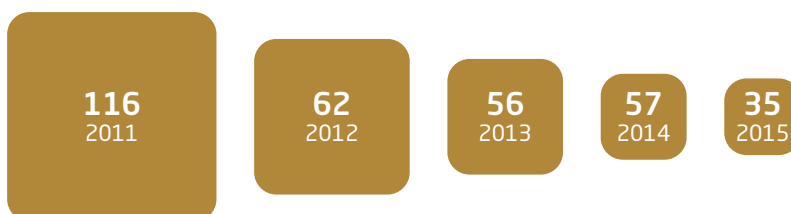
PSOL : Pôle Solidarité
 PESJ : Pôle Education, Sport et Jeunesse
 PC : Pôle Culture
 PCVAU : Pôle Cadre de vie et Aménagement Urbain
 DPJP : Direction des Parcs, Jardins et Paysages
 PRHF : Pôle Ressources Humaines et Financières
 PBT : Pôle Bâtiments et Transports

La réinsertion des sortants de prison






L'association Mouvement pour la réinsertion sociale (MRS) est chargée de l'insertion des sortants de prison (logements, transports, formations), les domiciliations et les instructions de dossiers d'ouverture de droits légaux. Elle contribue ainsi à prévenir la récidive.

En 2015, 80 personnes ont été accueillies par le MRS en 411 entretiens et 42 personnes ont été rencontrées en détention à la Maison d'arrêt de Nanterre. 75 % des personnes accueillies ont été orientées par les Services pénitentiaires insertion et probation (SPIP).

Nombre de sortants de prison pris en charge par le Mouvement pour la réinsertion sociale (MRS) depuis 2011



Suivi initiés en détention (SID) en 2015 à la Maison d'arrêt du 92

-  **60** jours : durée moyenne des séjours
-  **419** nuités au total
-  **35** détenus SID sortis dans l'année
-  **26** détenus venus au moins une fois à l'antenne MRS
-  **42** entretiens

2.6

Les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

2.6.1 Le développement économique du territoire et l'emploi

Réussite de l'insertion

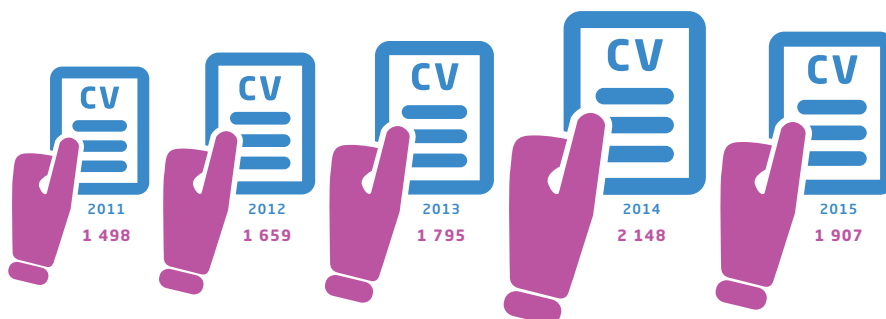
La situation du marché du travail dans les Hauts-de-Seine nécessite de ne négliger aucune piste pour parvenir à l'objectif du retour à l'emploi. Les demandeurs d'emploi en catégorie A étaient au nombre de 81 960 à la fin décembre 2015, soit une hausse de 2,5 % en un an.

Le territoire alto-séquanais comptait près de 36 684 bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) à accompagner vers l'emploi à la fin du 3ème trimestre 2015. Alors que dans le même temps, 51 847 projets de recrutement étaient programmés et dont 32 % d'entre eux sont difficiles à pourvoir.

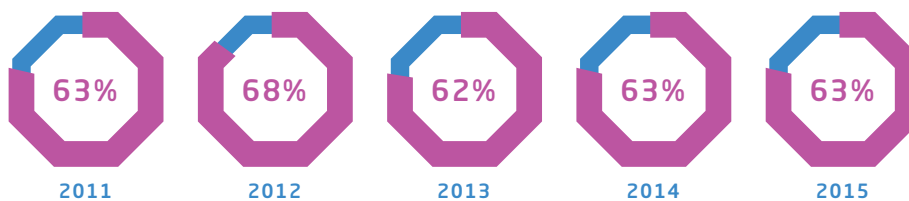
Depuis la mise en œuvre du RSA en 2009, le Département concentre ses efforts sur les bénéficiaires avec pour objectif prioritaire de les faire accéder à l'emploi durable le plus rapidement possible.

Il s'appuie notamment sur un dispositif unique en France : « **Tuteurs Agir pour l'emploi** ». L'originalité de ce dispositif (créé en 1990), consiste en un accompagnement individualisé des bénéficiaires RSA par des cadres alto-séquanais, eux-mêmes en recherche d'emploi. En 2015, 1907 personnes ont été accompagnées par 31 tuteurs. 860 d'entre elles ont retrouvé un emploi. Grâce à leur présence sur le terrain auprès de tous les acteurs locaux de l'emploi et l'expérience acquise au cours de cette mission, 63 % des tuteurs ont retrouvé un emploi.

Nombre de bénéficiaires du RSA accompagnés par les tuteurs « Agir pour l'Emploi »



Taux de retour à l'emploi des tuteurs « Agir pour l'emploi »



En 2015, le Département a poursuivi le développement du partenariat avec les entreprises créatrices d'emploi, afin de permettre aux bénéficiaires du RSA de retrouver plus vite un emploi stable et durable. La Mission Prospection et Placement propose une offre de service au recrutement gratuite aux entreprises. Elle recueille les offres d'emploi, sélectionne finement les candidats en lien avec les espaces d'insertion et accompagne les entreprises jusqu'au recrutement. Depuis 2013, cette mission a permis à 567 bénéficiaires du RSA de retrouver un emploi. Grâce à la mise en place d'un accompagnement dans l'emploi des salariés recrutés par des « tuteurs entreprises » du Département, 74 % des bénéficiaires du RSA placés en 2014 sont sortis du RSA.

Nombre de bénéficiaires du RSA ayant trouvé un emploi

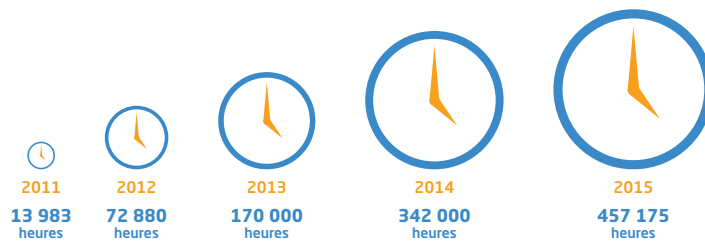


Nombre d'heures mobilisables dans le cadre des clauses sociales

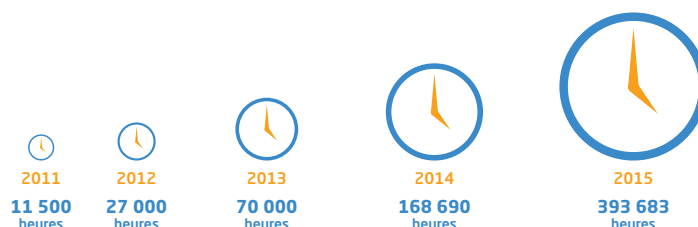
La clause sociale s'impose comme une condition d'exécution d'un marché. L'entreprise attributaire d'un marché public doit réserver un nombre déterminé d'heures de travail à des personnes en parcours d'insertion. L'intégration très importante des clauses sociales dans les marchés publics du Département a permis d'atteindre le chiffre de 457 175 heures mobilisables dont 393 683 déjà réalisées. Ceci représente 778 emplois créés et 618 personnes en retour à l'emploi (une personne pouvant avoir occupé plusieurs emplois successifs).

Le nombre d'heures mobilisables dans le cadre des clauses sociales a augmenté de près de 34 % par rapport à 2014 et le nombre d'heures réalisées est 2 fois plus élevé.

Nombre d'heures mobilisables dans le cadre des clauses sociales



Nombres d'heures réalisées



ZOOM

Le Pacte Territorial d'Insertion (PTI)

Depuis des années, le Conseil départemental a axé sa politique de l'insertion vers l'accès ou le retour à l'emploi.

Chaque bénéficiaire est inscrit dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle qui doit lui permettre de le stabiliser durablement dans l'emploi et d'assurer son autonomie. Le Département a souhaité aborder le Pacte Territorial d'Insertion de façon transversale, en s'appuyant sur les objectifs du Programme Départemental d'Insertion et de Retour à l'Emploi (PDI-RE), apportant ainsi plus de cohérence à la politique d'insertion en faveur des bénéficiaires du RSA. Ainsi, de nouveaux partenariats sont développés notamment avec les acteurs économiques du département.

Le PTI affirme la mobilisation de tous pour participer activement à la mise en œuvre du RSA, le développement de nouvelles actions partenariales et l'apport d'expertise dans tous les domaines. Il définit les modalités de coordination des actions entreprises par les partenaires cosignataires pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du RSA. Il formalise les partenariats œuvrant pour l'insertion dans le département.

Les enjeux du PTI 2016-2020

Il s'agit de rester toujours vigilant à garder la personne au centre de son parcours, et de prendre en compte la totalité de sa situation.

Le PTI permettra aux 21 signataires et à leurs partenaires de partager leurs connaissances des publics, leurs constats et leurs évaluations, pour mieux adapter leur offre et mettre à disposition des publics qui en sont exclus. Ils pourront ainsi construire ensemble une politique d'insertion et de retour à l'emploi, adapter leur propre offre de manière réactive, assurant cohérence et progressivité dans les parcours des bénéficiaires du RSA.

Les signataires doivent œuvrer pour l'articulation des politiques et des dispositifs pour en améliorer l'efficacité dans le but d'assurer la continuité des parcours des bénéficiaires du RSA vers l'emploi durable.

Le Département a voulu ces objectifs ambitieux, démontrant une volonté d'action, afin de favoriser la coordination entre les signataires qui s'appuiera sur la gouvernance du PTI, dont le Président du Conseil départemental est chef de file. Le département organise ainsi une journée de l'insertion une fois par an. Le PTI compte 5 orientations, chacune déclinée en objectifs stratégiques et opérationnels :

1. Partager la connaissance du public,
2. Lever les freins à la santé,
3. Lever les freins périphériques à l'emploi,
4. Accompagner les publics vers et dans l'emploi,
5. Développer l'emploi et les relations avec le monde économique.

Une nouvelle gouvernance doit renforcer l'animation de l'articulation des politiques publiques et des acteurs de l'insertion dont les enjeux sont rappelés à tous les niveaux de l'action publique.

ACTION PHARE : Engagement pour l'emploi et l'insertion du site de Jardy

Le Domaine départemental du Haras de Jardy s'engage pour l'emploi, l'insertion et l'accessibilité à tous les publics.

- Le Centre de Formations Professionnelles du centre équestre du Haras de Jardy permet à de nombreux jeunes de se préparer aux métiers liés à l'équitation : enseignant, soigneur, animateur, entraîneur... . Chaque année, une formation complète est délivrée à une centaine de jeunes grâce à des installations de qualité et une équipe de formateurs qualifiés et expérimentés.
- Le Chantier d'Insertion, mis en place par le Comité départemental d'Equitation des Hauts-de-Seine, avec le soutien du Département, permet de développer un projet social et solidaire au sein du Haras de Jardy et des centres équestres des Hauts-de-Seine. Il comble les besoins d'une filière porteuse, en aidant des personnes en difficulté face à l'emploi et en les accompagnant vers une voie professionnelle pérenne et évolutive.
- Les opérations Gratuité Scolaire ainsi que le dispositif Vacan'Sports permettent au centre équestre et au golf du Haras de Jardy de remplir un rôle social et éducatif en proposant des séances d'équitation et de golf à tous les publics : jeunes, scolaire,...
- L'opération Gratuité Scolaire consiste à accueillir gratuitement une classe de chaque commune du département pour un cycle d'équitation à poney et/ou de golf d'une dizaine de séances.
- Le dispositif Vacan'Sports Hauts-de-Seine propose à tous les jeunes de 6 à 17 ans du département de découvrir gratuitement pendant les vacances scolaires l'équitation, le golf et le tennis, selon des formules variées, de la simple journée de découverte au stage de 5 jours.

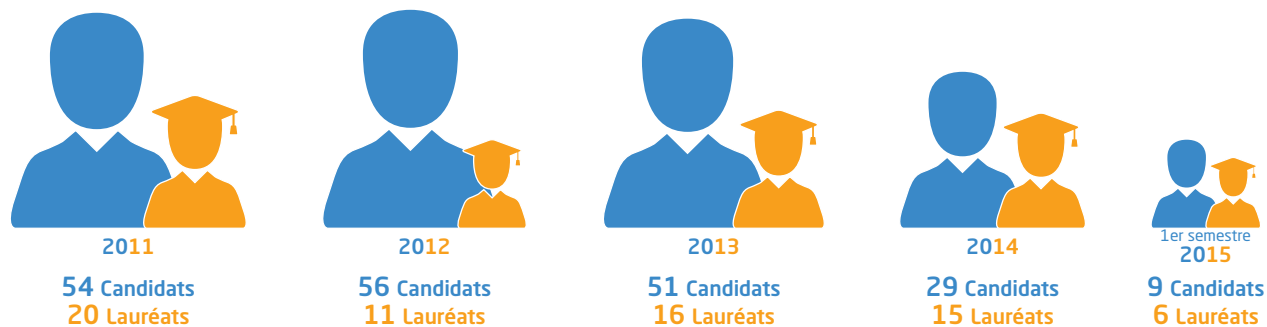
2.6.2 Un territoire innovant et solidaire

Appel à projets Economie Sociale et Solidaire (ESS)

Depuis le début de sa mise en œuvre, l'appel à projets ESS a récompensé 68 lauréats (dotation totale de 2 376 660 € en fonctionnement et de 1 154 629 € en investissement) grâce auxquels 805 emplois directs et indirects ont été créés.

En 2015, 6 projets ont été retenus sur 9 candidats.

Nombre de candidats et nombre de lauréats subventionnés dans le cadre de l'appel à projets Economie Sociale et Solidaire



Exonération fiscale en faveur des jeunes entreprises innovantes

Le Conseil départemental a souhaité maintenir et développer le vivier d'innovation alto-séquanais, constitué de prestigieux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et d'une main d'œuvre qualifiée, en exonérant les jeunes entreprises innovantes de taxe foncière sur les propriétés bâties et de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises. En 2015, 5 entreprises (4 en 2014) ont été exonérées pour un montant total de 47 k€ (22 k€ en 2014).

2.6.3 L'ouverture vers l'international

Coopération internationale

Depuis 2008, le Département mène une politique de coopération internationale axée sur la lutte contre l'insécurité alimentaire et l'extrême pauvreté dans 5 pays (Arménie, Bénin, Cambodge, Haïti, et Mali [actions suspendues en raison de l'insécurité]) ainsi que la sensibilisation des alto-séquanais aux déséquilibres mondiaux et à leurs impacts en termes de développement durable.

Dans la perspective de partager les richesses, l'ensemble de ces actions s'appuie sur le fait que la mobilisation de tous pour lutter contre les inégalités est la condition d'un développement durable.

Les programmes sont mis en place en partenariat avec des associations professionnelles de l'aide au développement. Ils se concrétisent sous la forme d'actions de développement agricole visant la diversification des revenus, l'accès à l'eau, le renforcement des compétences, la mise en place de coopératives et l'appui à la commercialisation.

ACTION PHARE : Haïti, un soutien basé sur les 3 piliers du développement durable

En Haïti, le soutien apporté par le Département depuis 2009 vise à relancer la production d'un cacao de qualité et à structurer la filière. Constitué d'actions destinées à permettre aux petits producteurs d'accéder à des marchés plus rémunérateurs (équitable, biologique, de niche de qualité), ce programme mis en place par Agronome et Vétérinaires sans Frontières concilie progrès économique et social tout en préservant l'équilibre naturel du pays.

La filière cacao est complexe en raison de la présence de nombreux acteurs, d'une forte concurrence liée à une pression croissante de la demande internationale de cacao et d'une forte dépendance aux aléas climatiques.

- 1) Sur le plan économique**, le programme permet aux petits producteurs de cacao d'accéder à des marchés plus rémunérateurs grâce à leur formation aux techniques de fermentation. Le Département a mis en relation un chocolatier des Hauts-de-Seine, « A la reine Astrid », avec les producteurs haïtiens. Celui-ci s'approvisionne directement auprès d'eux et élabore ses bonbons de chocolats à base de cacao haïtien. Ethiquable et Valrona achètent également ce cacao.
- 2) Sur le plan social**, les actions du Département permettent d'accompagner les producteurs organisés en coopératives dans leur structuration et dans le respect des principes d'une bonne gouvernance. Ces éléments sont essentiels au partage des richesses et à la bonne marche dans le temps de leur entreprise sociale.
- 3) Enfin sur le plan environnemental**, le programme participe à la reforestation de l'île (qui a perdu 95 % de son couvert végétal au cours des 50 dernières années) avec la mise en place d'un vaste plan de régénération des parcelles de cacaoyers.

Depuis 2009, grâce à son soutien de plus de 1,2 M€, le Département a permis aux petits producteurs de cacao du nord d'Haïti d'améliorer leurs techniques de production et de commercialisation. En 2015, les revenus des 2 500 producteurs de cacao ont été multipliés par 4.



L'appel à projets Initiatives Jeunes Solidaires

ACTION PHARE : L'appel à projets Initiatives Jeunes Solidaires 2015

L'appel à projets Initiatives Jeunes Solidaires s'adresse aux jeunes alto-séquanais de 18 à 30 ans qui souhaitent mettre en œuvre des actions de solidarité internationale. Sont éligibles les projets permettant de lutter contre **la malnutrition et l'extrême pauvreté**. Dans son analyse, le Département est attentif



Une cambodgienne dans une rizière

à la qualité et à la pertinence du projet, notamment la réponse apportée aux besoins locaux, l'appropriation par les bénéficiaires, la durabilité de l'action, l'implication des jeunes dans l'élaboration du projet et la tenue d'actions de restitution du projet menées au retour sur le territoire des Hauts-de-Seine.

En complément d'un accompagnement au montage du projet, une aide financière départementale d'un montant maximum de 6 000 € (dans la limite de 50 % du budget du projet) peut être attribuée.

En 2015, 12 projets ont concerné les cinq pays ciblés par la politique de Coopération Internationale du Département : 2 au Bénin, 1 en Arménie, 1 en Haïti, 8 au Cambodge.

Les autres dossiers concernent le Vietnam, Madagascar, le Pérou, le Sénégal, l'Inde, le Togo, le Burkina Faso, le Nicaragua, les Philippines, le Népal, le Vietnam, le Cameroun, la Mongolie, la Bolivie, le Maroc, la Malaisie, le Gabon, l'Éthiopie et 2 projets itinérants (l'Indonésie/Malaisie/Ghana/Côte d'Ivoire et Iran/Inde/Birmanie/Mexique/Cuba).

Quelques exemples de projets soutenus en 2015 :

- **De l'eau pour des sourires**

Porté par Mélisande Teng en partenariat avec l'association étudiante Mada ECP, ce projet a pour objectif d'améliorer les conditions de vie des enfants accueillis dans trois foyers de l'association « Les Enfants du Soleil » à Madagascar.

Ce projet comporte la construction de puits afin de réduire le montant des factures d'eau ainsi que la rénovation des toitures abîmées et des sanitaires insalubres, pour lutter contre la propagation de maladies. En complément, il implique aussi la construction de murs d'enceinte et la révision des installations électriques afin d'améliorer la sécurité des villages. Enfin, la diffusion d'un film a été prévue auprès des enfants pour expliquer le projet et les sensibiliser aux problématiques de l'eau et de l'énergie.

- **Wendpenga : Oasis Urbaine**

Ce projet, porté par Willy Bitumba et l'association OpéProd, vise à autonomiser une communauté de Ouagadougou au Burkina Faso par la construction d'une station de pompage solaire, avec la mise en place d'un système de récupération de l'eau de pluie ainsi que le déploiement d'une agriculture urbaine.

- **Kampuchéa Souriya**

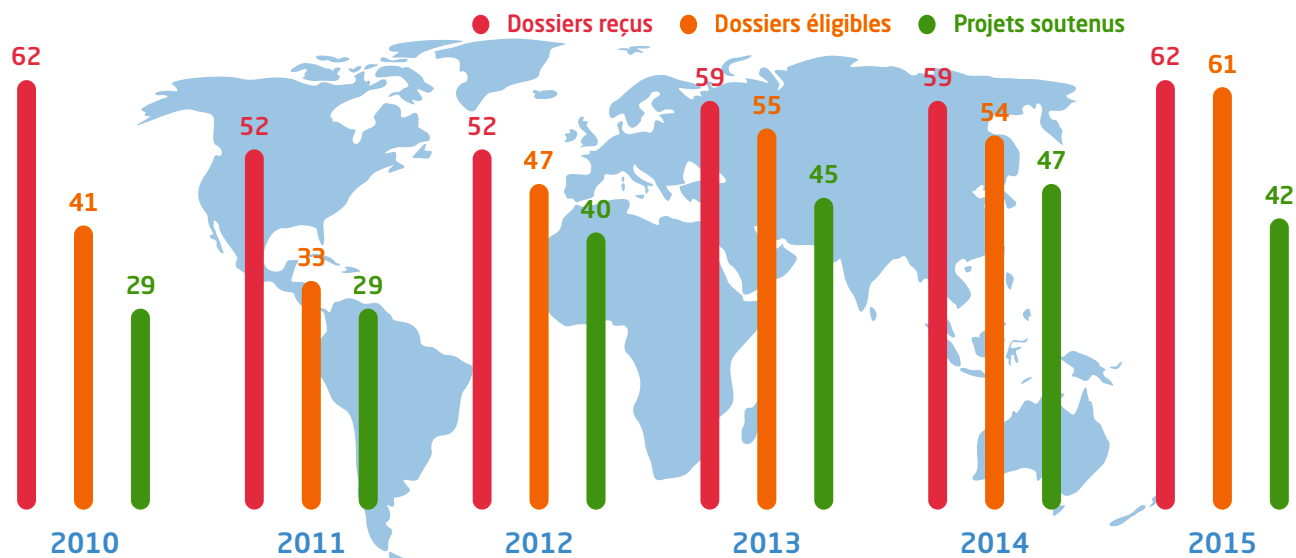
Ce projet, porté par Matthieu Carrière en partenariat avec l'association Kampuchéa Souriya, a pour objectif l'autonomisation financière et alimentaire des populations rurales de quatre villages cambodgiens. Les élèves-ingénieurs de l'École Centrale de Paris mettent à disposition leurs compétences afin de construire et de réhabiliter des infrastructures agricoles et sanitaires, d'améliorer les pratiques agricoles et de sensibiliser à l'hygiène et à la purification de l'eau.

- **Grandir Ensemble Panama**

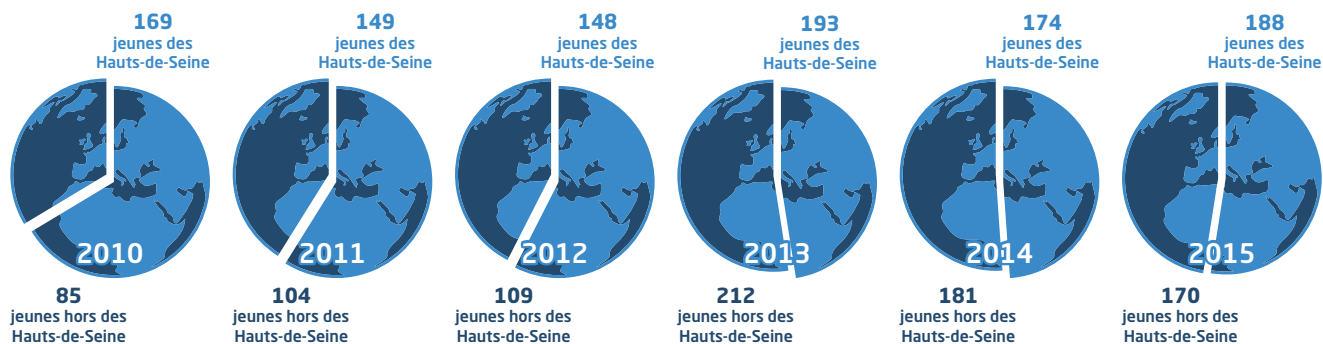
Porté par Marianne Béhar et l'Association Internationale de Mobilisation pour l'Égalité, ce projet s'inscrit dans la continuité du projet « Grandir Ensemble Panama », lauréat de l'édition 2013. L'objectif est de développer un programme de microcrédits pour permettre à 200 entrepreneurs locaux de financer des activités économiques génératrices de revenus.

En 2015, le montant global attribué au dispositif s'élève à 100 k€ avec 42 projets soutenus.

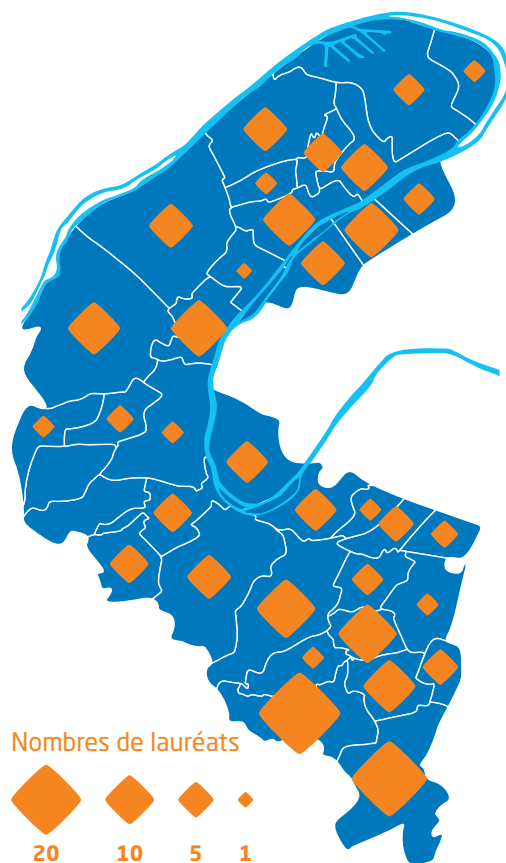
Nombre de dossiers du dispositif Initiatives Jeunes Solidaires



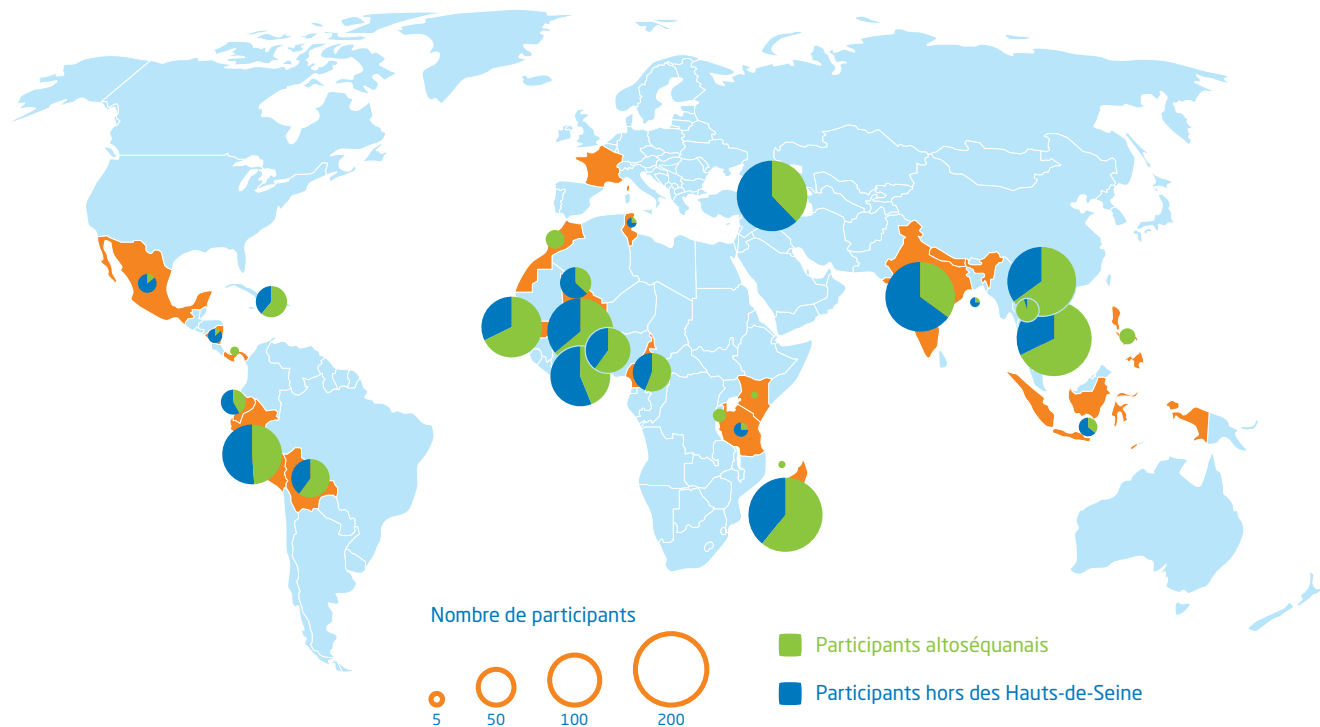
Jeunes participants aux projets du dispositif Initiatives Jeunes Solidaires



Initiatives Jeunes Solidaires : Commune d'origine des porteurs de projet lauréats (2010 - 2015)



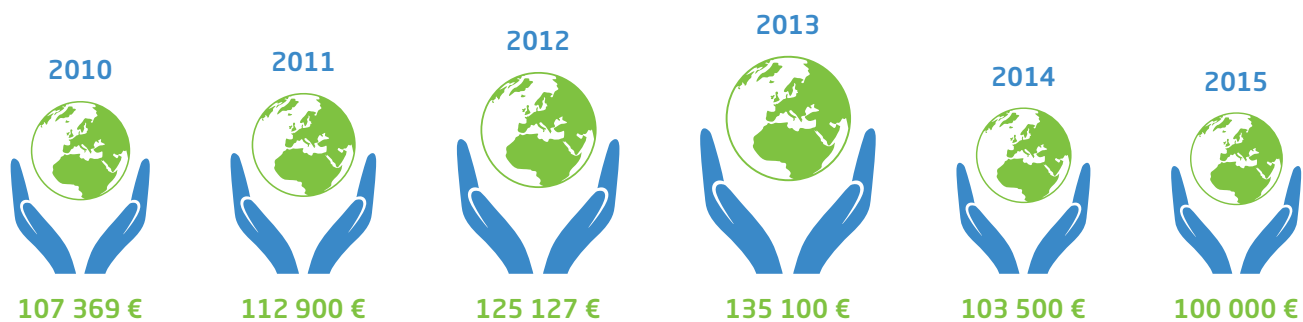
Initiatives Jeunes Solidaires : Nombre de participants aux projets (2010 - 2015)



Initiatives Jeunes Solidaires : Nombre de projets réalisés (2010 - 2015)



Montant global attribué au dispositif Initiatives Jeunes Solidaires



3

**des pratiques
professionnelles
au service de
l'évaluation, de la
gouvernance, et de
la transversalité**

Les missions d'audit, d'inspection, d'évaluation de politiques publiques et de conseil en organisation conduites par le Pôle Evaluation Organisation et Méthodes contribuent au renforcement de l'efficacité de la collectivité tout en répondant à plusieurs finalités de développement durable :

- **Sécuriser les décisions prises, maîtriser les risques juridiques et financiers** en réalisant des missions d'audit de l'organisation et du fonctionnement des services départementaux et des organismes (principalement associations) financés par le Conseil départemental mais également des missions de contrôle des établissements et de services sociaux et médico-sociaux. 13 structures ont été contrôlées en 2015.
- **Répondre aux besoins des alto-séquanais en évaluant et en mesurant la valeur ajoutée** des politiques et des dispositifs mis en œuvre par le Département. L'objectif est d'apprécier les effets d'un dispositif, d'un programme ou d'une politique sur les usagers, le plus objectivement possible, de mieux connaître les processus de mise en œuvre et d'aider les décideurs et les élus à porter un jugement sur la valeur de la politique ou du dispositif. 2 dispositifs ont été évalués en 2015.
- **Accompagner les directions ou les pôles du Département dans leurs projets** organisationnels ou liés à la préfiguration et la mise en œuvre d'une politique en développant des missions de conseils en organisation. 13 missions de conseils ont été réalisées en 2015.

A titre d'exemple :

- **La Mission Organisation et Méthodes a poursuivi son accompagnement à la refonte du pilotage de la direction des Systèmes d'Information**, avec la finalisation du schéma directeur des systèmes d'information et la conduite de la mise en concurrence pour l'infogérance d'un centre de services informatiques de proximité et pour l'hébergement de nos infrastructures.
- **La Direction de l'Audit, du Contrôle et de l'Évaluation des Politiques publiques (DACEP)** a également finalisé le travail de cartographie des processus de la collectivité, engagée fin 2014. Ce travail d'identification des processus, mis en œuvre dans chacun des pôles, a permis d'offrir une plus grande lisibilité des actions menées et a pour vocation à être poursuivi dans chacun d'entre eux.

En parallèle, la Direction générale des services a procédé à l'identification d'une centaine de processus prioritaires, métiers ou transversaux, à partir notamment d'une approche par les risques, processus dont la formalisation devra être menée en 2016, dans une logique d'amélioration continue du service rendu à l'utilisateur.

C'est dans ce cadre que seront initiées, à la rentrée 2015, une dizaine d'actions pilotes, dont les cafés de l'évaluation. Un rendez-vous informel autour d'un thème lié à la pratique évaluative, dont les objectifs sont de sensibiliser les agents du Département à la démarche et aux méthodes d'évaluation de programmes, projets et politiques publiques, et leur permettre d'être plus autonomes dans la mise en place d'outils et techniques d'analyse et de contrôle de leur activité.

C2D Hauts-de-Seine

Le Département des Hauts-de-Seine dispose d'un Conseil de développement durable, le C2D, composé de 48 membres répartis au sein de quatre collèges (élus, acteurs socioprofessionnels, personnalités qualifiées de la société civile organisée, représentants associatifs). Le C2D est chargé d'émettre des avis et des propositions en matière de développement durable sur saisine du Président du Conseil départemental.

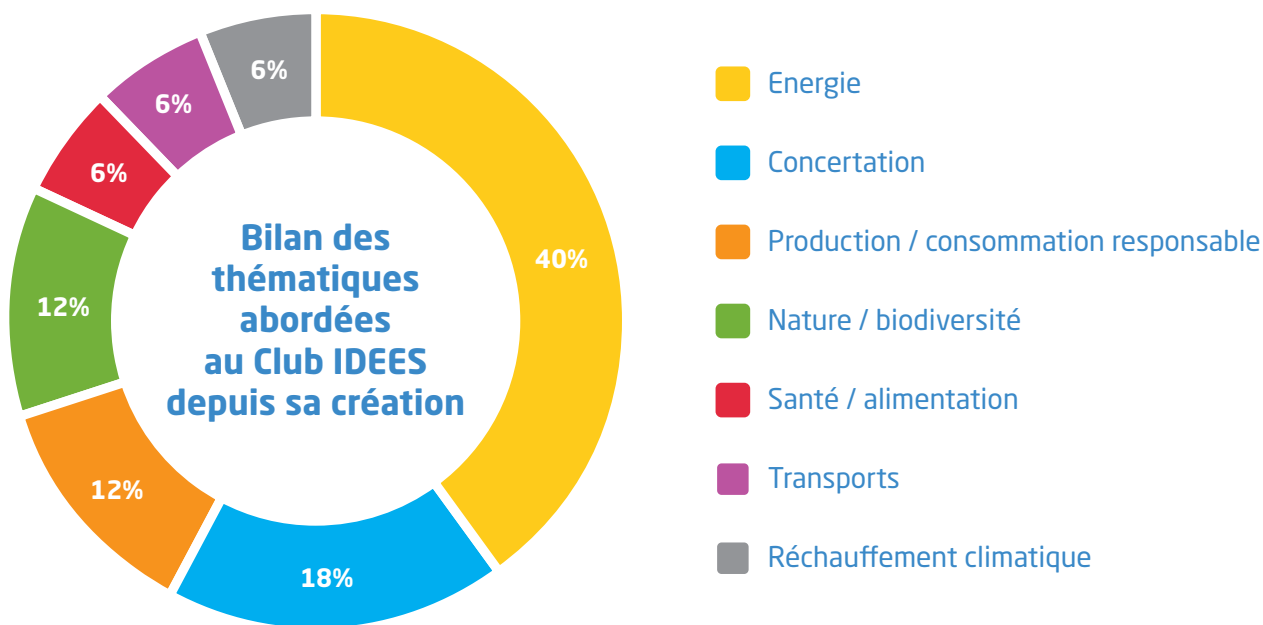
Après avoir organisé trois réunions de travail auxquelles près de 100 personnes ont participé, le C2D a présenté, le 23 juin 2015, son 14^{ème} avis portant sur les moyens à mettre en œuvre pour que l'Open data atteigne ses objectifs en termes de transparence, de modernisation de l'administration et de réutilisation des données.

Au cours des séances, le C2D a rappelé la nécessité d'intéresser le citoyen à l'ouverture des données publiques qui peut également se traduire par le recours au citoyen lui-même pour produire une donnée - le crowdsourcing. Les acteurs publics doivent aussi impulser les réutilisations de données qu'ils publient, l'Open Data s'adressant en effet aux acteurs économiques susceptibles de créer des services mais également aux agents des administrations afin que le recours à la donnée contribue à l'amélioration de l'efficacité des politiques publiques. En ce sens, le C2D a aussi préconisé l'instauration d'infolabs. Au total, 45 propositions ont été faites.

Club IDEES (Initiatives Durables pour l'Environnement, Economique et le Social)

Depuis sa création, en septembre 2008, le Club IDEES, fort de ses 400 membres, réunit à intervalle régulier des acteurs départementaux impliqués dans le développement durable pour partager des expériences et trouver des solutions à des problématiques communes. Ce Club a organisé 17 rencontres portant sur des thématiques variées en lien avec le développement durable. Les acteurs départementaux, associations, entreprises, élus et techniciens des collectivités territoriales, sont invités à participer à ces réunions afin d'y trouver de l'information, de partager des expériences et d'aborder des sujets d'actualité. Les objectifs sous-jacents de ces rencontres sont de créer des liens entre acteurs et de susciter des initiatives nouvelles.

Au cours de l'année 2015, le club a abordé, en mai, le thème de **l'empreinte environnementale des Technologies de Communication et de l'Information**, puis en novembre le sujet **des îlots de fraîcheur urbains et des solutions d'adaptation au changement climatique**.



Les rendez-vous économiques des Hauts-de-Seine

Initiés en 2012, ces rendez-vous permettent de renforcer l'information et développer les relations entre les différents acteurs. En 2015 on peut citer notamment le rendez-vous organisé sur le thème des **financements alternatifs** destinés aux porteurs de projets, créateurs, dirigeants ou repreneurs de PME, TPE et les associations des Hauts-de-Seine. Le financement des entreprises et des associations est en pleine mutation depuis plusieurs années. Une offre alternative, complémentaire au financement bancaire, se développe sans que les entrepreneurs en soient toujours informés. La méconnaissance des solutions existantes peut brider la croissance des acteurs économiques. C'est pourquoi le Département a souhaité organiser des rendez-vous dédiés aux financements alternatifs.

Les Entretiens Albert Kahn

Les Entretiens Albert Kahn, laboratoire d'innovation publique pour le Conseil départemental des Hauts-de-Seine, cherchent à aborder des thématiques d'actualité et de perspectives. Leurs objectifs sont de favoriser une réflexion transversale sur les grandes questions de société, et en particulier celles liées à la mondialisation. Ils proposent :

- des cycles de conférences sur des sujets socio-économiques et politiques qui font l'objet de publications,
- des rencontres ou « missions » spéciales à la demande du Département.

En 2015, les thématiques des entretiens Albert Kahn ont porté sur :

- le rapport au temps et à la décision, le 30 janvier 2015,
- l'intelligence politique des dirigeants, le 12 mars 2015,
- l'économie de la connaissance, le 11 juin 2015,
- les villes de demain : quelle place pour l'homme et la nature ? (dans le cadre du Festival Atmosphères à Courbevoie), le 17 septembre 2015,
- intelligence collective, agilité, et leadership dans la complexité, le 25 septembre 2015,
- biens publics, biens communs : de quoi parle-t-on vraiment ? le 13 novembre 2015.

3.3

Transversalité

La conduite du projet d'Open Data départemental

L'Open Data du Département est un projet transversal qui concerne l'ensemble des services et associe plus d'une cinquantaine d'agents. L'administration modernise ses pratiques en favorisant l'échange et la transversalité, tout en repensant le lien avec le citoyen dans un souci de transparence et d'innovation. L'année 2015 a vu la publication sur la plateforme départementale des données d'un premier partenaire, l'Université Paris Ouest Nanterre la Défense, qui est ainsi devenue la première université de France à se lancer dans une démarche Open Data.

A la fin de l'année 2015, on recensait ainsi 117 jeux de données relevant de 14 thématiques, 275 fichiers ressources, pour une fréquentation de plus de 40 000 utilisateurs et 165 000 pages vues. La hausse continue et régulière de cette fréquentation et des téléchargements de données se poursuit, renforçant plus encore la démarche d'ouverture des données publiques départementales.

Le projet Vision'ère

Le Conseil départemental a lancé un projet managérial en 2015, « Vision'ère », qui vise à renouveler les pratiques managériales pour répondre aux enjeux d'une administration qui se veut agile et innovante. Co-piloté par la Direction des Ressources Humaines et la Direction de l'Audit, du Contrôle et de l'Évaluation des Politiques Publiques, le projet managérial implique l'ensemble des agents, qu'ils soient managers ou non, et l'ensemble des directions.

Le collectif et le participatif sont les clés de voûtes du projet Vision'ère. Ce projet a été co-construit lors d'un séminaire de l'encadrement avec 220 managers en juin 2015. Ce séminaire a permis d'identifier les principales actions autour de trois chantiers (renforcer le collectif, créer les conditions de l'innovation, mettre en place les conditions d'un développement dynamique des compétences). À l'issue de l'évènement, ces trois chantiers ont été déclinés en 24 actions à explorer, constituant autant de groupes de travail thématiques. 100 propositions ont émergé de ces groupes et ont permis d'identifier 30 projets (allant de l'accueil des nouveaux arrivants à la professionnalisation de la pratique de gestion de projets et la formalisation d'un référentiel des postures managériales) devant être approfondis puis mis en œuvre courant 2016.

C'est une démarche participative illustrée par le choix du nom ou encore par l'identité visuelle du projet effectué à la suite d'un appel à idée auprès des agents.

Application du guide de bonne tenue des chantiers

Le Département a souhaité renforcer son engagement dans la réduction des nuisances de chantiers impactant les riverains et les usagers, en coordination étroite avec les communes concernées. Le guide de bonne tenue des chantiers d'infrastructures a été élaboré de façon transversale et est utilisé par l'ensemble des directions métiers concernées. L'intégration des engagements de ce guide dans les pratiques du Département a poursuivi son développement en 2015. Ainsi, en voirie la maîtrise d'œuvre l'intègre systématiquement parmi les pièces contractuelles de ses marchés de travaux. Ces marchés comportent également des clauses et des pénalités appropriées. Dans le cadre du suivi de chantier, un outil dédié permet de contrôler mensuellement la bonne mise en œuvre des prescriptions pendant toute la durée des travaux.

Animation de plusieurs réseaux d'acteurs du Département

Les réseaux d'animation permettent d'améliorer les échanges au sein du Département. Plusieurs réseaux d'acteurs se sont ainsi développés au cours de ces dernières années : Conseillers prévention, correspondants et référents Hygiène et sécurité, correspondants développement durable.

Elaboration du rapport du développement durable

L'élaboration du rapport développement durable du Conseil départemental se fait depuis cinq ans et met en œuvre un projet transversal au sein de l'administration départementale. Il réunit 27 correspondants répartis au sein des différents pôles, directions et services. En 2015, une enquête de satisfaction a mis en évidence les points suivants :

- rendre plus claire la navigation dans le rapport,
- rendre plus lisible les titres des actions,
- mieux définir le champ d'analyse du rapport,
- proposer une nouvelle organisation du rapport avec une entrée par thématique ou par compétence ou avec un index, par mot clef,
- ajouter une synthèse en préambule avec des points d'amélioration, des éléments de comparaison par rapport aux autres départements notamment le Conseil départemental des Yvelines,
- entretenir la mobilisation des services avec des rencontres plus régulières,
- présenter le rapport à la journée des cadres de chaque direction,
- développer le thème de l'eau,
- lister les mesures concrètes mises en œuvre dans la gestion technique des bâtiments.

Ces derniers ont été intégrés en pistes d'amélioration pour cette édition. Les entretiens avec les correspondants ont permis d'expliquer les attendus du rapport développement durable, la méthodologie de collecte des données et de débattre de la mise en place d'indicateurs. Les données recensées ont alors été synthétisées et agrégées avant d'être retranscrites dans l'édition 2015 du rapport développement durable.



annexes

Tableaux des indicateurs

Les commentaires aux différents tableaux annexés sont dans le corps de texte du rapport

1. Bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité

1.1 L'optimisation des déplacements des agents et la flotte automobile du Conseil départemental

| Indicateur | Déclinaisons | Unité | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|---|--|--------------------------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Nombre de véhicules dans la flotte automobile | - maîtrise des consommations et de la demande en énergie - lutte contre la pollution des milieux | Nombre de véhicules | 664 | 528 | 594 | 688 | 702 | 703 |
| Nombre de véhicules électriques dans la flotte automobile | - priorité à des modes de transports moins émetteurs de gaz à effet de serre - stratégies d'adaptation aux changements climatiques | Nombre de véhicules | 0 | 121 | 156 | 244 | 233 | 233 |
| Part des véhicules électriques dans la flotte automobile | - priorité à des modes de transports moins émetteurs de gaz à effet de serre - stratégies d'adaptation aux changements climatiques | En pourcentage | 0 | 22,9 % | 26,3 % | 35,5 % | 33,2 % | 33,1 % |
| Consommation totale de carburants | - maîtrise des consommations et de la demande en énergie | Nombre de litres | 304 634 | 369 148 | 349 889 | 315 129 | 275 874 | 262 428 |
| Consommation totale de GPL | - priorité à des modes de transports moins émetteurs de gaz à effet de serre | Nombre de litres | 8 869 | 6 806 | 7 722 | 7 117 | 5 530 | 1 530 |
| Part du GPL | - stratégies d'adaptation aux changements climatiques | En pourcentage | 2,9 % | 1,8 % | 2,2 % | 2,3 % | 2,0 % | 0,6 % |
| Nombre d'agents concernés par la formation éco-conduite | - éducation et formation tout au long de sa vie - stratégies d'adaptation aux changements climatiques - actions visant la modification des comportements de consommation | Nombre d'agents | 228 | 95 | 75 | 165 | 100 | 0 |
| Nombre d'agents abonnés aux transports en commun | - priorité à des modes de transports moins émetteurs de gaz à effet de serre | Nombre des agents abonnés | 2 760 | 2 716 | 2 751 | 2 476 | 2 342 | 2 503 |
| Part des agents abonnés aux transports en commun | - accès égal aux territoires et aux services urbains | Pourcentage des agents abonnés | 42 % | 42 % | 44 % | 40 % | 38 % | 42 % |

1.2 L'efficacité énergétique dans les bâtiments de l'administration

| Indicateur | Déclinaisons | Unité | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|---|--|-------------------------|------------|------------|------------|------------|-------------|-------------|
| Consommation énergétique des bâtiments | - maîtrise des consommations et de la demande en énergie | En Gwhef | 124,01 | 116,59 | 119,26 | 135,87 | 115,23 | 122,33 |
| Consommation énergétique des bâtiments corrigée | - maîtrise des consommations et de la demande en énergie | En Gwhef | 119,7 | 157,3 | 134,6 | 132,2 | 129,21 | 136,11 |
| Nombre de CEE déposés | - maîtrise des consommations et de la demande en énergie | Nombre de CEE en kWh | 41 108 436 | 7 626 965 | 4 880 400 | 41 156 800 | 25 200 000 | 10 000 000 |
| | - stratégies d'adaptation aux changements climatiques | Nombre de CEE en cumulé | 41 108 436 | 48 735 401 | 53 615 801 | 94 772 601 | 119 972 601 | 129 972 601 |

1.3 La maîtrise des consommables et la gestion des déchets

| Indicateur | Déclinaisons | Unité | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|--|--|----------------|--------|--------|---------|---------|--------|---------|
| Quantité de papiers consommés | - maîtrise des consommations et de la demande en énergie - réduction des déchets à la source | En tonne | 201,7 | 184,3 | 202,0 | 180,5 | 156,2 | 180 |
| Part des papiers recyclés / part de la quantité de papiers consommés | - maîtrise des consommations et de la demande en énergie - stratégies d'adaptation aux changements climatiques - développement d'une politique d'achats responsables | En pourcentage | 26 % | 22 % | 25 % | 28 % | 25 % | 20 % |
| Quantité de papiers triés | - maîtrise des consommations et de la demande en énergie - stratégies d'adaptation aux changements climatiques | En tonne | 175 | 172 | 292 | 258 | 263 | 253 |
| Part des papiers triés (quantité de papiers triés / quantité de papiers consommés) | | en % | 86,7 % | 93,3 % | 144,5 % | 142,9 % | 18,3 % | 140,6 % |
| DEEE collectés | - maîtrise des consommations et de la demande en énergie - stratégies d'adaptation aux changements climatiques | En tonne | 49 | 16 | 40 | 128 | 31 | 21 |
| Collecte de piles (mise en place en avril 2011) | - maîtrise des consommations et de la demande en énergie | En Kg | ----- | 255 | 658 | 278 | 328 | 0 |
| Collecte des lampes et tubes (2011) | - stratégies d'adaptation aux changements climatiques | En Kg | ----- | 152 | 121 | 454 | 95 | 99 |

1.4 La commande publique responsable

| Indicateur | Déclinaisons | Unité | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|--|--|----------------|------|-------|--------|--------|--------|------|
| Nombre de procédures sur la plateforme de dématérialisation du Département | - réduction des déchets à la source - stratégies d'adaptation aux changements climatiques - éco- responsabilité des services publics | En unité | 342 | 344 | 312 | 250 | 318 | 370 |
| Part de clauses sociales dans les marchés publics | - lutte contre toute forme d'exclusion | En pourcentage | - | 9,4 % | 10,4 % | 13,4 % | 12,8 % | 14 % |
| Part des clauses environnementales dans les marchés publics (hors MAPA A) | - inclusion sociale et accès à l'emploi pour tous | | - | - | - | - | - | 10 % |

1.5 Des finances saines et durables

| Indicateur | Déclinaisons | Unité | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|-----------------------------------|--------------|----------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Montant de la dette par habitants | - fiscalité | En euros | 152 € | 125 € | 104 € | 123 € | 105 € | 115 € |

1.6 La gestion des ressources humaines

| Indicateur | Déclinaisons | Unité | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|---|--|--------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Nombre d'apprentis | - éducation et formation tout au long de sa vie | Nombre d'agents | 20 | 28 | 19 | 17 | 17 | 11 |
| Nombre de stagiaires | - inclusion sociale et accès à l'emploi pour tous | | / | 624 | 635 | 502 | 500 | 429 |
| Nombre de jours de formation | - éducation et formation tout au long de sa vie | Nombre de jours | 24 000 | 23 638 | 20 781 | 17 005 | 15 565 | 15 979 |
| Nombre d'agents concernés par les jours de formation | - éducation et formation tout au long de sa vie | Nombre d'agents inscrits | 4 019 | 3 978 | 3 965 | 3 223 | 3 188 | 3 432 |
| Part des femmes dans les effectifs | - parité et égalité professionnelle | En pourcentage | 72,2 % | 72,2 % | 72,2 % | 72,4 % | 72,5 % | 72,3 % |
| Part des femmes dans les postes d'encadrement | - parité et égalité professionnelle | En pourcentage | 59 % | 68 % | 70 % | 71,7 % | 72 % | 71 % |
| Nombre de signataires de la charte de l'agent Eco-responsable | - participation de tous aux décisions collectives - stratégies d'adaptation aux changements climatiques | Nombre de signataires | 82 | 81 | 92 | 61 | 47 | 232 |

2. Bilan des politiques publiques et des actions mises en œuvre sur le territoire

2.1 La lutte contre le changement climatique

| Indicateur | Déclinaisons | Unité | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|---|---|---|------|------|-------|-----------|---------|---------|
| Linéaires de Tramways aménagés | - priorité à des modes de transports moins émetteurs en gaz à effet de serre | En km cumulés | 28,5 | 28,5 | 44,5 | 44,5 | 51,5 | 51,5 |
| Linéaires de métro aménagés | - stratégies d'adaptation aux changements climatiques | En km cumulés | 0 | 0 | 0 | 1,5 | 1,5 | 1,5 |
| Couloirs de bus aménagés sous MOA du Département | - priorité à des modes de transports moins émetteurs en gaz à effet de serre - stratégies d'adaptation aux changements climatiques | En km cumulés | 36,7 | 37,4 | 28,5 | 28,5 | 20,7 | 20,7 |
| Lignes de bus dont l'offre a été renforcée (base 184 lignes de jour et 21 lignes de nuit) | - priorité à des modes de transports moins émetteurs en gaz à effet de serre - stratégies d'adaptation aux changements climatiques | En nombre de lignes/an | | | | 23 | 35 | 13 |
| | | En % de lignes /an | | | | 11 | 17 | 6 |
| | | En nombre de courses supplémentaires /jour | - | - | - | 1 061 | 762 | 485 |
| | | En nombre de km commerciaux supplémentaires /an | | | | 1 779 387 | 628 423 | 468 369 |
| Pistes cyclables aménagées sous MOA CG92 | - priorité à des modes de transports moins émetteurs en gaz à effet de serre - stratégies d'adaptation aux changements climatiques | En km cumulés | 91,7 | 97,3 | 106,5 | 117,6 | 121,0 | 124,5 |

2.2 La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

| Indicateur | Déclinaisons | Unité | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|--|---|-------------------------------|-------|-------|-------|-------|---------|---------|
| Surfaces d'espaces naturels sensibles classés | - accès à un environnement de qualité | En ha | 2 788 | 2 789 | 2 789 | 2 789 | 2 888,9 | 2 888,9 |
| | - préservation de la diversité des habitats écologiques et des milieux | | | | | | | |
| Surfaces d'espaces naturels sensibles classés par habitants | - accès à un environnement de qualité | En m ² /hab | 17,85 | 17,80 | 17,79 | 17,53 | 18,15 | 18,15 |
| | - préservation de la diversité des habitats écologiques et des milieux | | | | | | | |
| Surface totale des parcs départementaux | - accès pour tous à un environnement de qualité | Surfaces entretenues en ha | 520,4 | 525,8 | 547,5 | 569 | 593 | 602 |
| Nombre total d'arbres plantés par le Département | - accès à un environnement de qualité | En nombre | - | 3 089 | 2 052 | 1 180 | 989 | 1 327 |
| | - préservation de la diversité des habitats écologiques et des milieux | Arbres d'alignement en nombre | - | 436 | 389 | 575 | 612 | 421 |
| Nombre de participants présents à l'opération « Randonnées dans les Hauts-de-Seine » | - accès à un environnement de qualité - participation des habitants et des usagers | Nombre de personnes | - | 782 | 485 | 264 | 329 | 491 |

2.3 La transition vers l'économie circulaire

| Indicateur | Déclinaisons | Unité | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|---|--|-------------------|--------|--------|--------|--------|---------|---------|
| Nombre de parcs départementaux labellisés Ecocert | - préservation de la diversité des habitats écologiques et des milieux | Nombre de parcs | 0 | 0 | 14 | 14 | 14 | 16 |
| | - accès pour tous à un environnement de qualité | | | | | | | |
| Surface active totale avec gestion des eaux pluviales à la source en m ² | - stratégies d'adaptation aux changements climatiques | En m ² | 72 519 | 40 612 | 97 252 | 96 104 | 165 135 | 107 005 |
| | - urbanisme et cadre de vie | | | | | | | |
| | - gestion écologiquement rationnelle des déchets et des eaux usées | | | | | | | |

2.4 Epanouissement des alto-séquanais et l'amélioration du cadre de vie

| Indicateur | Déclinaisons | Unité | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|---|---|----------------------|-------|-------|--------------------|--------------------|---------------------|----------------|
| Berges de Seine aménagées à la promenade (en ml) | - accès pour tous à un environnement de qualité | En ml | 1 047 | 262 | 719 | 808 | 370 | 4 708 |
| | - urbanisme et cadre de vie | ml cumulé | | 1 309 | 2 028 | 2 836 | 3 206 | 7 914 |
| Nombre de collèges candidats au concours Trophées IDEES Junior (créé en 2011) | - gouvernance et démocratie participative | Nombre de collèges | - | 8 | 11 | 15 | 6 | 7 |
| | - actions visant la modification des comportements de consommation | | | | | | | |
| Nombre d'éco-collèges ayant signé la charte d'engagement Eco-collège 92 | - éducation et formation tout long de sa vie | Nombre de collèges | - | - | 11 | 3 | 3 | 2 |
| | - gouvernance et démocratie participative | En cumulé | - | - | 11 | 14 | 17 | 19 |
| Nombre de collégiens sensibilisés au développement durable dans les collèges | - action visant la modification des comportements de consommation (pédagogie, information...) | Nombre de collégiens | 799 | 590 | 909 | 1 553 | 1 961 | 1 876 |
| | - éco responsabilité des services publics | | | | | | | |
| | - éducation et formation tout long de sa vie | | | | | | | |
| Nombre de collèges bénéficiant de ENC (Environnement Numérique des Collèges) | - actions visant la modification des comportements de consommation | Nombre de collèges | - | - | 35 | 68 | 93 | Action achevée |
| | - éducation et formation tout long de sa vie | Nombre de collégiens | - | - | 2011/2012 6 582 | 2012/2013 9 600 | 2013/2014 54 357 | Action achevée |
| Nombre de collégiens bénéficiant des dispositifs des actions éducatives | - accès de chacun à une éducation de qualité | Nombre de collégiens | - | - | - | - | - | 72 777 |
| | - éducation et formation tout long de sa vie | | | | | | | |

| Indicateur | Déclinaisons | Unité | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|---|---|---|---------|---------|---------|-----------|-----------|-----------|
| Fréquentation des festivals (Chorus, La Défense Jazz Festival, La Défense Tour Circus jusqu'en 2014) | - accès et participation de chacun à une production culturelle de qualité - accès à des pratiques sportives et de loisirs adaptés à tous les publics | Nombre de personnes | 127 542 | 133 451 | 137 702 | 127 750 | 135 037 | 86 047 |
| Fréquentation des 3 musées Départementaux (Musée du domaine départemental de Sceaux, Musée départemental Albert-Kahn, Domaine départemental de la Vallée-aux-loups / Maison de Chateaubriand) | - accès et participation de chacun à une production culturelle de qualité - accès à des pratiques sportives et de loisirs adaptés à tous les publics | Nombre de personnes | 193 148 | 212 538 | 171 607 | 158 703 | 240 587 | 169 887 |
| Fréquentation du service éducatif des archives départementales (Capacité d'accueil maximum de 110 classes par an en moyenne) | - accès de chacun à une éducation de qualité - accès et participation de chacun à une production culturelle de qualité - accès à des pratiques sportives et de loisirs adaptés à tous les publics | Nombre d'élèves | 2 832 | 3 063 | 2 982 | 3 219 | 3 996 | 3 439 |
| Fréquentation du site Internet Archives & Patrimoine (Ouverture du site le 23 janvier 2012) | | Nombre de pages vues sur le site internet | 0 | 0 | 662 636 | 1 282 899 | 1 445 392 | 1 284 388 |
| Vacan'Sports Nombre de participants sur réservation) | - lutte contre toute forme d'exclusion - accès à des pratiques sportives et de loisirs adaptés à tous les publics - participation des habitants et des usagers | Nombre de jeunes concernés | 16 489 | 18 291 | 18 951 | 17 106 | 18 154 | 16 984 |
| Vacan'Sports (Nombre de passages en accès libre) | | Nombre de passages | 8 627 | 11 544 | 13 020 | 10 726 | 11 452 | 13 535 |
| Vacan'Sports (Participation des jeunes en situation de handicap) | | Nombre de jeunes concernés | / | 646 | 946 | 1 050 | 1 051 | 989 |
| Plein air et Activités équestres adaptées | | Nombre de jeunes concernés | / | 1 300 | 1 325 | 1 410 | 1 800 | 1 973 |
| Nombre de collégiens sensibilisés à la sécurité routière | - sécurité et prévention de risques - Accès de chacun à une éducation de qualité | Nombre de collégiens | 4 150 | 6 990 | 8 406 | 7 125 | 8 512 | 5 935 |

2.5 La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

| | Au 31/12/2010 | Au 31/12/2011 | Au 31/12/2012 | Au 31/12/2013 | Au 31/12/2014 | Au 31/12/2015 |
|--|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| Nombre de mineurs et majeurs de moins de 21 ans pris en charge par l'ASE 92 (bénéficiaires d'une mesure d'accueil ou d'action éducative) | 5 895 | 5 760 | 5 948 | 5 890 | 5 882 | 6 059 |
| dont nombre de mineurs | 5 435 | 5 319 | 5 475 | 5 379 | 5 391 | 5 615 |
| Nombre de majeurs de moins de 21 ans | 460 | 441 | 473 | 511 | 491 | 444 |

| Indicateur | Déclinaisons | Unité | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|---|--|-----------------------------------|--------------|--------------|--------------|------------------------------------|--------------|--------------|
| Nombre d'inscrits à PAM 92 | - lutte contre toute forme d'exclusion - accès égal au territoire et aux services urbains | Nombre de bénéficiaires concernés | / | / | 1 334 | 1 575 | 1 098 | 1 272 |
| Nombre de courses effectuées | | Nombre de courses | / | / | 29 290 | 30 142 | 31 041 | 31 380 |
| Dépenses engagées au titre de PAM 92 | | En euros | / | / | 2 428 020 € | 2 003 321 € | 2 815 648 € | 2 406 313 € |
| Nombre de bénéficiaires du titre Améthyste | - inclusion sociale et accès à l'emploi pour tous - lutte contre toute forme d'exclusion - accès égal au territoire et aux services urbains | Nombre de bénéficiaires concernés | 54 500 | 52 900 | 53 027 | 43 891 | 47 760 | 47 028 |
| Prix unitaire du titre Améthyste (annuel) | | En euros | 351,50 € | 355,60 € | 364,05 € | 2 coûts * 373,95 € * 433,30€ | 433,32 € | 444,92 € |
| Dépenses engagées au nom du titre Améthyste | | En euros | 19 684 675 € | 18 885 783 € | 19 126 948 € | 18 104 853 € | 20 400 274 € | 20 107 452 € |
| Nombre de bénéficiaires de l'allocation aux familles hébergeant un ascendant | - lutte contre toute forme d'exclusion, - accès égal au territoire et aux services urbains - satisfaction des besoins essentiels : logement, eau, santé, environnement sain. | Nombre de bénéficiaires concernés | 262 | 257 | 239 | 220 | 196 | 169 |
| Montants versés au titre de l'allocation aux familles hébergeant un Ascendant | | En euros | 973 800 € | 961 758 € | 932 700 € | 856 800 € | 806 700 € | 654 300 € |

| Indicateur | Déclinaisons | Unité | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|---|---|-------------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Dispositif mobile (SAVU 92 *) | - prévention de l'incivilité | Nombre de victimes prises en charge | 682 | 543 | 789 | 929 | 958 | 892 |
| * Service d'Aide aux Victimes d'Urgence | - sécurité et prévention des risques | | | | | | | |
| Dispositif statique (permanence dans les commissariats) | - prévention de l'incivilité | Nombre de victimes prises en charge | 2 586 | 2 432 | 2 434 | 2 500 | 2 719 | 2 618 |
| | - accès égal à la justice | | | | | | | |
| Sortants de prison pris en charge par le MRS | - inclusion sociale et accès à l'emploi pour tous | Nombre de personnes | / | 116 | 62 | 56 | 57 | 35 |

2.6 Des dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

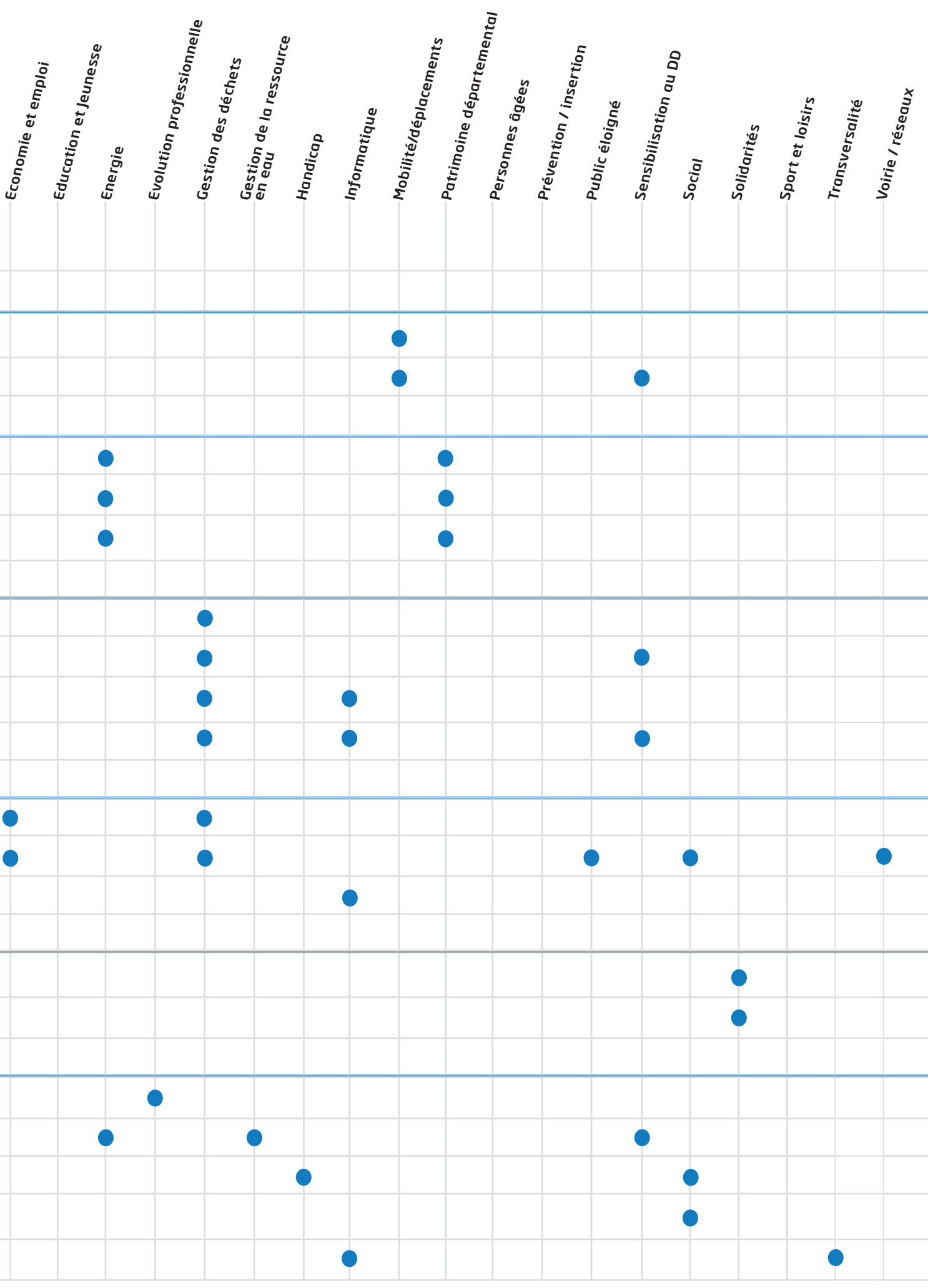
| Indicateur | Déclinaisons | Unité | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|--|---|-------------------------|------|--------|--------|---------|---------|---------|
| Nombre de bénéficiaires du RSA accompagné par les tuteurs « Agir pour l'Emploi » | - Actions favorisant le recours à l'emploi local - inclusion sociale et accès à l'emploi pour tous - accès égal aux territoires et aux services urbains | Nombre de bénéficiaires | / | 1 498 | 1 659 | 1 795 | 2 148 | 1 907 |
| Nombre de bénéficiaires du RSA ayant trouvé un emploi | | Nombre de bénéficiaires | / | 684 | 708 | 770 | 841 | 860 |
| Taux de retour à l'emploi des tuteurs « Agir pour l'emploi » | | Nombre de bénéficiaires | / | 63 % | 68 % | 62 % | 63 % | 63 % |
| Nombre d'heures mobilisables dans le cadre des clauses sociales* | | Nombre d'heures | / | 13 983 | 72 880 | 170 000 | 342 000 | 457 175 |
| Nombre d'heures réalisées | | Nombre d'heures | / | 11 500 | 27 000 | 70 000 | 168 690 | 393 683 |

Appel à projets ESS

| Indicateur | Déclinaisons | Unité | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|---|---|---------------------|------|------|------|------|------|------|
| Nombre de candidats à l'appel à projets | - promotion de l'économie solidaire | Nombre de candidats | / | 54 | 56 | 51 | 29 | 9 |
| Nombre de lauréats subventionnés | - éco-responsabilité des services publics | Nombre de lauréats | / | 20 | 11 | 16 | 15 | 6 |

Initiatives Jeunes Solidaires

| Indicateur | Déclinaisons | Unité | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|--|---|----------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Nombre de dossiers reçus | - coopération internationale en matière de développement économique | Nombre de jeunes concernés | 62 | 52 | 52 | 59 | 59 | 62 |
| Nombre de dossiers éligibles | | Nombre de jeunes concernés | 41 | 33 | 47 | 55 | 54 | 61 |
| Nombre de projets soutenus | - promotion de l'économie solidaire | Nombre de jeunes concernés | 29 | 29 | 40 | 45 | 47 | 42 |
| Montant global attribué | | Montant | 107 369 € | 112 900 € | 125 127 € | 135 100 € | 103 500 € | 100 000 € |
| Nombre de jeunes des Hauts-de-Seine participant aux projets soutenus | - actions visant la modification des comportements de consommation (pédagogie, information, etc.) | Nombre de jeunes concernés | 169 | 149 | 148 | 193 | 174 | 188 |
| Nombre total de participants | | Nombre de jeunes concernés | 254 | 253 | 257 | 405 | 355 | 358 |



Conseil départemental des hauts-de-Seine
Pôle Cadre de vie et aménagement urbain
Direction du Développement et de l'aménagement
Service Développement durable

Maquette :
DDA - SITEP - UAG - G. Zwarycz

Illustrations :
DDA - SITEP - A. Medina / C. Aubert

Couverture :
Pôle Communication - P. Planchon

Crédits photographiques :
Pôle Communication - Service photo

Impression :
Reprographie Conseil départemental 92

Juillet 2016